Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Casimir Freschot

L' Etat Du Siege De Rome, Dés le commencement du Siécle passé jusqu'à présent : Ses Papes, Leurs Familles, leurs inclinations ...; Avec une Idée du Gouvernement, des Manieres & des Maximes Politiques de la Cour de Rome

T. 2

A Cologne: Marteau, [ca. 1707]

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584

Band (Druck) Freier Zugang

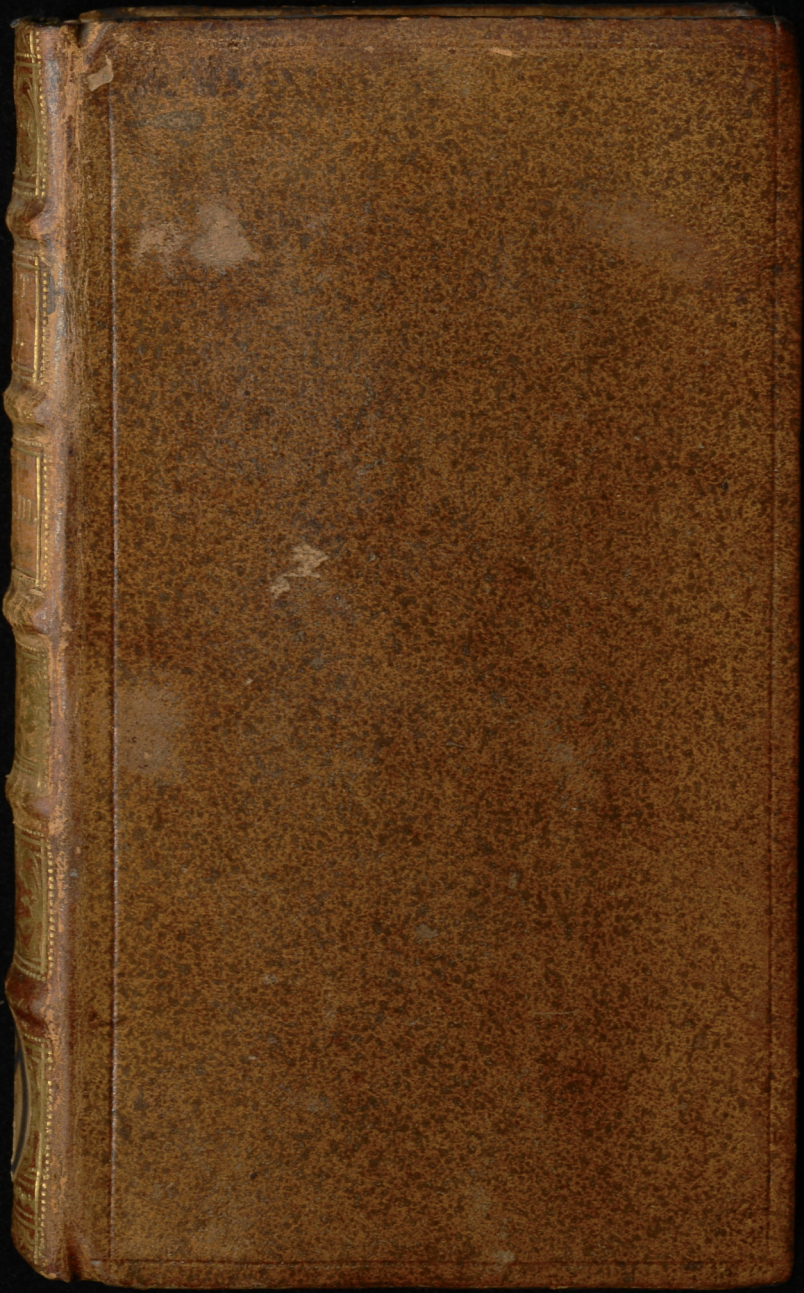

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn820549584/phys_0001
DFG

F. C. 2933.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0002
DFG


Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0003
DFG

216 p Table
197 p Table
116 p Table

56.C.13.

3 Kupfer

F.f-3232.

~~2874.~~

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn820549584/phys_0004
DFG

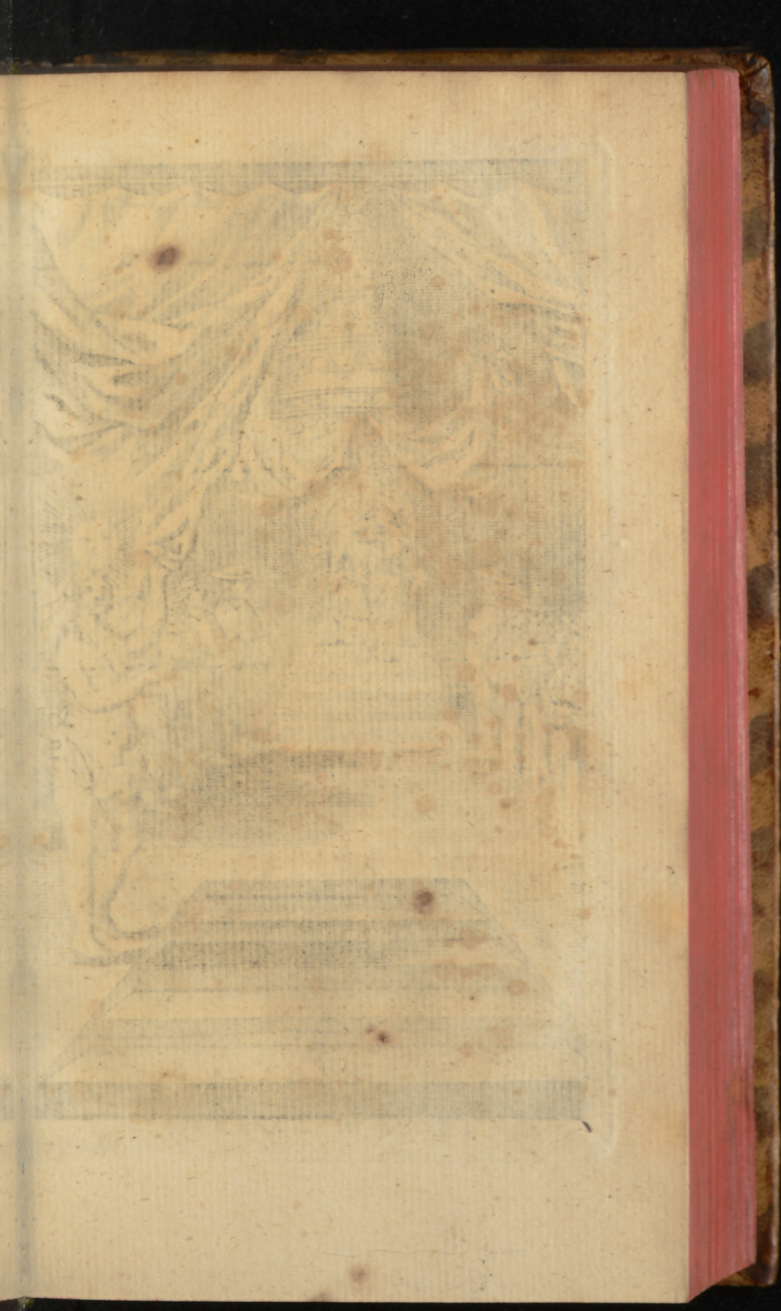

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0007
DFG

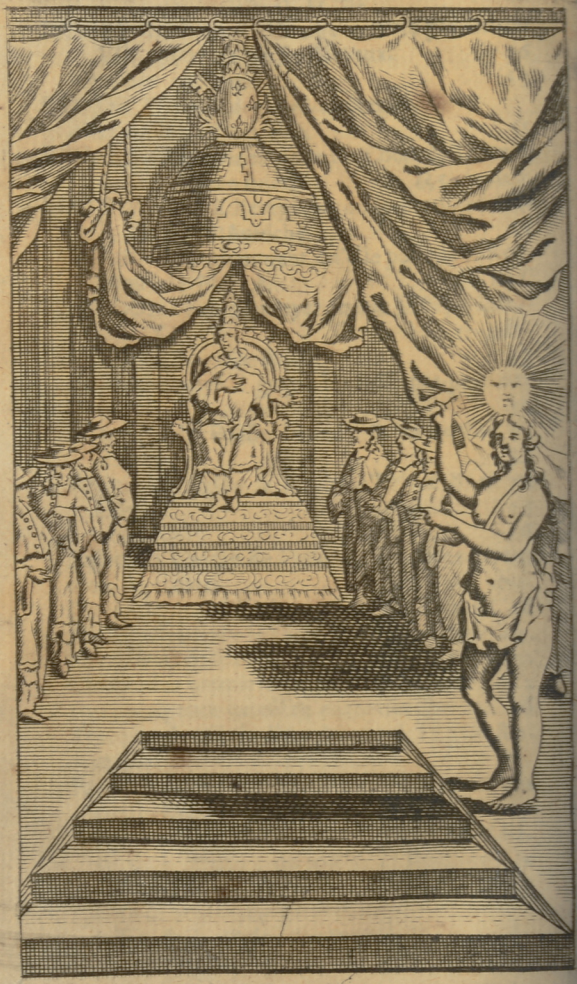

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn820549584/phys_0008
DFG

L'ETAT
DU SIEGE DE
ROME,

Dés le commencement du Siécle
passé jusqu'à présent.

SES PAPES, LEURS
FAMILLES,

Leurs inclinations, & ce qui leur est arrivé de remarquable, tant dans la conduite Spirituelle de l'Eglise Romaine, qu'au Temporel de l'Etat Ecclesiastique, qui leur est soûmis.

Avec une Idée du Gouvernement, des Maniéres & des Maximes Politiques de la Cour de

ROME.

TOME II.

A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU.

ETAT
du Siége de
ROME.

LES choſes ne pouvoient être plus broüillées entre les Cours de Rome & de France, qu'elles l'étoient à la fin du Tome précedent. Innocent avoit menacé, & le Roi avoit fait voir que les menaces ne l'étonnoient point, puiſqu'il avoit envoyé ſon Ambaſſadeur armé, qui ſoutenoit haut à la main, à la face du Pape, ſes premiers engagements. Toute l'Europe attendoit de voir à quoi abboutiroit ce grand démêlé, s'il ſeroit pouſſé plus avant, & quelles en ſeroient les ſuittes. Je dis toute l'Europe, & les Nations mêmes qui n'y prenoient aucune part, comme les Anglois; car l'Arrêt du Parlement ayant été rendu public, auſſi bien que le playdoyer de Monſieur Talon, ils le traduiſirent en leur Langue, & en

 prirent

prirent occasion, non seulement de faire de cruelles railleries de la Cour de Rome, mais de se flatter, que la France alloit bien-tôt se separer du Saint Siége. Le Roi Trés Chrêtien en étant averti, écrivit à Monsieur Barillon son Ambassadeur à Londres, de prier le Roi d'Angleterre de supprimer cette Traduction, ce qu'il fit. Mais quant à l'effet que produisit à Rome cet Arrêt, on peut dire, qu'il ne fit que blanchir contre la fermeté d'Innocent, qui donnant paisiblement lieu au tems d'appaiser cette tempête, qui sembloit menacer toute sorte de correspondance, & de liaison entre Rome & Paris, d'un naufrage, continua d'aller son train, sans faire de nouvelles démarches en cette matiere. En effet, le Roi voyant bien qu'il ne gagneroit rien avec lui, retira son Ambassadeur, qui partit de Rome au mois de Mai suivant, sans avoir pû obtenir aucune Audience, & aprés y avoir fait beaucoup de dépence, qui n'aboutit à rien, parce qu'Innocent ne voulut user d'aucune voye de fait, hors de laquelle tous ses soldats étoient inutiles.

Quelque tems aprés ce départ, il vint un ordre de la part du Roi, à tous les Jesuites François, de sortir de Rome, au moins le publierent-ils ainsi, ce qui parut un peu extraordinaire; une demie douzaine de ces Peres, qui se trouvoient alors à Rome, ny faisant pas une figure si necessaire, que le Pape se dût fort affliger de leur départ. Peut-être que le Confesseur crut faire sa Cour au Roi, en lui suggerant le rappel de ses Confreres,

freres, comme si la perte, que Rome alloit faire de leurs personnes, eût dû ébranler les fondemens de cette Ville, & affoiblir de beaucoup le Pontificat d'Innocent. Il est bien seur, que celui-ci n'avoit pas tout à fait cette opinion, puisqu'il eut le courage d'essuyer sans aucune larme le chagrin de leur départ, & qu'il sembla même prendre quelque plaisir à les mortifier; car lorsque ces bons Peres étant allez prendre congé de lui, & le Pere Fontaine, au nom de tous, ayant voulu exprimer le déplaisir qu'ils avoient d'être contraints d'obéir au Roi, qui leur commandoit de retourner en France, le Pape soûriant non seulement leur souhaitta un heureux voyage, mais même les exhorta de ne plus revenir en Italie, & de s'en separer entierement, par l'érection d'une Compagnie particuliere, qui leur fût propre en France, leur offrant toute son autorité Apostolique pour cet établissement, auquel il parut les exhorter fort serieusement. Il est certain qu'Innocent n'avoit pas toute la bonne opinion des Jesuites, que d'autres Papes ont témoignée; soit que la part qu'on sçavoit que le Confesseur du Roi avoit eû dans le demêlé, qui separoit alors les deux Cours, & en beaucoup d'autres choses, eût chagriné le Pape, comme la suppression des Religieuses de l'Enfance de N. S. & de Charonne; ou qu'effectivement il les crût beaucoup déchus du premier esprit de leur Régle, & par consequent beaucoup moins dignes de son estime. Il est certain qu'Innocent se faisant informer de tout, aprenoit beaucoup

de choſes de leur conduite particuliere, qui l'éloignoient d'eux. On ſait en particulier, que s'étant fait rendre un conte exact de l'état de toutes les Miſſions, que l'Egliſe Romaine entretient par toute la Terre, Monſignor Cerri, Secretaire du College *de Propaganda fide*, les avoit fait paſſer dans ſa Relation, qui ſe lit encore aujourd'hui Manuſcrite, pour des Gens, qui ont quaſi par tout la vûë tournée plus vers le temporel, que vers le ſpirituel; qui rempliſſent le monde, & les regiſtres même de l'Egliſe, de converſions, & d'accroiſſemens de la Foi, qui ne ſe trouvent point verifiées par d'autres relations: qui ont de la peine & en font auſſi par tout à s'accommoder avec les Vicaires Apoſtoliques, & avec les autres Miſſionnaires: Et quoique les Jeſuites de leur côté, auſquels cette deſcription de leur conduite n'eſt pas inconnuë, ſe plaignent que ce Prélat n'étoit pas leur ami, & qu'il les a chargez à tort, le mal pour eux eſt, que le plus grand nombre y prête aſſez de foi, & ce qui importoit alors le plus, étoit, que le Pape Innocent en étoit fort perſuadé Auſſi ne voulut il jamais accorder le Chapeau au Pere Peters, quelque inſtance que le Roi Jaques d'Angleterre lui en fit faire, & quelque diſpoſition qu'il eût à favoriſer ce Prince, parce qu'il étoit informé, que ce Pere en ſavoit trop, pour être un bon Réligieux, & qu'il avoit dans quelques rencontres montré ſi peu de delicateſſe de Conſcience, qu'un courtiſan des moins ſcrupuleux ne ſe ſeroit pas donné de plus grandes libertez, outre certains écrits, dont

dont on le faisoit Auteur, où la Religion n'étoit pas traittée aussi favorablement qu'elle devoit l'être par un homme de sa profession. Aussi Innocent n'échappa-t-il pas la tache de Janseniste, comme on a pû voir dans le discours de Monsieur Talon, reproche qu'il semble qu'en France on applique dés longtems à tous ceux, qui ne savent pas s'accommoder à l'air de la Cour, & aux opinions des Jesuites. La chose prit beaucoup plus de credit, quand on sût qu'effectivement Innocent, non seulement ne pouvoit être induit à condamner Monsieur Arnaud, mais qu'il pensoit même serieusement à le revêtir de la pourpre: ce qu'il auroit fait dans sa seconde promotion, s'il n'avoit craint de donner trop de prise à ses ennemis, & de rendre plus vraisemblables, dans l'esprit des François, les Imputations, dont le chargeoient ceux, qui ne voyoient pas, ou ne vouloient pas voir clair dans beaucoup de choses.

Ce qui rendit encore les deux Cours plus irreconciliables, fut la double élection d'un Archevêque de Cologne. Tout le monde sait, que le Cardinal de Furstemberg avoit reçû le Chapeau du Pape Innocent XI. Il voulut en cela gratifier le Roi Trés-Chrêtien, qui l'avoit nommé, nonobstant qu'on publiât, que ce Prélat viendroit à Rome, pour servir de Protecteur à la Nation Françoise, ce qui auroit été une grande source de desagréments, attendu le zele de ce Cardinal pour la France, & les moyens qu'il auroit eû de broüiller, comme avoit fait autrefois le Car-

dinal d'Este, révêtu de cette même Protection. Il avoit été élû Coadjuteur, & futur Successeur de l'Archevêque Maximilien Henri de Baviere, comme on crût, à la sollicitation de la France, à qui cet homme étant tout dévoüé, comme l'avoit été ce même Electeur, elle contoit pour beaucoup, dans l'acheminement de ses desseins, de voir continuer dans ce siége un Prélat, qui lui fût affectionné. Mais le malheur voulut, que le Pape Innocent crut d'entrevoir de l'irregularité dans cette élection, & même de la Simonie (car on publia, que la plûpart des Chanoines avoient reçû de l'argent) ce qui fit qu'il la cassa, & la déclara nulle de son authorité Pontificale. Il faut que cette irregularité fût bien visible, ou que la France présumât tout du devoüement inflexible des Chanoines, pour donner les mains à une seconde Election. Celle-ci se fit depuis la mort qui venoit d'arriver de l'Electeur Maximilien; mais comme on avoit eû du tems pour procurer des suffrages au jeune Prince Clement, frere de l'Electeur de Baviere, & petit neveu du Deffunt, il y eut du changement dans cette seconde élection, le Cardinal n'en ayant eû que treize, les neuf autres ayant été pour le Prince Clement. En insistant sur la pluralité des voix, il est sûr, que le droit du Cardinal paroissoit le plus clair, mais Innocent se déclara en faveur du Prince Clement, par la raison, que le Cardinal étant déja Evêque de Strasbourg, n'avoit pû être promû à une nouvelle Eglise, sans un Bref d'éligibilité; & que même,

même, quand il l'auroit eû, sa promotion seroit nulle, n'ayant pas eu les deux tiers des voix qui lui étoient necessaires selon les Canons de l'Eglise ; ce qui rendant l'élection litigieuse, c'étoit à lui de choisir, & déclarer celui à qui la Mitre devoit legitimement appartenir. Le Prince Clement n'étoit pas moins déja pourvû d'une autre Eglise que le Cardinal, puis qu'il étoit déja Evêque de Freising : Mais Innocent lui avoit accordé le Bref d'éligibilité, qu'il avoit refusé au Cardinal, & quoi qu'il n'eût pas eû les deux tiers des voix, il prétendoit, comme on a dit, en vertu de son Caractere de Souverain Pontife, dispenser du deffaut, & pouvoir juger Souverainement du sujet de la dispute.

Ce ne fut pas tout. Le Roy menaçant de prêter ses forces au Cardinal pour se mettre en possession de l'Electorat, Innocent se déclara de même pour le Prince Clement ; & on assure même qu'il débourſa quelque argent pour lever des troupes, qui devoient être commandées par le Prince d'Orange, destiné par l'Empereur & la Maison de Baviere pour chef de leur entreprise Il est certain que si le Roy T. C. avoit fait avancer ses forces du côté de Cologne, il auroit tout au moins mis le Cardinal le premier en possession de cet Etat, les Imperiaux & les Hollandois, qui devoient agir, n'étant pas encore trop en état de luy resister, mais s'étant avisé de porter en ce même temps la guerre dans l'Empire, sous le prétexte qu'on ne

vouloit pas changer en une paix absolue & perpetuelle la tréve de 20. ans, & qu'on s'y disposoit à soûtenir le Prince Clement, il donna lieu au passage que le Prince d'Orange fit alors en Angleterre, & qui fut suivi du détrônement du Roy Jacques; par où il perdit une occasion, qu'il ne put recouvrer depuis, de mettre le Cardinal en possession de l'Electorat de Cologne. Il se dédommagea neantmoins par la prise d'Avignon, & de tout le Comtat Venaissin, qui, comme disent ceux de cette Province, est la partie souffrante sur laquelle se décharge la colere des Rois T. C. quand il sont en mauvaise intelligence avec les Papes.

Parmi tous ces chagrins, le Pape Innocent eut la joye de voir à Rome des Ambassadeurs du Roy de Siam, qui du fond des Indes luy envoya faire compliment, & luy écrivit une belle lettre sur une lame d'or, qu'il luy envoya avec d'autres presens de son pais. Il étoit en quelque façon redevable de la civilité de ce Roy infidele au Roy T. C. qui avoit fait une connoissance & une amitié anterieure avec ce Roy, par le moyen d'un certain Constantin Phaucon, Grec de nation, qui étant parvenu au degré de premier Ministre auprés de ce Roy des Indes, luy avoit dit tant de choses du pouvoir du Roy de France, qu'il luy avoit fait venir l'envie de le connoître, & de faire alliance avec luy, & au Roy celle d'étendre la Religion Chrétienne, & le commerce de ses Sujets, dans son Royaume, quoique la chose

se n'aît pas eu de grandes suittes pour des raisons qui ne sont pas de cette histoire.

Enfin le Roy de Siam, sans doute par insinuation des François & de son premier Ministre, envoya des Ambassadeurs au Pape, mais qui ne traiterent avec luy que comme avec un Prince temporel, considerable parmi ceux de sa croyance, que leur Roy ne fut jamais disposé à embrasser, quelque moyen qu'on aît osé pour cela, quoy qu'il permît qu'on la prêchât à ses Peuples, & qu'il bâtît luy même des Eglises aux Missionaires, avec aussi peu de fruit pour la conversion des Siamois, que pour la sienne propre, comme l'avoüe le P. N. Jesuite dans son livre de la Revolution de Siam.

Le Pontificat d'Innocent a été fameux par la découverte de l'hérésie des Quietistes. Michel Molinos, Prêtre Espagnol, qui étoit le Chef de cette secte, fut convaincu de ses erreurs, & contraint de les abjurer en public. Il est difficile de se persuader que des personnes raisonnables, & prévenues de la pureté de la Religion Chrétienne, puissent jamais venir à croire les impietés que cette secte professoit & pratiquoit en secret; mais il n'est nullement impossible que la sensualité & l'amour des plaisirs charnels dominant dans les cœurs, particulierement des Italiens, naturellement inclinés à la débauche par la chaleur du temperament, ils embrassent les occasions qu'on leur presente de satisfaire avec liberté leur passion dominante, sous un specieux prétexte de Pieté.

La source en partie d'où procede ce desordre, est l'entêtement qu'on souffre à plusieurs Prêtres & Moines, de s'ériger en Directeurs de Consciences, & de se faire une suitte de Devots & beaucoup plus de Devotes, avec lesquelles ces Prétendus Peres Spirituels sont en conversations & familiaritez continuelles, au hazard de ce qui suit assés ordinairement, sçavoir que ces conversations familieres degenerent en complaisances charnelles; un seul regard, pendant que le sang est échauffé par le voisinage de la chair, étant capable de mettre tout le cœur en feu, & de reduire en poudre tous les obstacles du devoir & de la pudeur, qui sont déjà une si foible deffence dans les personnes les plus retenues. Le premier pas étant fait, le plaisir pris, & la honte d'en revenir & de se condamner soy-même, fait chercher & trouver (puisqu'on veut bien être trompé) des prétextes plausibles pour continuer dans la débauche: & comme toutes les finesses de l'esprit s'employent dans cette recherche, on les trouve, non pas dans la foiblesse de la chair, qui seroit un prétexte trop groffier, mais dans la pratique même de la pieté la plus religieuse, & dans les exercices de Devotion, à la faveur desquels on autorise le crime, non par aucune persuasion qu'on aît que la chose soit permise, mais pour couvrir sa laideur à ses propres yeux, par ce voile, dont les complices sont disposez à se servir, par une illusion reciproque. Molinos étoit un de ces

Di-

Directeurs, petit homme, assez mal fait, mais d'un esprit vif & ardent, toûjours empressé, quoiqu'il couvrît ses allées & venues continuelles d'un air de modestie affectée, qui n'imposoit pas également à tout le monde. Il debita les sources, & pour ainsi dire les racines de son hérésie dans un livre intitulé *Guide Spirituelle*, où sous ptétexte de former les ames à la plus haute perfection, il introduit un état passif de contemplation & de vie, dans lequel il conseille de mépriser, & de conter pour rien, toutes les alterations, & tous les mouvemens mêmes les plus déreglez qui peuvent être excitez dans le corps, sous prétexte que l'ame étant élévée par la force d'un grand attachement à Dieu, au dessus de ces nuages, elle doit considerer ces tempêtes, qui se forment au dessous d'elle, comme des desordres, qui ne peuvent alterer la pureté de ses sentimens, ni la fermeté de sa vertu. Chacun se flatte, & particulierement les femmes, tout au moins d'une grande volonté d'être à Dieu; & il est difficile de resister à la tentation, quand on trouve un Directeur, qui nous y veut mener, quoique par des chemins inconnus. On s'abandonne à lui, & celui-ci, qui a ses vües, en parlant d'une maniere, fait de l'autre, chatouille les sens, & prend ses plaisirs avec le corps; la devote, qui n'a aucune veritable devotion, étant ravie de prendre sa part à ces plaisirs, qui ne lui coutent que de belles paroles, & des apparences de pieté, qui la flattent d'autant plus agréablement, que

c'eſt une pieté rare, & raffinée, à laquelle les ames ordinaires n'ont point de part, ce qui eſt un ragoût particulier en toutes ſortes de plaiſirs. C'eſt ainſi que Molinos en uſoit, non pas également avec toutes, mais avec quelques ames choiſies, qui ſe prêtoient de bonne grace à ſes inſinuations; car quand, en voulant prendre quelque liberté criminelle avec quelqu'autre, il y trouvoit de la réſiſtance, alors il s'arrêtoit, & proteſtoit de ne l'avoir tenté, que pour l'éprouver, & loüant ſa fermeté, faiſoit valoir auprés d'elle ſes Maximes Spirituelles, ſans les porter à l'excés & au libertinage outré. C'eſt ce qui a été cauſe, que tous ceux qui furent accuſez de Quietiſme ne purent être convaincus des derniers excez, quoique le nombre de ceux & celles qui outrerent les choſes fût incomparablement plus grand que des autres. Molinos, dont les maximes furent approuvées par diverſes ſortes de Religieux, n'étoit pas le ſeul qui les mît en pratique, car parmi ceux-ci il y en avoit, qui les entendoient, & les pratiquoient comme lui, & d'autres qui ne les portoient pas ſi loin, quoi qu'ils ſouffriſſent de violentes attaques de la foibleſſe humaine, qui a tant de peine à ſe ſoûtenir dans les occaſions du commerce frequent avec le ſexe. Il y eut dans Rome même un bon Pere Jeſuite, entre autres, qu'on pourroit bien nommer ſi on vouloit, lequel aprêta à rire à toute la ville de Rome, par l'extrémité, ou il ſe laiſſa reduire, dans l'accez un peu trop chaud d'une tentation ſen-

ſenſuelle. Il étoit Directeur, comme beaucoup d'autres de ſa robe, de quelques femmes de qualité, & comme il étoit déja avancé en age, il ſembloit qu'il devoit vivre hors du trouble, comme il vivoit hors du ſoupçon. Perſonne en effet n'avoit mauvaiſe opinion de lui, mais il ne ſouffroit pas moins en ſecret les aiguillons de la ſenſualité: & comme il lui auroit été honteux de quitter la partie, je veux dire le Confeſſionnal, qui eſt le champ clos, & le tête à tête, où ſe donnent le plus ſouvent les coups les plus dangereux, il reſolut de ſe ſervir du moyen, qu'on dit qu'Origene employa, pour ſe délivrer des tentations, & ſe rendre par-là invulnerable dans ce Combat. Il entreprit courageuſement l'affaire, mais comme le courage ne ſuit pas toûjours juſques à la fin les mouvemens reſolus d'une fervente volonté, les armes lui tomberent des mains, dans le tems que ſon ennemi, déja cruellement bleſſé, s'attendoit qu'on alloit achever de lui couper la tête: quelques plaintes, que la douleur arracha de ſa bouche, ayant fait venir du monde dans ſa chambre, on trouua le Pere en une extréme langueur, & on apprit par le ſang, qu'on vit répandu à ſes pieds, quel avoit été le ſujet, & la matiere de ſon combat. On le fit revenir, on l'exhorta de prendre courage; mais ſur tout on tacha de lui ôter les penſées qui l'avoient porté à une ſi cruelle reſolution, en lui faiſant conſiderer que la Compagnie ne conſeilloit & ne ſuivoit point des maximes ſi rigoureuſes, & que

la

la prudence, & la dexterité tenoit lieu de tout, quand même la fragilité humaine ne pouvoit retenir quelques efforts un peu libres de la nature. La chose fut sçue, & donna lieu à mille jolies choses qui furent dites & écrites sur cette matiere.

Avant que l'héréſie & la malice de Molinos fût decouverte, le P. Segneri Jesuite avoit écrit contre lui, faisant comprendre combien il étoit impropre de vouloir conduire toutes sortes de personne à la Contemplation, & à la perfection la plus sublime, & combien dangereux étoit cet état passif, dans lequel on vouloit mettre toutes les ames, dont plusieurs moins éclairées seroient necessairement exposées aux illusions & à l'erreur. Mais Petrucci, jadis Pere de l'Oratoire, & alors Evêque de Jesi, prit la plume pour deffendre Molinos & ses opinions, dont il étoit coiffé, ayant toûjours, même depuis son Episcopat, fait le métier de Contemplatif & de Directeur d'une quantité de personnes, auſquelles on voit dans ses œuvres imprimées quantité de lettres qu'il écrivoit, pour les instruire & les maintenir en cet état. Cet Evêque cependant étant devenu Cardinal, sur la bonne opinion qu'avoit le Pape Innocent de sa probité, & les erreurs du Quietisme ayant fait du bruit, il fut obligé d'abjurer en presence de quelques Cardinaux son Quietisme; & comme il n'a jamais témoigné grande docilité sur ce point, il fut plus d'une fois en état de perdre son Chapeau; Innocent voulant être obeï, & n'étant retenu de le traiter

traiter en toute rigueur, que par la consideration du deshonneur qui en arriveroit à tout l'Ordre des Cardinaux. Le Cardinal Cibo fut encore grondé du Pape à son occasion, parce que c'étoit lui qui le lui avoit proposé, comme un homme d'une grande probité. On dit que le Petrucci étoit entré dans les bonnnes graces du Cardinal Cibo, parce qu'en acceptant son Eveché de Jesi de quatre mille écus de rente, il s'obligea d'en payer au Cardinal une pension annuelle de trois mille, ce qui est assés ordinaire en Cour de Rome, où les principaux Cardinaux se font donner des Evechés qu'ils resignent en suite en retenant des pensions, qui en absorbent quasi tous les revenus. On peut se souvenir de ce qu'on a dit du Cardinal Altieri, qui sous le Pontificat de Clement X. étant Cardinal Patron joüissoit d'une pension d'onze mille écus sur l'Archevêché de Ravenne, dont le proprietaire a peine en conservoit mille pour sa subsistance.

Pour rétourner à Molinos, ayant été arrêté sur les bruits qui commençoient à se répandre de ses desordres, il eut l'effronterie dans ses premiers examens de tout nier; & quant à sa doctrine, d'en vouloir juges ceux là seuls, qui étoient versés dans ces matieres & capables d'en connoître. Il fut neantmoins convaincu de mille impuretez, & en particulier d'avoir plusieurs fois pris plaisir à se faire frotter tout le corps d'huile odoriferante, & de passer ainsi nud plusieurs heures avec des femmes & des filles frottées & nues comme lui.

lui. On lui trouva une somme de douze mille écus, (car en Italie bien des femmes payent cherement les plaisirs qu'on leur donne, ou qu'on leur procure) & il fut condamné à passer le reste de ses jours en prison: Ce qui semble bien doux pour un homme qui avoit si longtems & si scandaleusement abusé des sacremens de l'Eglise: (il le faisoit depuis seize ans) outre les sacrileges infinis qu'il a fait commettre à ses devotes, qu'il communioit tous les jours, les conduisant en troupes en des Eglises à l'écart, dont la ville de Rome est pleine, pour concerter avec elles, ensuite de ces belles communions, les tems & les lieux de leur abominable commerce.

La secte de Quietistes s'étant répandue en Italie, le Pape Innocent fit avertir, par une lettre des Cardinaux de l'Inquisition, tous les Evêques, de veiller, & de rechercher tous ceux qui en seroient atteints. La lettre circulaire, qui fut envoyée par tout, sert à faire encore mieux connoître ces erreurs, & comment elles s'introduisoient & se maintenoient parmi les peuples. En voici la teneur.

MONSEIGNEUR,

„ Etant venu à la connoissance de cette
„ sacrée Congregation, qu'en divers lieux
„ d'Italie il se va peu à peu formant, & peut
„ être se sont déjà formées, de certaines
Com-

„ Compagnies, Confreries, Assemblées, ou
„ sous tel autre nom qu'on voudra, dans
„ les Eglises, Oratoires ou Maisons particu-
„ lieres, dans lesquelles, à tître de Confe-
„ rences Spirituelles, ou entre de seules fem-
„ mes, ou entre des hommes seuls, ou en-
„ tre personnes de l'un & l'autre sexe, dans
„ lesquelles assemblées certains Directeurs,
„ sans experience des véritables voyes de l'E-
„ sprit pratiquées & suivies par les Saints, &
„ peut-être avec malice, sous prétexte d'a-
„ cheminer les ames, par une espece d'Orai-
„ son, qu'ils appellent de repos, ou de foi
„ interieure, ou d'autre nom, quoi qu'au
„ commencement il semble qu'ils persuadent
„ des maximes d'une perfection excellente.
„ Toutefois par ces principes mal entendus,
„ & encore plus mal pratiquez, ils vont
„ insensiblement inspirant dans l'esprit des
„ personnes simples, de trés-grandes & dan-
„ gereuses erreurs, qui vont mêmes aboutir
„ à de formelles héresies, & à des brutalitez
„ abominables, à la ruine irreparable des a-
„ mes, qui par le seul désir de servir plus
„ parfaitement à Dieu, se mettent sous la
„ conduite de ces Directeurs, ainsi qu'il est
„ arrivé en quelques lieux.

„ C'est pourquoi Mes Trés-Eminents Col-
„ legues, Inquisiteurs Généraux, ont jugé à
„ propos de vous faire sçavoir par cette let-
„ tre, qu'on a fait Circulaire à tous les Or-
„ dinaires d'Italie, que vous veilliez avec une
„ attention particuliere sur les Assemblées
„ nouvelles, & differentes de celles qu'on a

toû-

„ toûjours pratiquées, & approuvées dans les
„ Païs Catholiques, & qu'en trouvant de sem-
„ blables, que vous les aboliſſiez entierement,
„ & ne permettiez en aucune maniere qu'il
„ en ſoit établi de nouvelles à l'avenir, inſi-
„ ſtant à ce que les Directeurs marchent par
„ la voye battue de la perfection Chrêtienne,
„ ſans affecter de ſingularité, ou conduite ex-
„ traordinaire, mettant principalement ſoin
„ qu'aucune perſonne ſuſpecte de ſemblable
„ nouveauté ne ſe mêle de diriger, ni par
„ voix, ni par écrit, les Religieuſes, pour
„ empêcher que cette peſte n'entre dans les
„ Cloîtres, où elle pourroit corrompre les
„ bonnes intentions des Epouſes du Seigneur:
„ Ce qu'on remet ſur tout à vôtre prudence,
„ ſans prétendre, par cette précaution pro-
„ viſionelle, d'empêcher le cours à la Juſtice,
„ contre les perſonnes qu'on découvriroit in-
„ fectées d'erreurs indignes d'excuſe, pendant
„ qu'on va ici digerant la matiere, & prépa-
„ rant les choſes neceſſaires pour avertir tout
„ le monde Chrétien, de ſe garder des erreurs,
„ qui pourroient le corrompre. &c.

Innocent ayant toûjours mené une vie ri-goureuſe, étoit extrémement éloigné de ces deſordres, qu'il ne pouvoit qu'à peine croire avoir pris pié dans l'ame de perſonne. C'eſt pourquoi il attendit les dernieres convictions du Patriarche de la Secte, avant que de don-ner les mains à ſa condamnation. On l'accuſa même d'avoir eu la penſée de lui donner un Chapeau, comme à un homme, qu'il croyoit animé de l'eſprit le plus pur du Chriſtianiſme.

Il

Il traitta avec la même douceur le Cardinal Petrucci, en lui réprochant son Apologie de Molinos, & l'occasion, que par ses écrits il avoit donnée au monde de juger mal de sa conduite. Il se contenta, comme on a dit, de la retractation, qu'il fit en sa chambre, & en presence de deux Cardinaux, de tout ce qu'il pouvoit avoir écrit d'erronné, & le renvoya à son Eglise de Jesi : mais l'Inquisition ayant appris qu'il y avoit été reçû avec des applaudissemens extraordinaires, & même avec des Arcs de Triomphes, & des loüanges outrées, que lui avoit donné son Clergé, dans le tems du service, comme si non seulement il avoit été jugé innocent & absous de toute sorte de reproche, mais même trouvé digne d'Eloges extraordinaires, elle réprit son procés, condamna tous ses livres indifferemment, & envoya des Commissaires sur les lieux, pour faire une plus exacte recherche de ses sentimens, & de sa conduite, à quoi il falut que le Cardinal cedât, se retirant ailleurs *incognito*, pour ne point voir des Commissaires, qui venoient lui faire son procés. Il faut avoüer néanmoins, que les conjonctures de ce tems-là lui furent un peu desavantageuses, car la France faisant alors le plus grand bruit de l'affaire des franchises, ses partisans, pour rendre sa cause meilleure, declamoient hautement contre la tolerance du Pape, qui favorisoit, disoient-ils, les Héretiques, nommant en particulier le Cardinal Petrucci, qu'ils assûroient n'être pas moins coupable, que Molinos même, ce qui avoit été touché tacite-

tacitement dans le plaidoyer de Monsieur Talon.

Le Regne d'Innocent fut appellé le regne des Barbons, parce que le Pape desirant en toute maniere de bien gouverner l'Eglise, & de remedier à tous les desordres, écoutoit les zelez, particulierement les Ecclesiastiques les plus âgés, qui sçachant ses intentions se présentoient en foule, pour lui faire des rapports, & lui donner leurs avis. Innocent, comme il arrive toûjours en ces occasions, étoit la dupe de quelques uns, qui lui faisoient le mal plus grand qu'il n'étoit, ou vengeoient avec son autorité leurs propres querelles. Car les rapports ne manquoient point d'attirer des châtimens sur les accusez, selon la qualité, & la quantité des fautes, dont on les croyoit coupables Il eut cependant quelquefois l'occasion de se desabuser de la sincerité de quelques uns de ces Delateurs. Une fois entre autres, qu'ayant commandé au Cardinal Vicaire de faire sortir de la Ville un certain Docteur en Medecine, fort connu, & fort aimé pour son humeur joviale, le Cardinal soupçonnant, ce qui étoit en effet, qu'on avoit fait au Pape de mauvais rapports de lui, voulut faire des enquêtes secrettes de sa vie plus particuliere, avant que de venir à l'execution du banniſſement. Tous les crimes de cet homme, qu'il pût découvrir, furent un cornet de dez, jetté un jour à la tête d'un de ces Barbons, qui jouoit au tric-trac avec lui, à cause qu'il le chicanoit mal à propos sur un point, & quelque reproche un peu piquant,

quant, que l'ardeur précipitée de la colere lui arracha de la bouche: Ce qui ayant donné au Cardinal la confiance de repréſenter au Pape la conduite ſans reproche de cet homme, qu'on lui avoit dépeint comme un ſcelerat de beaucoup plus grande importance, le Pape revint de ſa prévention, & n'admit plus à ſa confidence ce Barbon calomniateur.

Innocent fut encore particulier au ſujet de la création des Cardinaux, dans le choix deſquels il ne conſulta ni la chair, ni le ſang: il ne fit ce choix, que deux fois, pendant un Pontificat de treize ans, mais il le fit nombreux, & de perſonnes d'un grand merite, ou pour de fortes conſiderations. Comme cette création de Cardinaux eſt une criſe, qui renouvelle en quelque façon la Ville de Rome, à cauſe de l'interêt, que prennent dans la perſonne des promus, leurs parens, ou leurs amis, s'ils ſont de Rome, ou mille autres perſonnes, qui s'intereſſent pour eux, quoi qu'ils ſoyent étrangers, cela eſt cauſe, que ces promotions ſont fort ſouhaittées du Peuple, qui non ſeulement ſe réjouit de la nouveauté, mais tire avantage des dépenſes, qui ſe font à ces occaſions. Innocent, qui laiſſa couler ſix ans, avant que de venir à cette promotion, eſſuya toutes les plaintes, & toutes les inſtances, qu'on lui en faiſoit, ſans ſe mettre aucunement en peine de les contenter: Non ſeulement la Ville, la Prélature, & les Miniſtres des Princes, inſiſtoient pour cette création de Cardinaux;

mais jusques parmi les Moines, il y avoit des solliciteurs, qui interessoient le Ciel en cette affaire. On raconte à ce propos une agreable réponse, que fit un jour Innocent à un de ceux-ci, qui lui en parloit, & l'assûroit, qu'un tel Saint lui étoit apparu, & lui avoit commandé de venir avertir Sa Sainteté, qu'il étoit tems qu'il fit des Cardinaux. Innocent, quoi qu'homme de bien, mais qui ne s'étoit pas encore tant avancé sur la montagne de la perfection, qu'il eût merité des révélations, se retrancha sur des idées naturelles, & répondit froidement au Visionnaire, que sa révélation ne lui paroissoit nullement probable, parce, dit-il, que si le Saint avoit jugé à propos de descendre du Ciel, pour me faire connoître la volonté de Dieu, il seroit venu directement à moi, qui demeure ici sur une montagne, à Montecavallo, au lieu de descendre au plus bas de la Ville, où est vôtre Cloître, & ainsi se seroit épargné une bonne partie du Voyage, que vous dites qu'il a fait pour vous venir parler. Enfin cette promotion vint, & satisfit une partie de l'attente publique, mais non pas des particuliers, car il n'est pas possible de contenter tout le monde. Il la renouvella cinq ans aprés, avec cette circonstance remarquable, qui la fit croire miraculeuse, ou tenant du Miracle, savoir, qu'elle fut faite le même jour, que la Ville de Bude fut prise sur les Infidelles en 1686.

Comme la qualité des Sujets promus sert à faire connoître le Genie du Pape, qui les éléve,

éléve, & des circonſtances, qui touchent leur Pontificat, on nommera ici quelques unes des Creatures d'Innocent. Il comprit dans ſa premiere promotion, outre les Nonces, qui étoient auprés des Couronnes, un Prince Pamphile, pour rendre, ſelon la coûtume, le Chapeau à la famille du Pape, qui le lui avoit donné. Ce Cardinal avoit alors fini ſes études, & avoit acquis la reputation d'un homme d'eſprit, dont il a continué à donner des preuves juſques à preſent; outre cela il étoit ſplendide & magnifique, ce qu'il peut faire, vû les grandes richeſſes qu'Innocent X. a accumulées dans ſa Maiſon.

Il nomma auſſi dans cette premiere promotion les Taya, & Rochy, tous deux Romains, & d'une probité ſi extraordinaire, qu'ils refuſerent le Chapeau, & qu'il falut un commandement abſolu du Pape, pour les obliger à l'accepter: Ce qui étant d'un exemple trés rare, fait bien juger, qu'ils n'avoient point brigué un honneur, où tant d'autres aſpirent avec la plus violente ambition.

Le premier Cardinal de la ſeconde promotion, qui fut de 27. Sujets, & qu'il fit le jour même de la priſe de Bude, fut le Vice-Gerent. On appelle ainſi à Rome celui, qui ailleurs fait l'Office de Vicaire Général d'un Evêque, dans la ville de ſa réſidence. A la verité, il y a à Rome un Cardinal Vicaire du Pape, mais ſa dignité ne ſouffrant pas qu'il ſe mêle de beaucoup de choſes de moindre conſideration, le Vice-Gerent y ſupplée par ſes ſoins, & ſon aſſiſtance. Innocent, dés le com-

mencement de son Pontificat, avoit fait des ordres rigoureux contre le luxe, & la nudité des femmes, & contre la licence qu'on prenoit assez ordinairement à Rome de causer dans les Eglises, contre la bonté des maris complaisants à la débauche de leurs femmes, & contre d'autres desordres. Le Vice-Gerent ayant témoigné un zele infatigable à faire observer tous les ordres du Pape, sans épargner les affronts aux personnes mêmes de qualité, qui s'émancipoient à les enfraindre, avoit entierement gagné ses bonnes graces, & pour cela fut mis à la tête de ceux qu'il vouloit honorer de la Pourpre, quoique ce Prélat fût borgne, ce qui peut-être l'excusoit d'y regarder de si prés, & de discerner si peu la qualité des personnes, qu'il traittoit, comme on a dit, sans aucun égard dans les occasions. A propos de cette licence introduite dans les Eglises de Rome d'y voir paroître les femmes avec leurs gorges & leurs bras nuds, comme c'en étoit alors la grande mode, on doit dire ce qu'on a vû pratiquer au Pape même, lors qu'il n'étoit encore que Cardinal. C'est la coûtume d'avoir de la Musique, quasi dans toutes les Eglises. C'est le plaisir particulier des Italiens, que dans les Fêtes particulieres des Eglises il y ait une Musique extraordinaire & meilleure, à cause du concours plus grand, qui s'y fait de toutes sortes de personnes. Ce concours sert presque autant à l'amusement, & au badinage qu'à la dévotion: les femmes s'y trouvant en plus grand nombre, & les hommes, qui aiment à les voir,

les

les suivant à la piste dans ces reduits. Il semble, qu'une personne veritablement devote ne devroit nullement chercher ces occasions de prier Dieu; cependant le Cardinal Odescalchi, tout devot, & tout austere, qu'il étoit, ne manquoit aucune de ces occasions, mais c'étoit pour y troubler la fête de ces devots badins, & la chasse de ces affamés de plaisirs, qui suivoient leur gibier, jusques auprés des autels. Les femmes avoient coûtume de se placer au haut des Eglises, & parce que la Musique se fait ordinairement sur la porte, où l'on éleve des loges pour placer les Musiciens, aprés une courte & legere oraison, qu'elles faisoient, tournées vers l'autel, elles se retournoient ensuite vers les chœurs de Musiciens, & par ce moyen demeuroient exposées de but en blanc aux regards des Godelureaux, de toute condition, & de tout habit, qui sous prétexte d'être tournez contre l'autel avoient les yeux sur ces Idoles, ausquelles ils ne manquoient point d'adresser leurs vœux par des œillades dérobées, qui souvent étoient exaucées par des témoignages reciproques d'une correspondance criminelle. Le Cardinal, qui n'ignoroit point ces actions scandaleuses, qu'on exerçoit dans la Maison de Dieu, ne pouvant point encore prendre le foüet en main, pour en chasser ces prophanateurs, les épouvantoit au moins par sa presence, en se présentant aux Eglises dans le tems du plus grand concours. Il se plaçoit précisement entre ces deux Escadrons des femmes & des hommes, qui combattoient

des yeux, & tenoit un serieux à déconcerter les plus gais. Par une mine affreuse, & des regards menaçans, (car il n'étoit nullement bel homme.) il glaçoit dans les cœurs les plus épanouïs la joye, qui avoit jusques alors animé leur devotion. La chose étoit si publique, que quand on voyoit venir les coussins du Cardinal Odescalchi, (car c'est la coûtume à Rome, que quand un Cardinal veut aller en quelque Eglise il y envoye devant *il suo strato*, comme parlent les Italiens, c'est à dire, un grand tapis, & deux coussins de velours, qu'on étend sur un prie-Dieu, toûjours prêt dans l'Eglise,) une partie de ces devots musquez quittoit la partie, & l'autre desertoit peu à peu: & si quelqu'un osoit tenir quelque tems, & qu'il ne se contînt point dans les bornes les plus étroittes de la Modestie, le Cardinal ne manquoit point de tousser, de cracher à ses pieds, ou de l'envisager avec des yeux de colere, qui sans parler lui exprimoient ce qu'il souhaittoit de lui.

Les Nonces de Pologne, de France, & d'Espagne, (car il les rangea ainsi dans l'ordre de sa promotion) eurent des Chapeaux. Palavicin & Durazzo, Genois, n'eurent rien qui attirât les yeux, que leurs noms, mais on parloit des mauvais traittemens, que Mr. Ranucci souffroit en France, à cause du peu d'intelligence qu'il y avoit entre les deux Cours, qui étoient si fort broüillées. Ce Nonce essuya quantité d'insultes sur l'autorité du Pape, en suite des déclarations du Clergé de l'an 1682. jusques à voir afficher aux portes de son Palais

des

des Theſes, où l'on y ſoûtenoit les déclarations, & les privileges prétendus par l'Egliſe Gallicane, d'un air, qui faiſoit voir, combien la Nation étoit animée contre Innocent. Quand il s'en retourna en Italie, aprés la mort de ce Pape, on lui vola, en paſſant par la Savoye, ſes Ecritures, en lui laiſſant ſa Vaiſſelle d'argent, & on publia, que ce vol avoit été fait par les Barbets, reſtituez depuis peu dans leurs Vallées; & il mourut lui même à Fano, avant que d'arriver à Rome, en proteſtant, qu'il n'avoit pas de plus grand regret en quittant la vie, que celui de ne pouvoir informer le Conclave, & le Pape futur, de ce qu'il croyoit neceſſaire qu'on ſçût, pour la direction de ceux qu'on envoyeroit à l'avenir à Paris. Il eſt certain, que s'il fût arrivé à Rome, il auroit eû une grande part à l'élection d'un Succeſſeur d'Innocent, étant Italien, de Boulogne, Ville neutre, & ſans aucun parti, & n'ayant qu'un frere extrémement riche, & parfaitement honnête homme.

Le Comte de Kiembourg, Archevêque de Saltsbourg, fut le cinquiéme, nommé non ſeulement pour faire honneur à ſon Egliſe, des plus riches & des plus conſiderables de l'Allemagne, mais encore pour reconnoître le zele, qu'il témoignoit pour la Religion Catholique, en entretenant à ſes frais un Regiment de mille hommes en Hongrie au ſervice de l'Empereur, dont Innocent réputoit la cauſe être celle de la Religion.

Les Cardinaux Colonitſch & Goets furent

faits Cardinaux à la nomination de l'Empereur, l'un & l'autre pour leurs merites & bons services rendus, quoi que le dernier eût renoncé au droit, que lui donnoit cette Nomination, que le Pape voulut, de son propre mouvement, avoir lieu en sa faveur. L'Evêque de Strasbourg, Guillaume de Furstemberg, fut le huitiéme, à qui Innocent donna le Chapeau, pour plaire au Roi Trés Chrétien, qui l'avoit nommé, quoi qu'on eût menacé le Pape, qu'il viendroit résider à Rome, pour y soûtenir les interêts de la France, ce qui auroit pû être suivi de beaucoup de desordres, comme on a dit. Le Pape ne fit que ce Cardinal à la nomination du Roi Trés Chrêtien, quoi que les François s'attendissent encore à celle de l'Evêque de Marseille, qui a depuis été le Cardinal de Fourbin; C'est pourquoi le Cardinal d'Etrées, en remerciant le Pape, dans ce même Consistoire, du Chapeau donné à Furstemberg, fit de grosses plaintes de l'omission qu'on avoit faite de Monsieur de Fourbin; je ferai suivre son discours à ceci, pour faire voir la liberté, que prennent quelquefois les Cardinaux, en parlant au Pape.

L'Evêque de Salamanque, nommé par le Roi d'Espagne, fut compris pour neuviéme dans la Nomination, & le dixiéme fut un Religieux Benedictin d'Espagne, nomme Don Joseph d'Aguirre, que le Pape considera à cause d'un assez gros livre, qu'il avoit composé, sous le titre de *Defensio Cathedræ Sancti Petri*, contre les Propositions du Clergé

gé de France dans l'Assemblée en 1682. Le Cardinal d'Etrées ne dit rien contre lui dans le Consistoire, mais en étant sorti, il protesta, qu'il ne communiqueroit jamais avec ce Moine, qu'il tenoit pour héretique, & son Livre plein d'héresies, mais il ne tint pas sa colere, & le Clergé même de France s'étant dédit dans la suitte de ses propositions, comme on le dira par aprés, il ne lui a pas fait plus mauvaise mine qu'aux autres Espagnols. Un autre Religieux de ce même Ordre de S. Benoît avoit aussi composé un autre Livre contre les propositions du Clergé de France, qui lui fut présenté en même tems, que celui de l'Espagnol. Ce Religieux étoit un Sfondrati, Milanois, d'uue famille qui a donné un Pape à l'Egliſe, qui fut Gregoire XIV. Il étoit Moine de Saint Gal, en Suisse, & son Livre avoit pour titre *Regale Sacerdotium*, mais parce qu'il n'avoit pas mis son nom, le Pape, qui l'auroit préferé à l'Espagnol, comme Compatriotte, ne voulut pas le faire, en disant, que puis qu'il avoit eu honte de paroître pour la défense de l'Egliſe, il ne vouloit point d'un homme, qui avoit des égards si délicats, & si retenus. Ce Sfondrati cependant fut dans la suite fait Cardinal par Innocent XII & Innocent XI. lui même lui offrit l'Evêché de Novare, qu'il refusa.

L'Evêque de Grenoble, Etienne le Camus, étant dés long tems dans l'estime du Pape, fut l'onziéme nommé au Cardinalat, avec un étonnement d'autant plus grand de tout le

monde, que le Roi de France n'avoit jamais songé à le nommer, & que ce n'est pas la coûtume d'élever les sujets d'un Prince sans lui en avoir auparavant donné part. Cette nomination fit encore crier le Cardinal d'Etrées, qui la prit pour un affront fait au Roi, lequel, disoit-il, ne le reconnoîtroit jamais. Mais Innocent ayant d'autres maximes, suivoit son train, & voulut honorer la piété & l'exemplarité de la vie d'un homme, qui accomplissoit tous les devoirs de son Ministere, quoi qu'il ne fût peut-être pas aussi bien vû à la Cour, que les autres Evêques. Outre cela Innocent le croyoit éloigné des sentimens du Clergé de France, touchant les propositions auxquelles on disoit qu'il ne prenoit point de part, ce qui lui tenoit lieu d'un merite tout particulier. Le nouveau Cardinal s'étant témoigné trés indifferent à prendre les marques de sa dignité, jusques à ce que le Roi l'eût agréé, cette moderation, & les bons offices, qu'on lui rendit en Cour, disposerent enfin le Roi à le reconnoître, & on crut même dés lors qu'étant aussi agréable au Pape qu'il paroissoit, & sujet du Roi, il pourroit bien être employé à traitter la reconciliation entre les deux Cours, à quoi le Cardinal d'Etrées n'étoit assûrement gueres propre, vû ses emportemens.

L'Archevêque de Brague fut fait Cardinal en consideration du Roi de Portugal, quoi que Rome n'accorde point à ce Roi le droit de Nomination: mais Innocent ayant fait un Cardinal par la recommandation du Roi de Po-

Pologne, (car on met les Nonces faits Cardinaux sur le conte des Couronnes, auprés desquelles ils ont excercé leur Nonciature) il voulut aussi en faire un Portugais, pour ne pas donner lieu au Roi de Portugal de se plaindre. Ce fut encore ici un trait qui chagrina le Cardinal d'Etrées, car il n'avoit jamais pû obtenir le Chapeau à la Nomination du Roi de Portugal, à qui le Pape en donnoit alors un que le Roi n'avoit pas demandé.

Le nom du Roy de Pologne faisoit alors tant de bruit dans l'Europe, qu'Innocent voulut distinguer son Royaume par le nombre de trois Cardinaux, qu'il n'avoit peut-être jamais eu tout à la fois. Outre le Nonce Palavicin, il nomma l'Evêque de Varmie Michel Radziowski, qui depuis fut Archevêque de Gnesne, & Primat du Royaume, celui qui a eu une si grande part aux brouilleries qui agitent encore aujourd'huy la Pologne, & qui est mort depuis peu dans la disgrace du Pape regnant, pour avoir voulu trop opiniâtrement soûtenir ses engagemens contre le Roy Auguste, que Clement XI n'a pû abandonner, quelque inclination qu'il aye d'ailleurs de favoriser ceux qui tirent avantage de la guerre civile de ce Royaume. On a accusé le Cardinal Radziowski d'avoir été un peu sensible aux foiblesses de la nature, & que les grandes liberalitez, qu'il a faites en mourant à de certaines personnes, n'ont pas été des simples mouvemens d'une generosité tout à fait indifferente, mais une tendresse de sang,

& d'affection envers des personnes qui lui apartenoient de plus prés qu'on ne pensoit.

L'autre Prélat Polonois, à qui Innocent donna le Chapeau, fut Jean Casimir d'Enof. Ce Seigneur, qui étoit filleul du Roi de Pologne, ayant été envoyé à Rome, pour y resider en son nom, aprés la levée du siége de Vienne, y acquit bien tôt une estime générale, par la bonté de son naturel, qu'il témoignoit dans sa conduite toute modeste, mais comme il étoit bon, au delà de ce que le sont ordinairement les personnes, qui frequentent les Cours, on assûre que celle de Rome se prévalant de cette ingenuité, tira de lui tous les secrets de sa commission, & de ce qui se passoit en Pologne, où les envieux des prosperitez du Roi travailloient avec de fortes brigues, pour en arrêter le cours, parce qu'elles étoient toutes au profit de ceux qu'ils n'auroient pas voulu. Cela fut cause, que le Roi, peut-être, plus à la sollicitation d'autrui, que de son propre mouvement, lui ôta ses appointemens, & l'eût laissé en un fâcheux embarras, si le Pape, qui peut-être aussi avoit été cause de sa disgrace, ne l'eût soûlagé, en lui donnant la riche Commanderie de l'Hôpital du Saint Esprit, & en le nommant encore Cardinal dans cette promotion. On douta pendant quelque tems, si le Roi de Pologne se reconcilieroit avec lui, mais quand il ne l'auroit pas voulu faire, Monsieur d'Enof étoit si bien établi en Italie, qu'il n'avoit pas grand sujet de plaindre

ce

ce qu'il auroit perdu en Pologne, où en effet il ne retourna jamais, étant mort Evêque de Cesene en Romagne; il avoit toûjours retenu auprés de soi un Prêtre François, qui avoit été autrefois son Précepteur. Il l'avoit fait Vicaire Général de son Eglise de Cesene: & les Jesuites n'auroient pas manqué de le quereller sur le Jansenisme, si çavoit été en un païs, où leur credit eût été plus grand, lui, & le Cardinal son Disciple, ayant eû jusques à la mort l'opinion, que bien des gens ont de leur zele & de leur conduite, quoi qu'ils ne la témoignent pas par tout. On est seur de deux choses, l'une que ce Cardinal étant allé visiter un autre Cardinal Evêque d'une Ville voisine de Cesene, fit une cruelle raillerie d'un Jesuite, qui avoit prêché le Caréme dans la Cathedrale de cette Ville, & qui se trouva un jour à diner avec les deux Eminences; Le Cardinal d'Enof comme pour s'égayer lut en sa presence plusieurs pages des lettres Provinciales avec les pauses & les reflexions necessaires pour en faire valoir l'importance, & avec de continuelles apostrophes au bon Pere, qui n'osant faire valoir en cette rencontre le zele foudroyant de la Compagnie, contre les admirateurs de ces lettres, s'efforçoit de faire l'agreable, & ne répondoit à tout, qu'un V.E. les croit-elle? Le Cardinal avec un enjoüement fort serieux, lui répondit de même autant de fois, que plût à Dieu, qu'il eût pû ne les pas croire; ce qui, comme on peut voir, n'étoit pas un divertissement fort agreable pour ce Pere.

L'autre chose est, que le même Cardinal d'Enof, ayant reçû les Expositions du Nouveau Testament du Pere Quénel, & les ayant leües, n'étoit nullement dans les sentimens de l'Auteur, qui vient d'y trouver depuis peu le Jansenisme le plus marqué, car il en parloit avec une estime si grande, qu'il ne pouvoit finir de les exalter comme un Livre, qui en effet a été loüé par tant d'Evêques de France, & reconnu pour un livre trés-Catholique, & trés édifiant. Peut-être que les Jesuites, fondez sur ce qu'on a dit plus haut de l'estime que faisoit le Cardinal des Lettres Provinciales, diront, qu'il étoit lui même Janseniste; si on le leur accorde, ils devront à leur tour accorder, qu'il y a des Jansenistes parmi les Cardinaux, qui sont les Colonnes de l'Egliſe, & les Princes de la plus haute Hierarchie, connus & tolerez pour tels, & qu'il y en a non seulement un, mais plusieurs, car le Cardinal, en présence duquel celui d'Enof lisoit les Lettres Provinciales, lui applaudissoit de tout son cœur. Ils savent encore, que le Cardinal d'Aguirre ne l'étoit pas moins que Monsieur Arnaud, puis qu'en récevant le Chapeau des mains d'Innocent, il témoigna sentir quelque confusion d'occuper une dignité, qu'il savoit que Sa Sainteté avoit destinée à un homme en toute maniere plus savant, & plus digne que lui, qui étoit Monsieur Arnaud même. Ils auront bien de la peine de laver encore les Cardinaux Casanata & Noris de cette tache

de

de Janseniſme, & de les ôter à leurs adverſaires; car jamais on n'a moins approuvé leur doctrine, & leurs manieres, que faiſoient ces deux Cardinaux à Rome, dont le premier fonda une chaire de Theologie, où il impoſa l'obligation de combattre leur doctrine, & l'autre eſt Auteur de l'Hiſtoire du Pelagianiſme, où ils ſont ſi bien dépeints.

La Republique de Veniſe eut, comme la France & la Pologne, un Sujet agreable, & un autre auquel elle ne s'attendoit point, élevés dans cette promotion. C'eſt la coûtume que quand le Pape fait des Cardinaux pour les Couronnes, il en donne encore à la Republique de Veniſe, avec cette difference, que les Couronnes nomment ceux, qu'elles ſouhaittent que le Pape faſſe Cardinaux, & le Pape prend à ſon gré dans la Prélature un Venitien pour le faire Cardinal. Il prit le Pere Colloredo de l'Oratoire, d'une famille de Frioul, qui poſſede des biens dans les terres de l'Empereur, & dont même quelques perſonnes de cette famille l'ont utilement ſervi; cependant le Pere Colloredo aimoit mieux paſſer pour un Venitien, & en cette qualité la Republique le reconnut pour ſien, & ſemble encore aujourd'hui prendre ſes interêts C'eſt un bon Religieux, & c'eſt tout ce qu'on en peut dire; car s'il eſt vrai, comme l'aſſeure l'Auteur des Conjectures ſur le Conclave de 1700. qu'il ſe ſoit donné des mouvemens, & mêmes fort grands pour dévenir Pape, il ne ſe connoît nullement, car

il

il ne paroît point avoir la capacité, ni le merite neceſſaire pour ſoûtenir une ſi haute charge. Il eſt extrémement diſſimulé, qualité baſſe & indigne d'un Prince. Quelques uns le croyent devot, ce qui tout ſeul ne rend pas un homme plus habile à remplir les devoirs de la ſouveraineté, ſi d'ailleurs il ne poſſede les talens neceſſaires au Gouvernement. Il eſt toûjours bien ſeur qu'il eſt trés peu eſtimé parmi la Prélature, & qu'on le croit beaucoup plus bigot que religieux, ſes manieres affectées ne reſſentant nullement la liberté & la confiance, qu'inſpire la ſolide vertu: On ſçait de trés-bonne part, qu'il s'intereſſe fort peu dans les choſes mêmes de la Penitencerie, qui fut la Charge qu'Innocent lui donna aprés l'avoir fait Cardinal, & qu'il croyoit lui mieux convenir: que dans des occaſions, où il faudroit prendre feu pour des Religieux particuliers opprimés dans leurs Ordres, il ſe contente de les amuſer en les plaignant & les exhortant à la patience, quoi qu'il connoiſſe que les Ordres Religieux en Italie ſoyent tous pleins de deſordres, & que les occaſions, qui ſe preſentent d'y mettre la main & de reformer leur conduitte, ſoyent ce qui devroit allumer veritablement ſon zele, s'il en avoit. Cette negligence, qui ne peut venir que d'un trop grand ménagement, & d'une trop grande crainte d'irriter les Moines, parmi leſquels il y en a d'intrigués & d'intereſſés avec toutes ſortes de perſonnes même les plus élevées, donne lieu au reproche qu'on lui fait d'avoir l'am-

l'ambition de devenir Pape, ce qu'il ne deviendra jamais, quoi qu'il fasse, par la crainte où l'on est que son gouvernement ne plaise qu'à peu de bigots, & déplaise à tout le reste du monde. Ce que rapporte l'Auteur cité des Conjectures du Conclave, que le Cardinal Colloredo se fâcha contre le Pape Innocent XII. qui sembloit ne point vouloir donner de Chapeau à aucun Venitien en une certaine promotion, & qu'il le menaça de renoncer au Cardinalat, si on faisoit ce tort à la République, n'est pas entierement vrai. Il offrit seulement, avec l'apparence d'une bien grande humilité, de quitter son Chapeau, pour qu'il fût donné à un Prélat Venitien, au cas que S. S. eût tant d'autres Sujets à pourvoir, qu'elle n'eût pas le moyen de le faire autrement, ce qui donne une toute autre idée de cette action.

L'autre Cardinal Venitien, à qui Innocent donna le Chapeau, fut Marc Antoine Barbarigo Archevêque de Corfou, qui étoit actuellement à Rome, où il s'étoit retiré à l'occasion qu'on va dire. Le Géneral François Morosini étant arrivé l'an 1684. à Corfou pour commencer la guerre contre les Turcs, voulut consacrer ses premieres armes par un zele de Religion, & par des prieres publiques dans la Cathedrale, où il vouloit assister en habit & avec la pompe de Magistrat, suivi de tous ses Officiers. Ses Gens voulant à cet effet lui donner un trône dans l'Eglise au même lieu, où l'Archevêque, qui étoit ce Barbarigo, avoit coûtume de placer le

le sien, quand il officioit Pontificalement, les Ministres de celui-ci s'y opposerent: mais comme la force étoit du côté des premiers, le trône du Géneral fut élevé, où ils vouloient, & le Géneral, à l'heure qu'il avoit souhaitté qu'on fit les prieres, s'étant transporté à l'Eglise avec sa Suitte, il n'y trouva ni chandelles sur l'Autel, ni aucune autre disposition à faire la fonction intimée. On asseure même que l'Archevêque avoit fait enlever la clef du Tabernacle, où repose le Sacrement, afin que le Géneral, s'il avoit voulu passer outre, & employer ses propres Prêtres à l'exposition intimée, ne pût le faire sans rompre le Tabernacle. Le Géneral n'en vint point à cette extrémité, mais il envoya un Ordre à l'Archevêque d'aller se presenter aux portes du Senat, & d'y rendre conte de sa conduite; ce que l'Archevêque n'ayant eu garde de faire, il se retira à Rome, où il étoit quand Innocent le fit Cardinal, avec peu d'agrément, comme on peut croire, de la part de la République, qui lui avoit confisqué tous ses revenus, & qui ne s'est point encore reconciliée avec lui. Le stile des Venitiens est en ceci conforme à celui des Espagnols, dont les Vicerois citent les sujets de la Monarchie, quand ils sont d'une haute condition & coupables, *ad audiendum Verbum Regium*: Et si on obéit à la Citation, on est obligé d'essuyer une forte Mercuriale de la part du Roy, ou de celui qu'il commet pour la faire; mais si on refuse, on est par

par cela même banni sans autre déclaration.

Les autres Cardinaux, jusques au nombre de 27. qu'Innocent nomma, n'ont rien de remarquable, ayant quasi tous été employés dans les diverses charges de la Cour, par la voye desquelles on arrive ordinairement au Chapeau. Le seul Petrucci Evêque de Jesi, dont on a déjà parlé, est celui, dont le choix n'a pas fait autant d'honneur à Innocent, que le sembloit meriter la vertu de cet homme, laquelle ne s'est pas trouvée de la trempe supposée. C'est la coûtume que le Pape ayant nommé les nouveaux Sujets, qu'il a honoré de la Pourpre, les Cardinaux presens, sous prétexte de donner leurs avis sur la promotion, ne manquent jamais de la loüer. Il y en a cependant, qui parlent quelque fois plus librement; & qui forment des plaintes, comme fit le Cardinal d'Etrées en cette occasion, par le discours qu'on va lire, & dont il ne fut pas fâché que la copie courût dans Rome. Ce discours est traduit du Latin sans aucune alteration.

„ Puis qu'on me demande mon souffrage,
„ je dirai ce que je pense avec respect, mais
„ pourtant avec sincerité. Nous voyons en-
„ fin, Trés Saint Pere, accomplie cette pro-
„ motion de Cardinaux, qu'on a si long tems
„ souhaittée, & pressée avec tant d'instances
„ & tant de prieres. Nous avons, à la verité,
„ sujet de nous réjouïr avec vôtre Sainteté,
„ de ce qu'elle a mis dans le sacré College
„ de certaines personnes trés considerables,

„ soit

„ soit qu'on regarde à l'éclat de leur naissan-
„ ce, soit qu'on aît égard à leur pieté & à
„ leur profonde érudition, soit enfin qu'on
„ estime comme on doit les services qu'ils
„ ont rendus à l'Eglise, & à la bonne con-
„ duite qu'ils ont tenuë dans les charges qu'ils
„ y ont exercées. Mon discours iroit trop
„ loin, si je voulois toucher au merite d'un
„ chacun en particulier. Je me contenterai
„ d'en loüer quelques-uns en passant, & de
„ les comprendre même tous sous un même
„ éloge, le tems & le lieu ne me permet-
„ tant pas de m'étendre. Entre ceux-ci voyant
„ le Prince Guillaume Evêque de Strasbourg
„ élevé, à la recommandation & à la no-
„ mination de mon Roy trés-Grand, & trés-
„ Chrétien, je ne peux m'empêcher d'en
„ concevoir une trés grande joye, & de re-
„ mercier V. S. de ce qu'aprés un espace de
„ sept ans écoulés elle a eû au moins en ceci
„ égard aux prieres du Roy. Je considere
„ cet Evêque comme un homme, dont
„ les conseils & la puissance ont toûjours
„ été employés utilement à défendre les païs
„ Ecclesiastiques d'Allemagne contre les hé-
„ retiques; je regarde sa Maison pleine de
„ Seigneurs, qui ont postposé leurs interêts
„ particuliers, à la conservation de l'an-
„ cienne Religion contre l'héresie naissan-
„ te, combattant & suivant constamment
„ les étendards des Ducs de Baviere, dans
„ cette défense. En réfléchissant sur la per-
„ sonne de l'Evêque, j'y vois une can-
„ deur & une ingenuité d'ame, une capa-
„ cité

„ cité d'esprit, & une habileté incompara-
„ ble, des liberalités jusques à la profusion
„ envers son Eglise renaissante de Stras-
„ bourg. J'y vois la force heroïque, avec
„ laquelle il s'est soûtenu dans les contra-
„ rietés qu'il a rencontrées : Et tout cela
„ me fait esperer qu'il servira trés-utilement
„ à l'avenir, & le Siege Apostolique, &
„ l'Eglise universelle. Je me réjoüis enco-
„ re, que dans la promotion du Duc d'A-
„ lencastre Inquisiteur Géneral, sujet non
„ moins recommandable par sa vertu que
„ par son sang, on aît secondé le desir du
„ Sereniſſime Roy de Portugal, & qu'on aît
„ satisfait par là à ce qu'on devoit à un si
„ puissant Prince. Car qu'est-ce qu'on accor-
„ de aux Royaumes héréditaires, que lui ne
„ puisse prétendre avec le même droit, & que
„ je n'aye dû me promettre & exiger en son
„ nom, puisque je suis chargé des affaires de
„ ce Royaume ? Mais je ne peux souffrir
„ sans douleur, & sans être touché de pitié,
„ le malheur de l'Evêque de Beauvais, mon
„ ancien & trés-intime ami ; car il y a plus
„ de 20. ans, que je connois ses vertus,
„ par lesquelles, & non point par aucun
„ mauvais moyen, il s'est acquis la faveur
„ & l'estime du Roy de France & du Roy
„ de Pologne. Je sçai qu'il y a quasi trente
„ ans, qu'étant encore jeune il fut fait Evê-
„ que, sa prudence suppleant au défaut des
„ années, & qu'il a fait éclatter dans l'E-
„ piscopat la noblesse de sa race, l'integrité
„ de sa vie, une doctrine peu ordinaire, &

„ une

„ une vigilance pastorale, qu'il n'a jamais
„ rallentie, nonobstant les longs & grands
„ emplois qu'il a eû hors de son Diocése.
„ Mais ce qui met le comble à son merite,
„ & pour lequel seul on avoit sujet d'esperer
„ sa promotion, est l'heureux soin qu'il a
„ pris pour faire réüssir l'élection du Sere-
„ nissime Jean Roy de Pologne, le Libera-
„ teur de Vienne, le fleau des Infideles, &
„ le Défenseur de la République Chrétienne,
„ élection qui ayant été suivie de tant de ser-
„ vices importants rendus à la Religion, il
„ est de toute justice, d'en attribuer une gran-
„ de partie à celui qui en fut le promoteur
„ efficace. Ce que j'avance de la personne
„ & des actions de l'Evêque de Beauvais est
„ trés-vrai. Je sçai qu'il fut au commence-
„ ment trés-agréable au Roi de Pologne,
„ quoique dans la suite on l'eût calomnieu-
„ sement accusé, d'avoir été cause de la
„ rupture de la Diette, & de s'être rendu
„ incommode par son excessive ambition.
„ Mais quand l'imposture fut découverte, &
„ son innocence reconnuë, combien le Roy
„ ne témoigna-t-il pas de chagrin, d'avoir eu
„ quelque deffiance de lui? Il se fit connoî-
„ tre par des Ambassades expressement en-
„ voyées en France, par plusieurs lettres,
„ qu'il écrivit à ce sujet, que j'ai vûes &
„ lûes, dans lesquelles il déclare expresse-
„ ment ses derniers sentimens, plus pour
„ satisfaire à sa propre conscience, que pour
„ ne point manquer aux promesses qu'il lui
„ avoit fait autrefois. Monsieur de Beauvais

„ pour-

„ pourroit être privé de cet honneur, qui ne
„ se confere qu'à peu, comme tant d'autres
„ Prélats qui en sont trés-dignes. Mais com-
„ ment soûtenir aprés cette exclusion, l'hon-
„ neur d'un homme de probité & d'honneur,
„ & trés-particulierement attaché à l'Eglise
„ Romaine? La chose est aujourd'hui reduite
„ en ces termes, que les Chapeaux que V. S.
„ donne, sont autant de réproches qui tom-
„ bent sur la reputation de M. de Beauvais:
„ Car que ne peut-on point penser de fâcheux
„ & de sinistre d'un homme, que l'on voit
„ exclus d'une si nombreuse promotion de
„ Cardinaux, quoique soûtenu non seule-
„ ment de ses propres merites, mais des re-
„ commandations & de la faveur de deux
„ Rois, un desquels, aprés une suite sans
„ interruption de tant d'actions immortelles,
„ qui ont donné de l'étonnement à tout l'uni-
„ vers, & à vôtre Sainteté en particulier,
„ vient tout recemment de détruire l'héresie
„ de Calvin, & l'autre a remporté de si in-
„ signes victoires sur les Infidelles? Il faut
„ esperer que la justice, la bonté, & la cle-
„ mence de V. S. prendra d'autres sentimens,
„ aprés qu'elle aura mieux réconnu la verité
„ des choses, & que son esprit libre des pré-
„ jugez, qui l'ont troublé & détourné jus-
„ ques à present; fera connoître qu'elle a
„ voulu differer, mais non pas le priver
„ entierement de la dignité qu'elle ne lui
„ donne point aujourd'hui. Cependant ce
„ que l'on pourra dire est que l'Evêque de
„ Beauvais a été malheureux, mais non pas

„ indigne

„ indigne du Cardinalat, & que le témoi-
„ gnage de sa conscience ne lui est pas moins
„ glorieux que la dignité qu'il auroit reçue.
„ C'est mon souhait & mon sentiment.

Tout le monde n'étoit pas aussi persuadé, que le Cardinal d'Etrées, des grands merites de Monsieur de Beauvais, particulierement des services rendus à la Religion Catholique Romaine, pendant son Ambassade de Pologne, & on a vû la copie d'une lettre, que l'Empereur Leopold écrivit au Pape Alexandre VIII. aprés qu'il l'eut fait Cardinal, pour se plaindre de la promotion d'un homme, qui avoit armé les Turcs, & les rebelles de Hongrie contre lui. Outre cela, l'Auteur de la nouvelle Histoire des Conclaves l'accuse de sentimens erronez, touchant l'autorité du Pape, qui avoient empêché Innocent de lui donner le Chapeau, ce qui étoit le même motif, qui arrêta la confirmation des Evêques, qui avoient fabriqué les propositions de l'Assemblée de 1682. Et il est étonnant, qu'Alexandre VIII. qui le fit enfin Cardinal, aît passé par dessus cette consideration, avant que d'avoir reçû la retractation, que son Successeur obtint, des Evêques de France, comme on le dira dans la suite. Il est vrai, que cet Auteur écrit qu'Alexandre l'avoit obligé à faire une retractation secrette, ce qu'il avoüe n'avoir point plû aux Cardinaux, qui la demandoient publique, comme la faute l'avoit été. En tout cas, le Cardinal d'Etrées n'avoit pas si grand sujet de se plaindre, que Monsieur de Beauvais eût été obmis

mis dans la nomination, puis qu'il savoit, qu'il étoit dans des sentimens, que le Pape improuvoit publiquement, comme tachez d'héresie & d'erreur. Ce qu'il y a de bien seur, est, que quand le Cardinal de Janson parut à Rome, les Courtisans, aprés l'avoir *Squadrato*, comme ils disent, c'est à dire, mesuré à l'équerre de leur Cour, lui prophetiserent, que son habileté ne trouveroit pas de *Polachi* à amuser, & qu'il lui faloit d'autres adresses pour réussir, s'il vouloit en faire accroire à la Cour de Rome. Le Cardinal d'Etrées lui a beaucoup servi, & il a aussi trés bien secondé le Cardinal d'Etrées dans les choses, qu'ils ont eû à traitter pour les interêts de la France.

Il est un peu étonnant que le Cardinal d'Etrées en train de se plaindre du Pape Innocent XI. ne lui reprocha point de n'avoir pas compris dans sa promotion l'Archevêque de Paris, qu'on sait avoir souhaitté de toute son ame le Chapeau. Il y a de l'apparence, que sachant combien il étoit peu estimé du Pape, il ne voulut pas l'irriter par cette plainte, qui n'auroit abouti à rien, qu'à le faire connoître lui-même un fâcheux, qui cherchoit à chagriner Sa Sainteté. Innocent étoit extrémement aigri contre Monsieur l'Archevêque, qu'on lui rapportoit être, avec le Confesseur du Roi, la premiere source de tout ce que la Cour de France entreprenoit contre lui. On l'accusoit particulierement d'avoir été le promoteur le plus ardent de ce qui se fit en l'Assemblée de 1682. qu'on a

déja citée tant de fois, & de viſer même à ſe faire Patriarche en France, & à ſeparer ce Royaume du Saint Siége, s'il avoit pû porter le Roi à concourir à ſes vûes ; & que pour lever, diſoit-il, un grand obſtacle à la Converſion des Huguenots, qui étoit la grande affaire, que la Cour avoit ſur le tapis, il vouloit introduire dans les Egliſes le chant de l'Office divin en langue populaire, ayant même déja fait imprimer des Miſſels & des Breviaires en cette langue.

Comme on n'a pas entrepris d'écrire la legende d'un Saint, je ne dis rien de beaucoup de choſes, qui donnerent la reputation d'une grande probité à Innocent XI. & qui attirerent, quelque tems aprés ſa mort, une inſulte au Cardinal d'Etrées de la part d'un autre Cardinal, qui l'entendant déclamer dans une Congregation contre la Memoire d'Innocent, lui répondit bruſquement, qu'il pourroit parler avec plus de reſpect d'un homme, que l'Egliſe verroit bien-tôt ſur ſes Autels, & duquel elle avoit des preuves de Sainteté ſi certaines, qu'elle pouvoit déja dés lors le propoſer à la Veneration des fidelles. On ſe contentera de dire, que ſa vie fut tout au moins exempte de reproches, n'ayant été ni vain, ni intereſſé, ni incliné à favoriſer ou agrandir ſes Neveux aux dépens de ſon Siége. Tout le bien qu'il fit à Don Livio Odeſcalchi ſon Neveu, fut de le contenir dans une ſi grande modeſtie, qu'il a pû de l'épargne de ſes revenus acheter de belles terres, comme ſont les Duchez de Ceri, & de Bracciano, qu'il poſſede

poſſede aujourd'hui, de même que celui de Syrmium au fond de la Hongrie, que l'Empereur Leopold lui donna en conſideration des grandes ſommes, dont ſon Oncle l'avoit ſecouru dans la guerre de Hongrie. Outre cette integrité dans ſa conduite particuliere, Innocent eut un ſoin preſſant & efficace de faire regner la Juſtice dans Rome, ce qui le porta à abolir les Franchiſes des quartiers, qui effectivement ſervoient d'aziles à bien des crimes On doit auſſi à ce même zele la reduction de la Romagne à une maniere de vivre plus raiſonnable & plus chrétienne, cette Province ayant été juſques à lui le païs des aſſaſſins, que les Italiens appellent *Sgherri*, dont la profeſſion & l'emploi eſt de prêter leurs mains à toutes ſortes de crimes, & particulierement aux meurtres.

Les Italiens étant naturellement portez à la vengeance, que leur lâcheté cependant ne leur permet point d'entreprendre, ſans avoir pris auparavant toutes leurs ſeuretez, ils ſe ſervent pour l'executer de main tierce, & ces Miniſtres ſont des perſonnes ſans ames & ſans foi, qui ſe mettent ſur le pié de rendre publiquement cet infame ſervice, à tous ceux, qui les veulent mettre en œuvre. La Nobleſſe ſe faiſant un honneur d'être redoutée, tient à ſes gages, ou du moins ſous ſa protection, quelque nombre de ces *Sgherri*, & c'eſt la cauſe pour laquelle cette race meurtriere eſt tolerée, les Gouverneurs des Provinces, qui n'y ſont que pour quelque tems, n'oſant entreprendre de les punir, pour

ne point irriter quantité de Nobles, qui par les liens du sang, ou par quelque autre interêt secret, se soutiennent reciproquement.

La Province de Romagne en particulier souffroit encore une surabondance de ces humeurs malignes, pour un autre sujet, que celui de la vengeance, commune à tous les Italiens. Sa richesse n'est pas grande, quoique le païs y soit fertile. Ce qui étoit cause, qu'un ou deux maltotiers ayant fait amas de grains ou d'autres denrées, se resolvoient à les faire sortir hors de la Legation, & de faire profit des droits de traitte, que ces grains auroient dû payer en sortant de la Province. Il faloit pour cela user de main forte, contre la Justice, & contre un tas de maraudeurs, qui jour & nuit roulent par ordre du Gouverneur, sur les frontieres, pour arrêter ces contrebandes. Et c'est à quoi on étoit tout disposé, car cinquante ou cent bouriques, qu'on faisoit marcher chargées de grains, étoient toûjours escortées de quarante ou cinquante de ces braves, armez de pistolets & de carabines, qui à la premiere sommation de payement, si on la leur faisoit, répondoient avec des arquebusades: démêlé, qui ne manquoit point d'être suivi du massacre de plusieurs personnes de l'un & de l'autre parti. Cette canaille étoit tellement aguerrie dans ce métier, qu'elle faisoit vanité, & tenoit nombre des têtes qu'elle avoit cassées dans ces occasions, une troupe vantant ses proüesses par dessus l'autre, & ainsi encouragées, elles battoient le pavé à la ville, ou tenoient

tenoient les champs, toûjours dévoüées & prêtes à servir, qui les demandoient. Innocent, qui connoissoit ce desordre, & qui crut de son devoir d'y apporter du remede, choisit le Cardinal Cibo pour l'envoyer à cette Legation. Il le fit appeller, & lui dit, que le connoissant Prince de naissance, & le croyant comme tel incapable de peur, & encore moins d'un vil interêt, qui engourdit bien souvent les mains des Commandants, & les empêche de frapper sur le crime, il le prioit de se charger de ce Gouvernement, & de délivrer le Saint Siége de la honte, que le cours d'un si grand desordre faisoit réjaillir sur lui. Qu'il lui laisseroit les coudées franches dans l'exercice de la Justice la plus severe, & qu'aucun recours ni recommandation ne suspendroit, ou limiteroit, quoi que ce fût de ce qu'il auroit une fois decreté contre les coupables. Le Cardinal Cibo, d'un naturel doux, & reservé, se fût volontiers excusé de cette commission, mais voyant le Pape resolu de la lui donner à des conditions, qui n'avoient pas été accordées à tous les autres, savoir de pouvoir sentencier sans appel, il l'accepta, & se porta à Ravenne. Y étant arrivé, les Magistrats & la Noblesse vinrent aussi-tôt le feliciter, & le reconnoître. Il leur dit d'une voix foible, & comme tremblante, qu'il étoit bien fâché d'être venu occuper la place d'un autre, qui eût beaucoup mieux que lui exercé cette Legation: qu'il étoit foible de corps & d'esprit, qu'il aimoit le repos & la paix, & que ce seroit eux, qui

ferolent tout ; qu'il les prioit seulement d'avoir Dieu devant les yeux, dans l'exercice de la Justice, & de faire leur devoir. Les habitans de Ravenne furent charmez de voir un homme si humble & si doux, & les braves en particulier firent des feux de joye dans leurs ames de l'impunité, qu'ils se promettoient toute entiere, sous un Gouverneur si paisible. Mais ils ne savoient pas que le Cardinal, aprés avoir congedié les Magistrats & la Noblesse, avoit fait appeller le *Barigello*, ou Capitaine des Archers, & lui avoit intimé d'un ton de voix resolu & hardi, que le premier coupable de meurtre ou d'autre crime, qui lui échapperoit, il lui en répondroit de sa propre vie, & qu'il le feroit immancablement pendre lui même, s'il usoit de la moindre négligence ou colluſion, avec qui que ce fût, dans l'exercice de sa charge. Le *Barigello* voulut s'excuser, sur ce que la capture étant faite, s'il arrivoit, comme c'étoit la coûtume, que les coupables fussent relâchez par l'interceſſion des Nobles, ceux-ci auſſi bien qu'eux ne manqueroient pas de se venger sur lui ; mais le Cardinal l'ayant asseuré qu'il mettroit si bon ordre à tout, qu'il ne lui arriveroit aucun mal d'avoir fait son dévoir, il le congedia sans vouloir ouïr d'autre replique. Il ne se passa pas beaucoup de tems sans qu'on entendit parler d'un meurtre, qui avoit été commis, & que le meurtrier avoit été pris, celui-ci ne s'étant quasi pas caché, dans la confiance toute certaine qu'il avoit de son impunité. Le Cardinal fut incontinent investi d'un

d'un nombre d'interceſſeurs, qui demandoient grace en faveur d'un homme qu'ils aſſûroient avoir fait ce coup aprés y avoir été forcé par les outrages intolerables de ſon adverſaire. Le Cardinal écouta fort patiemment tout ce qu'on lui vouloit dire à la defenſe du meurtrier, & à toutes ces rémontrances ne répondit autre choſe, avec ſa voix doucereuſe, ſinon qu'il étoit fâché avec eux de l'accident, mais que le Pape lui ayant commandé de faire exercer la Juſtice, il ne pouvoit pas en ſuſpendre le cours, & envoya ainſi le coupable au gibet. Les interceſſeurs prirent patience pour cette premiere fois, & crurent que le nouveau Legat avoit voulu donner un exemple, pour faire honneur à ſa Legation, mais qu'il ne ſeroit pas ſi rude une autre fois. Cette autre fois ne tarda pas. On commit un autre meurtre, & le coupable comme le premier fut pris, & conduit en priſon. Les interceſſeurs retournerent à la charge; & ne rapporterent de toutes leurs prieres, qu'un délai de quelque jours, pendant lequel tems on recourut au Pape pour obtenir la grace d'un jeune homme, diſoit-on, fils unique, & ſoûtien d'une mere âgée & affligée, qui demandoit la vie de ſon fils, livré par la vivacité de ſa jeuneſſe à un excez de colere, qui avoit malheureuſement, & contre ſon intention, abouti à la mort d'un ſcelerat, digne de mille ſupplices, & qui l'avoit indignement provoqué. (Car les Italiens ſont grands déclamateurs, & leurs requêtes ſont ordinairement fort touchantes & trés-bien exprimées.)

Innocent l'entendit, & tout ce qu'on voulut lui dire; mais la conclusion fut que la Justice étoit necessaire pour maintenir l'ordre dans le monde, & qu'on ne lui parlât plus, ni en faveur de celui-ci, ni d'aucun autre coupable, qui en appellât de la Legation de Ravenne.

Ces deux supplices ne firent qu'aigrir ceux de Ravenne, qui voulant joüer aux bâtons avec leur Gouverneur, commettoient tous les jours de nouveaux desordres, & celui-ci, sans sortir de son flegme, les faisoit quasi toûjours executer. De sorte que le bourreau étoit si souvent de fête, qu'il ne se passoit aucune semaine sans qu'on vît deux & trois fois le gibet dressé sur la place, & toûjours deux, trois, quatre, & quelquefois plus, de scelerats punis tout à la fois, au grand étonnement du peuple, qui n'avoit jamais vû une si frequente Justice. Celle-ci éclaircit si bien peu à peu cette canaille, qu'enfin la race s'en est quasi tout à fait perduë. Le zele du Cardinal Cibo alla si loin, qu'ayant appris que dans une auberge de campagne il se retiroit tous les soirs quantité de ces assassins, qui n'osoient plus roder par la ville qu'en cachette, il s'y porta lui même en habit déguisé. Y étant arrivé vers le commencement de la nuit, & ayant demandé d'y loger, comme ne pouvant passer plus outre, il s'y trouva bien tôt environné d'un bon nombre de ces pelerins, qui venoient s'y réjouir d'avoir échappé la journée sans être pris, & peſter contre le Legat, qui les tenoit si à l'étroit, & qu'ils n'avoient garde

de

de reconnoître, déguisé, comme il étoit, en pauvre Curé de campagne. Le traittant de tel, ils l'obligerent à tourner le roti, que l'hôte mit à la broche pour leur souper, & il le tournoit en effet, quand la maison se trouva tout à coup investie par les Archers & la Milice de la Ville, dont une partie s'étant saisie de toutes les avenues, afin qu'aucun n'échappât, l'autre entra dans la maison, & par l'ordre du Cardinal, qui mit alors sa calotte rouge sur sa tête, & parla en maître, les prit & les garotta tous, avec l'hôte & les domestiques du logis aussi, & les fit tous pendre le jour suivant. Le nom du Cardinal Cibo est encore aujourd'hui si redoutable en Romagne, que la sueur vient au front des gens du païs, quand ils l'entendent nommer, & la Noblesse de Ravenne est reduite à telle mendicité par des confiscations & des châtimens de ceux, qui autrefois tenoient la main à cette canaille meurtriere, que beaucoup d'eux n'ont quelquefois qu'un âne en commun, qu'ils se prêtent pour aller à leurs possessions ou champs hors de la Ville, comme leurs voisins les en raillent avec un air guoguenard, & en patoi propre de la Province.

Ce Cardinal Cibo fut au commencement du Pontificat d'Innocent sur le pié de premier Ministre auprés de lui, mais dans la suite Innocent cessa de lui communiquer au moins les affaires, qui concernoient ses démêlez avec la France, parce qu'il lui devint suspect de pancher d'inclination envers cette Couron-

ne. Il est certain neanmoins, qu'il n'y avoit point de veritable engagement, comme l'ont écrit quelques uns, mais que ce fut par l'adresse du Cardinal d'Etrées, qu'il devint suspect au Pape. La partie étoit trop forte contre la France, & le Génie rigoureux du Pape, soûtenu d'un Ministre extrémement exact, ne laissoit pas esperer aux François de faire à Rome tout ce qu'ils auroient bien voulu. Le Cardinal d'Etrées s'avisa, pour affoiblir cette double opposition, non pas de gagner le Cardinal Cibo, ce qu'il jugeoit impossible, mais de le rendre suspect au Pape, & de priver celui-ci de ses conseils & de son ministere. Il commença par lui témoigner des honnêtetez excessives, & par le regaler de ce qu'il savoit qui étoit le plus à son goût. Le Cardinal Cibo refusoit & renvoyoit au commencement tous ses presens, mais à la fin le Cardinal d'Etrées lui ayant fait entendre qu'il les lui faisoit au nom du Roi, & que ce seroit une incivilité impardonnable de refuser les liberalitez d'un Prince, qui prenoit plaisir de donner pour le seul plaisir de répandre ses graces, il se laissa particulierement regaler de quantité de livres de prix, avec des reliûres extrémement riches, qui étoit ce que le Cardinal Cibo aimoit le plus, & par cette voye il perdit la confiance du Pape. Monsignor Casoni entra alors dans le secret des affaires, & supplea à tout ce qu'Innocent souhaittoit dans son Ministre. Les François ressentirent aussitôt le contrecoup de ses conseils, & con-

çurent

çurent contre Casoni tout le chagrin possible, mais comme ce sujet ne faisoit pas une assez grande figure à la Cour, pour être l'objet d'un ressentiment éclattant, le Pape le consultant sans l'avoir revêtu d'aucun caractere ou office public, il vêcut ainsi à l'abri de la colere Françoise, quoique dans la suite il en aît éprouvé les effets qu'on dira. Ce fut ce Casoni, qui fit connoître au Pape Innocent l'Abbé Albani, qui est aujourd'hui Pape, & qui dés lors fut fait Secretaire des Brefs.

Enfin Innocent paya le tribut à la nature le 14. d'Août 1689. sans s'être jamais démenti de la serverité d'une vertu trés-rare dans une aussi haute condition, où l'on a tant de moyens de satisfaire aux passions particulieres, qu'un Pape peut avoir, sans même offenser beaucoup la Sainteté de son caractere, au moins suivant le sentiment commun. Monsieur Nodot n'a jamais été plus liberal d'éloges, qu'il l'est envers la personne de ce Pape, qu'il nomme *un grand homme de bien, incorruptible, charitable, desintereſſé, dégagé du monde, sans faste, sans vanité, sans pompe, zelé avec moderation, & severe à lui seul.* Il est vrai qu'il écrivoit en un tems où ce Pape n'avoit pas encore eu les gros démêlez qu'il eut ensuite avec la France, & qui sont cause que quelques Auteurs de cette Nation ont beaucoup retranché de ces louanges: mais ceux qui sont équitables ne l'en ont pas moins estimé, puisque le sujet de toutes ces querelles ne fut aucun interêt ou passion particuliere du Pape, mais un zele

de Justice, & pour couper cours aux desordres que tout le monde reconnoît, qui naissoient de la franchise des quartiers de Rome. Moreri avoüe ingenûment, que le Ciel l'avoit destiné pour servir d'exemple de probité & de vertu à toute l'Eglise, & l'opinion qu'on a de lui est si grande, qu'on travaille ouvertement à sa canonisation, attendu les miracles, que plusieurs assûrent, que Dieu a faits & opere encore par son intercession. Au moins est il certain, que les Protestans, qui rélévent avec tant de soin les choses, qu'ils croyent préjudicier à la réputation des Papes, & autoriser leur éloignement de l'Eglise Romaine, n'en parlent avec aucun desavantage, & lui rendent justice sur l'innocence de sa vie, & l'exactitude de sa conduite, à remplir tous les devoirs d'un bon Pasteur. Ce n'est pas neanmoins que l'exercice de cette conduite, & de ce soin Pastoral, devienne legitime, par la Sainteté des mœurs de celui qui l'exerce, non plus qu'elle n'est pas injuste, par les mauvaises mœurs de ceux qui la deshonorent, devant son établissement à JESUS-CHRIST, qui a voulu donner cette forme de Gouvernement Hierarchique à son Eglise, comme le plus parfait; ce qui le rend également respectable, dans les mauvais, & dans les bons Papes, comme est l'autorité du Prince dans les Magistrats, quels qu'ils soyent, sans qu'aucun sujet de plainte de leurs personnes excuse, ou puisse autoriser, la desobéissance, ou le Schisme.

On a déja parlé à diverses repriſes de la ceſſion

ceſſion des Franchiſes, qu'Innocent avoit exigée des Miniſtres Etrangers, qui viendroient à Rome. Comme la choſe avoit trouvé tant d'oppoſitions, beaucoup de perſonnes s'imaginerent qu'aprés la mort d'Innocent on n'inſiſteroit plus là deſſus, & que tout au moins pendant le Vacance du Siége, elle ne feroit aucun bruit, quand même le Succeſſeur qu'on nommeroit voudroit réléver cette prétention. Il arriva cependant tout le contraire, & le premier ſoin des Cardinaux, en jurant l'obſervation des Bulles, qui regardent l'Election, fut de promettre de maintenir celle de l'abolition des Quartiers. Cela ne produiſit rien juſques à l'arrivée du Duc de Chaunes, qui venoit au nom du Roi de France, pour ſoûtenir les interêts de la Couronne dans l'élection. Car le Marquis de Cocogliudo Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant ſçû ſon arrivée envoya faire une proteſtation au Conclave, que ſi on admettoit ce Duc à l'Audience, ſans avoir fait la renonciation, que le feu Pape Innocent avoit exigée de lui, comme Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſous promeſſe qu'il n'admettroit aucun Ambaſſadeur ſans la faire, il declaroit nulle ſa renonciation, & prétendoit rentrer en tous les droits, qu'il avoit cedés. Comme le Duc de Chaunes n'avoit encore fait aucune déclaration, les Cardinaux furent trois jours à déliberer comme ils ſe comporteroient en cette rencontre. Ils avoient, comme on a dit, rénouvellé la Bulle d'Innocent, & cet accroiſſement de Souveraineté & de puiſſance chatoüillant agreablement celui

qui seroit élû, chacun, dans l'esperance de l'être, concouroit volontiers à la soûtenir, peu exceptez que l'interêt des Couronnes détachoit de ce nombre. Cette affaire arrêtoit toutes les autres, les Cardinaux François, qui étoient venus avec le Duc, ayant donné des asſûrances verbales en son nom, qu'il déclareroit ne prétendre aucun quartier, les esprits furent disposez à l'admettre, d'autant plus que les mêmes Cardinaux François asſûroient qu'il avoit ordre d'offrir la restitution d'Avignon, dont le Roi s'étoit saisi. Il fut en effet admis par les Chefs d'Ordre au Guichet selon la forme ordinaire: mais on l'interrompit dés les premieres paroles de son discours, pour lui demander ses lettres de creance, que les Ministres des Princes ont coûtume de montrer avant que d'être ouis. Le Duc fit semblant de s'excuser sur ce que son Secretaire les avoit oubliées. Ayant neanmoins promis de les envoyer le jour suivant, on le laissa parler. Son discours roula à l'ordinaire sur une exhortation, qu'il faisoit au nom du Roi, *d'élire un Pape sage & saint, dont on avoit besoin plus que jamais en un tems, où les héretiques s'étoient liguez avec leurs plus grandes forces, pour la ruine de la Religion Catholique.*

S'il y avoit eu quelques Cardinaux qui avoient opiné à ne le pas recevoir, il y en eut alors un plus grand nombre, qui improuverent cette insulte indiscrete, qu'il faisoit à l'Empereur, comme si les secours qu'il recevoit des Protestans pour se défendre, eussent été des efforts unis pour extirper la Religion; au

lieu

lieu qu'on pouvoit dire, que la Guerre, que lui avoit declaré la France, étoit ce qui empéchoit ſes progrés contre les Infidelles : Mais tous furent également ſurpris de la conduite du Duc, premierement en ce qu'il ne toucha pas un mot dans ſon diſcours, ni de la renonciation des franchiſes du quartier, ni de la reſtitution d'Avignon ; & de ce qu'au lieu d'envoyer le lendemain ſes lettres de creance, comme il l'avoit promis, il envoya des lettres du Roi à chaque Cardinal en particulier. Comme ce n'eſt point la coûtume qu'un Roi envoye des Ambaſſadeurs à des Cardinaux particuliers, on vit bien que l'Ambaſſadeur cherchoit à donner le change, & que n'ayant donné aucune aſſûrance perſonnelle, il ſe reſervoit un prétexte pour retenir ce qu'on diſoit qu'il avoit promis. Neanmoins comme l'élection du Cardinal Ottobon ſuivit peu de jours aprés, par les brigues du Cardinal Chigi, qui ſe flatta, ſur la parole de ce Cardinal, de devenir ſon premier Miniſtre, & de marier une de ſes Niéces avec le petit Neveu d'Ottobon, la conduite miſterieuſe du Duc de Chaunes n'eut point de plus fâcheuſe ſuite.

L'Auteur de l'Hiſtoire des Conclaves fait à ſon ordinaire un grand debit de negotiations faites, & au bout deſquelles le Cardinal Pierre Ottobon fut fait Pape, „ par le con„ ſentement, dit-il, du Duc de Chaunes, „ qui aſſûra le Cardinal d'Etrées que le Roi, „ au moyen des bons offices de S. E. en fa„ veur de ce Cardinal, vouloit bien y con„ ſentir. Ceux qui ſont un peu plus Italiens

ſavent que les Ultramontains dans tous les Conclaves ſont toûjours la dupe des Italiens, & que, hors l'Excluſive, que les Couronnes peuvent donner, elles ne donnent l'Incluſive à perſonne, les nations étrangeres n'étant pas aſſez nombreuſes pour cela. On peut même aſſûrer trés-conſtamment, qu'au Conclave, où Innocent XI. dont on vient de parler fut élû, les François s'y oppoſoient de tout leur cœur, & de toutes leurs forces, à cauſe de ſon peché Originel de ſujet d'Eſpagne, & à cauſe de la ſeverité de ſes mœurs, mais qu'ils furent la dupe du Cardinal François Barberin, qui voyant les declamations, que le Cardinal d'Etrées faiſoit de ce qu'on ne vouloit pas même attendre les Cardinaux qui venoient de France, arrêta le zele de ceux qui vouloient proclamer Odeſcalchi ſans eux, en leur faiſant entendre que le petit nombre de ceux qu'on attendoit n'étant pas capable d'alterer les diſpoſitions preſentes, on pouvoit donner cette ſatisfaction aux François, de les attendre; & qu'au cas qu'ils vouluſſent s'oppoſer à l'exaltation d'Odeſcalchi, on ne laiſſeroit pas de paſſer outre. Cette ſeule crainte fut la cauſe que les Cardinaux François n'oſerent y former une oppoſition ouverte, laquelle non ſeulement auroit été inutile, mais les auroit pû engager en beaucoup d'embarras. De même dans le Conclave où Alexandre VIII. fut élû, on ſe trémouſſa trés-inutilement à former & pouſſer beaucoup de partis, qui n'aboutirent à rien. Au lieu que ſur un bon mot que le Cardinal

dinal Ottobon dit avec sa gayeté ordinaire, qu'il étoit fâché que tant de braves gens fussent obligez de suer dans leurs cellules, comme dans des étuves, pour ne pouvoir s'accorder, & que s'ils vouloient un bon *Papetto*, comme il s'exprima, c'est à dire, de bonne humeur, & qui ne feroit mal à personne, il leur en offroit un qui étoit lui même. Cette offre jettée au hazard, attira les yeux de tout le monde sur lui, & en peu de tems les chefs de partis s'étant enfin détachés de leurs préventions, convaincus de l'irréüssibilité de leurs projets, il fut élû le 6. d'Octobre, avec la joye que tous remportent ordinairement, d'avoir fait un Pape à leur gré, quoique le plus souvent ils n'ayent consenti à l'élection de celui qui est élû qu'avec la derniere repugnance. Mais enfin on est bien aise de se tromper, pour n'avoir point la honte d'être vaincu, & encore plus de tromper les autres, ausquels on s'efforce de persuader par là son crédit, quoi que ceux qui font le plus semblant de le croire, le croyent le moins.

ALEXANDRE VIII.

Si Alexandre VIII. monta sur le trône avec l'applaudissement public, comme étant en effet un sujet d'une trés grande capacité, & d'une longue experience dans les affaires, il ne remplit pas néanmoins les esperances, qu'on pouvoit avoir conçues de son Gouvernement. Il commença son regne par la tromperie qu'il fit au Cardinal Chigi, à qui il n'ac-

n'accorda ni le poste de Ministre, ni le mariage de son petit Neveu avec une des Niéces de cette Eminence. Comme il aimoit passionnement ce petit Neveu, qui avoit fait jusques alors une trés petite figure à Rome, par le peu de moyens qu'il avoit de paroître, le grand Oncle n'en ayant pas de reste pour lui en fournir davantage, Alexandre monté sur le trône, n'avoit garde de le laisser en état de demeurer pauvre & miserable Prince, (aprés quelques années de faveur, (car il n'osoit se promettre assez de vie pour avoir le tems de l'enrichir suffisamment de revenus permanens) : Il avoit encore moins de disposition à partager l'autorité du Pontificat avec un vieux Cardinal, accoûtumé à regner, & qui tireroit à soi tout ce qu'il pourroit d'avantages & de commoditez, pour enrichir les siens. Il resolut donc de donner le Chapeau à son petit Neveu, pour l'avoir continuellement prés de soi, & le pouvoir enrichir des biens qu'il avoit à sa disposition : Et afin de dégager sa parole auprés du Cardinal Chigi, il le lui envoya avec la collusion de le prier de faire en sorte auprés du Pape, qu'il le dispensât d'embrasser l'état de mariage, auquel il sentoit beaucoup de repugnance, & de lui permettre au contraire de vivre dans l'Etat Ecclesiastique. Le Cardinal Chigi se vit par là moqué : mais qu'y faire ? Il n'étoit plus tems de pouvoir retirer les bons offices, qu'il avoit rendus au Cardinal Ottoboni, pour le faire Pape. Toute sa consolation fut de pouvoir pester en secret & tout bas

avec

avec des amis, comme il a fait pendant tout le Pontificat d'Alexandre.

Toutes les charges que le Pape Innocent avoit supprimées, comme fort inutiles en un Etat, où l'on ne voit quasi jamais de guerre, furent relevées par Alexandre en faveur de sa famille. Don Antonio, son Neveu immediat, fut fait Général des Troupes de l'Eglise, & Don Marco, qui avoit jusques alors porté le petit collet, fut déclaré Général des Galeres, & Duc di Fiano dans la suite, le Pape lui ayant acheté ce Duché, & l'ayant encore marié avec une fille du Prince de Carbognano de la Maison Colonna, & d'une sœur de Don Gasparo Altieri, pour l'appuyer ainsi à ces deux puissantes familles. Le jeune Pierre Ottobon, fils d'Antonio, le Benjamin du grand Oncle, fut fait Cardinal & Patron, c'est à dire Surintendant Général de toutes les affaires de l'Etat Ecclesiastique, Legat d'Avignon, & Grand Chancelier de l'Eglise Romaine, quoique le Pape Innocent XI. eût aboli cette dignité pour en appliquer les revenus à la Chambre Apostolique. Enfin pendant quinze ou seize mois de Pontificat, ce Pape lui a donné une si grande quantité de benefices, qu'il en a pour quatrevingt mille écus de revenus annuels.

Alexandre lâchant ainsi la bride à son panchant envers ses parens, déchaîna aussi la langue de tout le monde contre lui, qui ne se mettoit d'ailleurs nullement en peine de les faire taire en usant d'une plus grande

de moderation. Sa Cour devint le reduit d'une quantité de personnes, qui venoient pour y suggerer ou prendre part aux plaisirs de la famille regnante; ce qui occupoit tous ses soins, jusques là que le jeune Cardinal Patron se divertissoit à des amusemens si puerils, qu'on a vû depenser de grandes sommes à dresser des theatres & à y faire joüer des marionettes. Comme les Venitiens font leur marotte de la Musique, celle-ci étoit l'affaire de la plus grande importance, qui se traittât. Les meilleurs chantres de l'Italie furent appellez à Rome, pour servir aux delices de la Cour, & tous furent appointez de si grosses pensions, qu'avec les autres folles depenses, que faisoit le Cardinal, ses immenses revenus, & les presens qu'il recevoit de tous côtez, ne suffisant point, il se chargea d'une si grande quantité de dettes, qu'il n'a pû jusques à present les acquiter, quelque reforme qu'on l'aît obligé de faire dans sa Maison. On l'a vû, dés la mort de son Oncle, partir de Venise, où il est quelquefois allé pour s'y faire voir, quoi que la Calotte rouge ne fasse aucune figure en cette Ville, & que le caractere des Cardinaux (qui y vont tous *incognito*) n'y soit nullement consideré, on l'a vû, dis-je, partir de Venise, & courir en poste à Genes pour y ouïr une Musicienne sur le Theatre, & immediatement aprés l'Opera fini, retourner avec la même diligence en poste à Venise; & comme il lui fallut passer de nuit par Milan, & qu'on dût lui ouvrir les portes de la Ville à une heure extraordinaire,

dinaire, la chose ayant été rapportée le matin au Marquis de Leganez, Gouverneur de Milan, lui & toute sa Cour s'entretinrent assez long tems d'un voyage si indigne d'un homme revêtu de la Pourpre.

Pour Alexandre, tout autre soin mis à part, il travailloit de son mieux à faire venir d'un autre côté ce qu'il ne pouvoit donner à ses Neveux, & particulierement à son cher filleul Pierrin le jeune, Cardinal Patron A tous ceux qui le venoient voir il exageroit la pauvreté des siens, de sorte que pour lui faire sa cour chacun étoit obligé de le regaler, & regaler à proportion de ses forces, de sa qualité, & des esperances, qu'il en concevoit. Innocent XI. ayant laissé pendant dix ans les Revenus du Grand-Prieuré de Rome de l'Ordre de Malte en sequestre, comme il faisoit quelque fois des Eglises vacantes, afin d'employer ces revenus ou au soulagement de la Chambre, ou au secours de ceux qui combattoient contre les Infideles. Le premier regal, qu'Alexandre fit à son Neveu, fut de ces cent mille écus (car à autant se montoit la somme sequestrée) pour commencer, disoit-il, à lui donner moyen d'acheter quelques meubles pour se mettre en Maison, ce qu'il continua à faire des Clericats de Chambre, qu'il vendit, en faisant Cardinaux ceux qui les possedoient, & de chacun desquels il retira la somme tout au moins de soixante mille écus, qui coulerent tous par le même canal. Ces Charges étant toutes seculieres, comme des fonctions apartenantes au Gouver-

vernement Temporel de l'Etat, les Papes avoient coûtume de les vendre, & pluſieurs d'entr'eux d'en apliquer le produit à leurs Neveux : de ſorte qu'Alexandre ne s'éloignoit point en ceci de la pratique de quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs : mais ſa conduite étoit d'autant plus choquante, qu'elle étoit toute contraire à celle de ſon Prédeceſſeur immediat, qui avoit donné des exemples ſi éclatans de détachement de toute ſorte d'affection à ſa Famille. Alexandre n'étoit point touché de cette émulation, & comme il avoit toûjours eu l'ame occupée de ſoins & de penſées mondaines, il ſuivoit ſon premier panchant, ſans ſe faire violence, & ſans ſe piquer d'honneur de ſortir de la carriere, qu'il avoit toûjours battue. Il étoit un grand diſeur de bon mots, & ne perdoit aucune occaſion d'en dire avec ceux qui lui étoient familiers, on peut dire même avec tout le monde, car il ſe familiariſoit avec un chacun dés la premiere viſite, comme font les perſonnes d'une humeur joyeuſe, & ne perdoit aucune occaſion de railler, ſans ſe mettre trop en peine de la matiere, qui étoit ſur le tapis. Ayant été interrogé dés le commencement de ſon Pontificat, s'il vouloit qu'on continuât les rigueurs, dont Innocent avoit uſé contre les peres & les maris, qui negligent ou proſtituent leurs filles & leurs femmes, il répondit en goguenardant, ſi ceux qui ſont intereſſez à ce deshonneur ne s'en ſoucient point, pourquoi veut-on que je m'en

m'en mette en peine? Et avec cette réponse il lâcha la bride au desordre, qui avoit été retenu pendant quelque tems, & qu'on auroit pû abolir tout à fait, s'il avoit permis qu'on continuât à y travailler.

La Guerre que l'Empereur faisoit aux Turcs alla son train du vivant d'Alexandre, qui n'y contribua que des souhaits & des Indulgences. Il fit quelque chose de plus en faveur des Venitiens, ses compatriotes, qui avoient envoyé l'Ambassade la plus solemnelle, qu'ils eussent jamais destinée à aucun Souverain Pontife: savoir, douze Ambassadeurs, pour le feliciter de son Election, & avoient conferé à son Neveu Antoine tous les honneurs de leur Republique, en le déclarant Chevalier, & Procurateur de S. Marc. Il envoya au Général Morosin, devenu Doge, le Bonnet, & l'Epée benite, & promit la secularization d'une riche Abbaye, & de quelques autres Benefices, pour en appliquer les revenus aux dépenses de la Guerre, que les Venitiens continuoient de faire heureusement contre les Infideles.

Alexandre ayant reçû la Dénonciation du Peché Philosophique, fit examiner la matiére, & prononça, par une Bulle de condamnation, contre ceux qui en étoient les Défenseurs. Comme les Jesuites prennent soin du salut des autres, & s'employent vigoureusement à cela; de même il y en a qui les éclairent, & qui ont la charité de les relever, quand ils jugent qu'ils font quelque faux pas. Deux de leurs Regens, un du College de

Di-

Dijon en Bourgogne, & l'autre de celui de Pontamousson en Lorraine, ayant enseigné dans leurs Leçons en Théologie, que *le Peché Philosophique*, c'est à dire celui qui se commet contre les lumieres & les Loix de la Nature raisonnable, *quelque grief qu'il soit, n'est nullement une offense de Dieu dans la personne d'un homme, qui ne le connoit pas, ou qui ne pense point actuellement à luy, & ne doit point être reputé pour un peché mortel, qui fasse perdre la grace de Dieu, & qui doive être puni d'une peine éternelle.* La chose ne manqua pas de faire du bruit, aussi ne manqua-t-il pas de personnes, qui ayant une aussi grande prise que celle-ci sur eux, resolurent de les faire declarer, & ce qui est de plus mortifiant pour la Compagnie est que Monsieur Arnaud, ce miserable, ce vieil hérétique, fugitif & vagabond, comme l'appellent quelques uns de ces bons Peres, se chargea de cette denonciation, fut ouï, & eut la joye de voir qu'on y fit Justice, sans aucune exception contre sa personne, ses sentiments ou la conduitte de sa vie. Quelques Jesuites coururent des lances dans cette Carriere, & le P. Bouhours, si connu par le bruit de ses galanteries, fut de ceux là, & fit rire le monde par l'admirable pretention où il se mit de détruire cette accusation par la recrimination de Jansenisme contre le même M. Arnaud, & contre tous ceux qui prenoient avantage de cette denonciation pour juger moins favorablement de l'orthodoxie des Jesuites. Mais enfin ceux ci ne trouverent pas à propos de s'ob-

s'obſtiner, & paſſerent condannation d'une choſe qu'il étoit trop dangereux de ſoutenir ouvertement, abandonnant ces opinions aux Cenſures qui en furent faites ; Alexandre VIII. étoit un homme bien autrement reſolu que Paul V. à les pouſſer à bout, ſi un autre Géneral comme l'Aquaviva eût oſé le menacer du dechaînement de dix mille plumes contre lui.

Les Propoſitions du Clergé de France, la Regale, & les Evêchez, dont la nomination faite par le Roy Trés-Chrétien n'avoit point été confirmée par Innocent, donnerent une autre occaſion au Pape Alexandre de ſignaler ſon zéle pour l'honneur de ſon Siége, quoique par des vûes particulieres il eût abandonné la querelle des Quartiers, pour ne point s'embarraſſer avec les Puiſſances. Comme la Cour de France s'étoit fortement intereſſée dans ces démêlés de la Regale & du Clergé ; & qu'il paroiſſoit que jamais elle n'auroit l'occaſion d'un Pape plus diſpoſé à la contenter que celui-ci, qui prenoit le contrepied de tout ce qu'avoit fait ſon Predeceſſeur, elle envoya un Miniſtre ſecret (afin qu'il ne parût pas qu'elle le recherchât) pour traitter cet accommodement. Elle l'envoya ſecret auſſi afin qu'on pût convenir avant que de publier la negociation ; car en la traittant avec éclat, outre qu'on s'expoſoit à ſouffrir des traverſes ſecrettes de ceux, qui peut-être auroient été bien aiſes que la diſſenſion durât, ſi on ne convenoit point, c'étoit faire une nouvelle rupture, qui

ne servoit ni aux uns ni aux autres. Le succés neantmoins qu'eut la chose donna sujet de soupçonner que la France n'en avoit pas agi sincerement; Car ce traitté ayant été manié, tourné & retourné de tous côtés, & enfin conclu à des conditions qui ne vinrent pas toutes à la connoissance du public, il plut à la Cour de France d'en desavoüer le Ministre, & de laisser les choses dans le premier embarras. Personne ne put être persuadé que le Ministre François, qui étoit un Ecclesiastique envoyé exprés à Rome, eût excedé sa commission, & eût promis plus qu'on ne lui avoit prescrit, mais beaucoup de gens penserent que les grandes victoires par mer & par terre, que le Roy remporta cette année 1690. sur les ennemis, avoient pû contribuer à faire concevoir à la Cour de plus hautes esperances, en vüe desquelles elle s'étoit dédite de ce qu'elle auroit été disposée à accorder en un temps plus fâcheux, où elle auroit eu plus besoin d'appui & de compassion. Quoi qu'il en soit du motif de cette dédite; il est certain qu'Alexandre s'en offensa vivement, & qu'elle fut la cause de la resolution qu'il prit de se declarer aussi fortement contre la France, qu'auroit pû faire le Pape le plus zelé, ce qu'Innocent XI même n'avoit osé entreprendre. Alexandre étoit fort âgé & avoit déja passé quasi un an dans le Pontificat, lors qu'on lui donna ce démenti. Il le prit pour un affront fait à son Siege, plus qu'à sa personne, & resolut, quoi qu'il en pût arriver, de déclarer ses sentiments, & ce qu'il pensoit en Pape du sujet qui étoit en con-

controverse. Il fit dés lors la Bulle dont on va parler ; mais soit qu'il craignît, comme il en avoit sujet, le bruit qu'elle pourroit causer, ou pour quelque autre motif, il en surssit la publication pour lors, & ne le fit qu'à la fin de sa vie. Celle-ci dura encore quelques mois, mais le dernier de Janvier 1691. étant au lit de la mort, il fit apeller les Cardinaux du S. Office, & d'autres Prélats, auſquels étant entrez dans sa chambre il parla, revêtu des Ornemens Pontificaux qu'il pouvoit souffrir, sçavoir la Mousſette & l'Etole, & loüa le zele que son Predeceſſeur Innocent XI. avoit eu à la manutention de la Foi & de la Diſcipline de l'Egliſe, que peut-être s'étoit-il montré un peu trop ſevere envers le Roy de France : mais que pour lui, on ne pouvoit pas dire, qu'il n'eût traitté ce Roy avec toutes les manieres les plus obligeantes, qu'il auroit sçû deſirer, lui témoignant sa complaiſance en toute occaſion, mais qu'il avoit eu le malheur de ne ſavoir diſpoſer ce Prince à vivre en paix avec les autres, & à rendre à l'Egliſe le reſpect & l'obéïſſance filiale, qui lui eſt dûe. Qu'à la verité le Roy étoit entré en traité de reconciliation avec lui, mais qu'à la fin il en avoit été trompé, & avoit reconnu à son grand regret, qu'il n'avoit aucune penſée de donner une veritable ſatisfaction au S. Siége. Que s'en allant mourir, il vouloit témoigner les ſentimens qu'il avoit de la conduite de ce Prince, & ce qu'il penſoit du ſujet de leurs differens. Enſuite il fit lire par le Cardinal Albani une Bulle fort étenduë,

par laquelle il condamnoit les Propositions avancées par le Clergé de France dans son Assemblée de l'an 1682. touchant l'autorité du Pape, & de l'Eglise Universelle: Cassoit tout ce qui avoit été fait au sujet de la Regale, en l'étendant au delà des limites, qu'elle avoit eu jusques alors, & tout ce qui avoit été attenté contre l'immunité des personnes & des lieux à cette occasion, ce qui signifioit beaucoup, car on avoit maltraité quantité de personnes, mêmes des Evêques, parce qu'ils s'opposoient à cette extension de la Regale, & qu'ils nommoient ou recevoient les nominations faites selon les anciens usages de ces Eglises. On assûre, qu'Alexandre ne vint à cette resolution, qu'aprés que le Medecin lui eut ôté toute esperance de vie, quoique la Bulle eût été faite, comme on a dit, dés le mois d'Août de l'année précedente, ayant differé de la publier par des considerations humaines, qui eurent toûjours une grande force sur son esprit. En effet il laissoit ses Neveux, & le Cardinal en particulier, qui avoit si besoin de protection, en butte aux ressentimens de la France, vivement offensée par cette derniere Déclaration: Mais c'est à quoi Alexandre ne pensoit pas alors, ou s'il y pensoit, il préfera l'interêt de sa conscience, selon laquelle il devoit croire d'operer, en laissant à Dieu tout ce qui en pouvoit arriver. Il n'en arriva pas cependant grand mal; son Successeur tout dévoüe à la France, ayant adroitement supprimé ce que son Prédecesseur venoit de faire, & attendu les conjonctures de reconcilier

cilier les Prélats François à son Siége avec moins de deshonneur pour eux, que ne l'auroit fait cette Bulle, qui selon le train naturel des choses les auroit dû revolter ouvertement contre lui, s'ils avoient été d'humeur, comme il y a de l'aparence qu'ils le seroient, de soûtenir ce qu'ils avoient fait.

Il n'est pas croyable combien la reputation d'Alexandre fut déchirée aprés sa mort, par les Pasquinades, que les Romains, selon leur coûtume, publient, quand ils n'ont plus rien à craindre du ressentiment de celui qu'ils satirisent: cependant hors ce desir passionné, qu'il avoit d'enrichir ses Neveux, malgré toutes les experiences que l'on a, que toutes les grandeurs acquises par le moyen des In-Indulgences & des Trésors de l'Egliſe, ne vont pas loin, & ne passent gueres la quatriéme géneration; mais qu'au contraire, elles font perir plûtôt les Familles; on ne lui a pû reprocher aucun vice, son humeur affable & courtoise le rendant agreable à tout le monde, si ce n'est que sa familiarité & son humeur joviale étoit le plus souvent outrée, & peu séante au caractere de sa Dignité supréme. Il avoit des Confidens avec lesquels il s'étoit toûjours entretenu avec liberté, & qu'il ne quitta point étant devenu Pape; l'un de ses Confidens étoit Monsignor Albani, aujourd'hui Pape, qui ayant l'esprit gai, agreable & insinuant, savoit soûtenir finément la conversation, & railler des sujets, qui le meritoient, avec ce sel & ces bons mots, qui réveillent les conversations

des honnêtes gens. Auſſi Alexandre étant devenu Pape, le fit-il Cardinal de ſon propre mouvement, s'étant expliqué à ſes Neveux, qu'il leur abandonnoit le choix des autres ſujets, qu'il vouloit revêtir de la Pourpre, afin qu'ils en tiraſſent tout l'avantage qu'ils pourroient, mais qu'il s'en reſervoit deux, ſans les nommer, auſquels ils vouloit donner le Chapeau par préciput, & par ſon inclination particuliere. Monſignor Panciatici étoit l'autre de ces Confidens du Cardinal Ottobon; & le genie de travers de Panciatici, qui paroiſſoit mécontent de tout, ſervoit encore à encherir, & à donner un aſſaiſonnement plus picquant aux ſujets des converſations, qui ſe preſentoient, & que l'Albani n'égayoit, qu'avec des agrémens permis. Comme cette liberté de blâmer tout, demande une grande integrité de vie, afin qu'on ne puiſſe pas reprocher aux médiſans les mêmes ou de plus grands vices, que ceux qu'ils blâment, Panciatici vivoit d'une maniere irreprochable, & Innocent XI. en avoit fait état, l'ayant employé ſur ce pied-là, & l'eût avancé, ſi ſon humeur maligne n'eût arrêté ſes avancemens: car il n'étoit gueres connu à Rome, que pour un genie fâcheux & incommode, & qui n'auroit pas retenu un mot picquant, quand il ſe fût agi de ſon interêt le plus conſiderable. La France, qui en Cour de Rome fait ce qu'elle peut pour avoir des Créatures, avoit gagné Panciatici, qui devenu Cardinal auſſi bien que l'Albani, par la faveur & l'inclination toute pure d'Alexandre, l'a ſervie autant

autant qu'il a pû, sans rien perdre de son humeur cinique, qui lui étoit commune avec le Cardinal Albizzi, dont il a été parlé Les autres Cardinaux, que fit Alexandre, n'ont rien de remarquable, par raport à la Cour de Rome, leurs Elections s'étant faites selon le train ordinaire, aprés des Nonciatures, pour avoir possedé des Charges, dont la Collation profite au Pape, ou par des égards de Sang, comme les jeunes Barberins & Altieri.

Les desordres & la dissipation des Revenus du S. Siége, faite tout le tems du Pontificat d'Alexandre, firent reprendre aprés sa mort la pensée qu'avoit eu autrefois Innocent XI. d'abolir le Nepotisme, & qu'il n'avoit pû mettre en execution, parce que les Cardinaux d'alors s'y oposerent. Ce fut le premier projet des zelez, dés qu'ils furent entrez au Conclave, & ils s'empresserent de tirer une promesse de chacun, de ne concourir à l'Election d'aucun, qu'il ne jurât cette abolition. Le bon Cardinal Coloredo se mit à la tête de ces zelez, plus par le mouvement de sa bonne intention, que par la capacité, qu'il eût à negocier cette affaire, ni aucune autre, où il fallût de l'esprit & de l'adresse, dont cette Eminence est assez dépourvûe. En effet ses offices ne firent pas grande impression, chacun ayant alors ses vûes d'interêt, ou d'attachement aux partis, qui ne leur laissoient pas la liberté de former une resolution aussi genereuse, & aussi desinteressée, que celle là. Le premier sujet qu'on

proposa pour être Pape, fut Gregoire Barbarigo, Evêque de Padoue, Cardinal d'une trés-haute reputation de probité, mais il fut exclus par les Ministres de l'Empereur, sur ce que l'Ambassadeur de France avoit montré la copie d'une Harangue, qu'il disoit avoir été faite par le Prince d'Orange, monté sur le Trône d'Angleterre, dans laquelle ce Prince protestoit de vouloir non seulement soûtenir la Religion Protestante, mais d'extirper la Catholique en ce Royaume; & Barbarigo avoit promis de s'employer de toutes ses forces pour le rétablissement du Roy Jacques. Cette exclusive des Ministres de l'Empereur fit entrer en mauvaise humeur le Cardinal de Fourbin, qui ne vouloit pas que l'Empereur eût part à un droit, qu'il prétendoit apartenir uniquement aux deux Couronnes. On ne sait pas trop comment il vouloit soûtenir ses premieres idées, qu'il assûroit être toutes pour l'Exaltation de ce Cardinal, car ceux qui concouroient à son Exaltation, lui ayant offert de s'y porter, nonobstant l'exclusive de l'Empereur, s'il vouloit veritablement les seconder, le Cardinal de Fourbin ne jugea pas à propos de s'échauffer davantage.

Il avoit sans doute ses raisons, & la crainte de trouver un autre Innocent XI. dans la severe vertu du Cardinal Barbarigo, comme l'aprehendoient aussi les Cardinaux Altieri & Ottobon, élevez sous des Pontificats benins, n'étoit pas assûrement la moindre.

Le vieil Altieri avoit lui même l'envie d'être

d'être Pape, & comme il avoit été de tout tems un homme d'intrigues, & de négociations mondaines; il contoit beaucoup sur son habileté, & sur le Concours du Cardinal Ottoboni, dont la famille étoit nouvellement alliée avec la sienne. Les François le suivoient, & par de nouveaux Mariages, qu'il proposoit au Cardinal Chigi entre leurs Neveux communs, il vouloit bien se reconcilier avec lui, & terminer leur ancienne émulation. Mais. Negroni, le satirique Negroni, le fit revenir de cette pensée, ayant remis devant les yeux des Cardinaux tous les desordres du Regne du Pape Clement X. Oncle de l'Altieri, dont il avoit des relations manuscrites, comme des Procez Verbaux, qu'il exploita dans la Chambre particuliere de chacun des Electeurs. Altieri debouté, proposa une de ses Créatures, & un de ses Parens, qui ne fut pas mieux reçû; savoir le Cardinal Carpegna, dont l'avarice a dés long tems merité l'abomination de tout le monde. Delfino, le rusé Delfino, fut proposé avec le même succés, quoi que par son adresse il se fût menagé l'estime & l'amitié de la plûpart des Cardinaux: mais le Regne d'un Venitien, qui marcheroit sur les brisées d'Alexandre, faisoit peur aussi-bien que la quantité des Neveux du Cardinal Delfino, qui auroient introduit à Rome les mœurs Venitiennes, & c'est tout dire.

Il y avoit quatre mois, que duroit le Conclave, sans qu'on vît aucune apparence de faire un Pape, & comme la saison étoit alors

trés-incommode à des personnes renfermées, cause des chaleurs, plusieurs Cardinaux, qui ne tenoient pas si fort aux Factions, qu'ils n'eussent bien voulu sortir, quelque Election qui dût suivre, se mirent à demander qu'on en vînt au fait, & qu'on leur rendît la liberté. Maldachin entre autres, voyant que le vieux Cardinal Altieri sembloit arrêter l'Election par son opiniâtreté à vouloir des Papes, qu'on n'agréoit point, lui en fit un jour des reproches, avec son ingenuité ordinaire; à quoi l'Altieri, pour l'apaiser, ou pour se mocquer de lui, lui ayant dit, qu'on vouloit le faire Pape, lui même, Maldachin lui répondit sur le même ton, que ce ne seroit pas la premiere sottise qu'on eût faite en ce lieu. Ce qui fait souvenir d'une semblable réponse, que fit autrefois le Patriarche Colonne, qui passoit pour un peu fou, à un jeune Cardinal, qui loüoit une Promotion que le Pape venoit de faire, en disant, que tous les nommez étoient des sujets trés-dignes de la Pourpre; il ne seroit pas à propos, lui dit il, que les Papes y regardassent toûjours de si prés, car si tous avoient usé de cette rigueur, vous ne seriez pas aujourd'hui ce que vous étes.

Les Factions ne pouvant donc s'accorder sur le choix d'un Pape, le dernier, qui fut mis sur le tapis, fut le Cardinal Pignatelli, non par aucune estime particuliere, que ceux qui le proposerent les premiers (ceux-ci furent le Cardinal Altieri & les François) eussent de son habileté, mais dans

la

la vûe, qu'étant simple, sans dissimulation, ni finesse, ils pourroient trouver leurs avantages dans la qualité des Ministres, qu'on mettroit auprés de lui. On avoit déja proposé de semblables conditions au Cardinal Barbarigo, quand on parla de l'élever, mais il avoit relancé vigoureusement, comme il devoit, ceux qui les lui avoient faites. Pignatelli ne fut pas tout à fait si scrupuleux; & comme il étoit homme, qui avoit trés bonne opinion de soi même, par raport au Gouvernement, qu'il vouloit faire le meilleur qu'il pourroit, il écouta ce qu'on lui dit, & promit tout ce qu'on voulut exiger de lui, & particulierement de ne jamais se servir, ni avancer tels qu'on lui nomma, & qui étoient crûs trop severes, ou peu propres pour les fins, que l'on se proposoit. Monsignor Casoni, qui avoit été en estime auprés d'Innocent XI. & à qui les François attribuoient une partie des vigoureuses resolutions de ce Pape, étoit du nombre des premiers, & universellement tous les parens de Pignatelli se contoient parmi les seconds; car étant tous sujets du Roi Catholique, les François les croyoient disposés à favoriser les interêts de la Maison d'Autriche, & cet éloignement s'accommodoit assez avec l'humeur de celui qu'on vouloit élire, qui par ce moyen acquerroit le beau nom de desintereſſé, en écartant ses parens, qui étoit ce que les zelés souhaittoient pour l'abolition du Nepotisme, & contentoit en même tems une certaine humeur misantrope & mépriſante, qui tout le tems

de la vie d'Innocent XII. fut sa qualité prédominante : on en raportera quelques traits dans la suite. On dit, que le Cardinal Ottobon stipula en particulier pour soi une promesse de n'être point mis au Syndicat, que meritoit bien ce qui s'étoit passé sous le Regne d'Alexandre ; avec quoi, & d'autres promesses, que demanderent d'autres prêts à concourir à son Exaltation, & que le Cardinal Pignatelli accordoit peut-être avec autant de facilité, qu'il avoit dans le fonds peu de disposition à les tenir, il fut élû Pape le 12. de Juillet de l'an 1691. Il prit le nom de

INNOCENT XII.

& par la coûtume assés ordinaire de prendre le nom du Pape de qui on a reçu le Chapeau, & pour donner de la reputation à ses commencements ; ce nom étant aussi respecté & cheri des Romains, que l'étoit peu celui d'Alexandre qui venoit de mourir. On s'étonnera peut-être que les François ayent concouru à l'exaltation d'un Pape sujet de la Monarchie d'Espagne, & qui avoit des parents au service de cette Couronne : mais il faut savoir, qu'outre la précaution prise de lui faire promettre qu'il n'avanceroit aucun de ceux ci, il les asseuroit par ses dispositions personelles de n'être pas porté pour l'Espagne plus qu'il ne faudroit, pour leur faire plaisir.

Sa

Sa Famille eſt une de celles, que les Napolitains appellent Anjoüines, c'eſt à-dire de celles qui ayant été attachées aux Princes de la Maiſon d'Anjou, pendant qu'ils ont joüi du Royaume de Naples, ne laiſſent pas de conſerver un panchant ſecret envers la France, par je ne ſai quelle idée de reconnoiſſance & de ſingularité, qui flatte beaucoup de perſonnes, & leur fait tenir ferme dans des attachemens hors de ſaiſon, & même ſouvent contre leurs propres interêts & la fidelité qu'ils doivent à leur Souverain. Innocent étoit un de ceux, qui ſe faiſoit honneur de cette inclination, quoique contraire aux devoirs de ſa naiſſance par rapport aux poſſeſſeurs actuels du Royaume de Naples. Il l'avoit toûjours témoigné ſans beaucoup de reſerve, & par antipathie contre la Maiſon d'Autriche, il avoit pris plaiſir de ſe broüiller avec l'Empereur Leopold, pendant qu'il étoit Nonce auprés de lui, traittant avec lui d'un ton ſi haut & ſi offenſant, que cet Empereur, qui étoit la bonté même, s'en plaignit à Clement X. qui le rappella & le renvoya comme un malhabile Miniſtre en ſon Evêché de Cêche au Royaume de Naples, en danger d'y reſter long-tems, & de ne faire jamais de plus grands avancements dans la Carriere des honneurs. Ses parents toutefois ayant moyenné auprés du même Empereur, qu'il fût remis ſur les rangs, il retourna à Rome, & y fut Maître de Chambre de Clement X qui le laiſſa en mourant la tête nue, ſans ſe ſouvenir que lui même étant dans le même emploi

auprés de son Predecesseur, il lui avoit à chaudes larmes demandé le Bonnet le voyant en état de faire le voyage de l'autre monde sans songer à lui. Pignatelli resté auprés d'Innocent XI. dans ce même emploi en fut fait Cardinal, & en eut en outre la Legation de Boulogne, quoi qu'il n'eût jamais pû se contraindre à bien parler de lui, parce qu'il ne le croyoit pas assés ami de la France; & on l'a entendu avec étonnement, en presence de personnes de la premiere qualité, blâmer la rigueur d'Innocent dans ses demelés avec la France, comme si elle seule eût été la cause de l'éloignement, qui étoit entre ces deux Cours, & qu'il l'eût fomenté par pure obstination. Ainsi il y a beaucoup plus de sujet de s'étonner, que l'Empereur donna la main à l'exaltation du Cardinal Pignatelli, que non pas les François, qui ont en effet tiré tous les avantages qu'ils ont voulu de son Pontificat. On avertit les Ministres de l'Empereur, quand on traitta de son élection, & on les fit souvenir de tout ce qu'il avoit fait par le passé, & de ce qu'il étoit à craindre qu'il ne fit à l'avenir. Ils en écrivirent à Vienne, & l'Empereur, avec son indolence accoûtumée, répondit, que si le S. Esprit vouloit faire Pape Pignatelli, il ne vouloit pas s'y opposer. Si tous les Princes étoient prévenus de cette maxime, on s'épargneroit tout d'un coup de grandes inquietudes & de grandes brigues, qu'il faut faire ordinairement pour obliger le St. Esprit à s'accommoder aux interêts des Couronnes, ou pour disposer celles-ci à se convaincre, que l'élection de

tel

tel & de tel n'eſt point contre leurs interêts.

La premiere choſe que fit Innocent fut de ſupprimer autant qu'il put la Bulle d'Alexandre contre la France, en ne la faiſant point publier, contre ce qu'avoit prié ce Pape qu'on fit, quand on lui auroit donné un Succeſſeur. Ce n'eſt pas qu'Innocent donnât cauſe gagnée au Clergé de France ſur ſes déclarations. Il y auroit trop perdu, & quoi que peut-être il eût été, comme Pie II. d'un ſentiment different, pendant qu'il n'étoit que particulier, il le changea comme lui, étant devenu Pape; car il lui auroit été meſſeant de ne pas épouſer les interêts de ſon Siege. Innocent vouloit amener & non pas traîner les François dans ſes ſentimens, ou tout au moins leur faire renoncer à la publication de leurs opinions, ce qu'ils firent à la fin aprés bien des maneges, & ce qu'ils auroient dû faire du tems d'Innocent, qui ne leur demandoit rien davantage. Les Evêques voyant un Pape tout François, & prêt à tout faire pour la France, offrirent premierement de faire une retractation exprimée dans une lettre que chacun d'eux en particulier écriroit au Pape. C'étoit trop peu; car quoi qu'il fût peut-être vrai que ce fût leur ſentiment particulier, comme la choſe avoit paru comme une declaration de toute l'Egliſe de France, il falloit auſſi une retractation en corps, quoi que les Evêques en penſaſſent en leur particulier. On convint donc dans les negotiations d'une expreſſion générale où chacun pût dire qu'il trouvoit

ſon

ſon conte. Les Evêques temoignerent du deplaiſir d'avoir fait une choſe qui pût faire juger au Pape, qu'ils manquoient d'eſtime & de ſoumiſſion pour ſon Siege, reconnu par eux comme celui du Juge & de l'Oracle de l'Egliſe; & le Pape, ſans trop inſiſter ſur la force des termes de cette reconnoiſſance, l'accepta, & leva tous les obſtacles, qui auroient arrêté juſques alors la confirmation & les Bulles des Evêques nommés par le Roi. Pour la Regale, Innocent voyant bien que le Roi n'étoit nullement diſpoſé à y renoncer, il la lui abandonna, ſans même exiger ce que Innocent XI. vouloit bien accorder, ſavoir que le Roi la reconnût comme une Indulte du S. Siege, & non comme un droit uni & inſeparable de ſa Couronne, comme les plaidoyers de l'Avocat Général Talon l'avoient hautement ſoûtenu.

Aprés les ſoins qu'Innocent ſe donna pour l'accommodement de la France avec ſon Siege, & même avant qu'il fût conclu, car il ne le fut qu'en 1693. il entreprit deux choſes, dont l'une lui réüſſit, mais il ne put venir à bout de l'autre, quoi qu'elle ne ſoit peut-être pas moins importante que la premiere. Il entreprit l'abolition du Nepotiſme, & la Reforme des Reguliers, qui aſſeurement en ont grand beſoin en Italie. Innocent XI. avoit deſiré de tout ſon cœur d'abolir le Nepotiſme, qui étoit une ſource d'auſſi grands ſcandales à Rome pour le moins, que la Franchiſe des quartiers des Ambaſſadeurs, mais quand il voulut diſpoſer les Cardinaux à y conſentir,

ils

ils s'en montrerent tous si éloignés, & ils lui alleguerent tant de raisons humaines pour s'en défendre, que la douceur de son esprit, nullement porté à la violence, ne lui permit pas de pousser la chose plus loin. Innocent XII. étoit l'homme qu'il falloit pour réüssir, car étant de petite pénetration, & ne considerant point tant toutes les consequences, qui pouvoient naître de ses desseins, il les embrassoit avec une hauteur d'autant plus grande, qu'ils paroissoient plus specieux, & en vouloit l'execution, à quelque prix que ce fût. Il est trés-sûr que son naturel franc & ouvert, comme est ordinairement celui des Napolitains, le portoit au bien, & qu'il avoit une trés-grande envie d'établir un bon Gouvernement. Rien ne lui paroissoit meilleur, que l'extinction du Nepotisme, & les Cardinaux zelez l'y exhortoient continuellement. D'ailleurs la chose ne lui coutoit aucune repugnance, car c'étoit un indolent, qui n'aimoit, ni étoit aimé de personne, brusque & mépriſant dans ses manieres, qui changeoit à tout moment d'inclinations, & qui couroit aveuglément aprés toutes sortes de nouveautez, en matiere d'affaires apartenantes au Gouvernement. Il parla donc aux Cardinaux, & parla d'un ton si haut à ceux qui auroient voulu lui faire les mêmes remontrances, qu'on avoit fait à Innocent XI. que personne n'osa s'opoſer à sa resolution; & le Cardinal Albani fut chargé de faire la Bulle, qui suprimoit pour jamais le Nepotisme. L'Albani, à qui il n'étoit encore entré dans l'ame aucune pen-

sée

ſée de Pontificat, employa toutes les adreſſes de ſon eſprit à minuter une Bulle, qui fermât la porte à tous les échapatoires, que pourroit prendre le repentir de quelque Pape, qui voudroit en revenir. Il prévit tout, & remedia à tout : & toutes les liberalitez, que les plus indulgens peuvent accorder à leurs Neveux, de quelques dignités & emplois qu'ils les revêtent, ne doivent point paſſer, ſelon ce cruel réglement, la ſomme de douze mille écus. On l'apelle cruel ce réglement, car on ſait, qu'il a cauſé, & cauſe encore à l'Albani même, devenu Pape, & Succeſſeur d'Innocent, de trés-cuiſantes douleurs, qu'il ne diſſimule point, & qu'il ne cacha point aux Cardinaux, qui le vouloient élire : ſavoir, que l'amour exceſſif qu'il avoit pour ſes Parens, ne lui permettroit pas de les voir pauvres, ſi on le faiſoit Pape, quelque Réglement que la Bulle d'Innocent eût preſcrit. On verra en ſon lieu, comment, ſans violer juſques à preſent ce Réglement, il ne laiſſe pas de contribuer à les enrichir.

Innocent, aprés avoir publié ſa Bulle la ſeconde année de ſon Pontificat, acceptée & ſouſcrite de tous les Cardinaux, qui étoient alors à Rome, & qu'il fit de même ſouſcrire à tous ceux qui y venoient, & à ceux, à qui il donnoit le Chapeau, inſiſta ſur la Reforme des Reguliers, qui ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'abolition du Nepotiſme. Quaſi tous les Ordres Reguliers, ſans en excepter les Jeſuites, ſont peu à peu tombez en un certain

certain état, qui tient de la severité de leur premier Institut, & du relâche le plus abandonné : Si tout n'est pas expressément permis, tout se fait néanmoins, à couvert du manteau specieux d'une bienséance civile & honnête. Chaque Moine un peu distingué, ou à titre de Gouvernement, ou de quelque habileté, y vit avec toutes les commoditez de la vie douce. Il y est dispensé du Chœur, & des Observances les moins génantes ; Il a un Laïque, qui le sert ; une Bourse particuliere, ou à titre de Pension annuelle de sa Maison, ou d'acquisition par voye de Prédication & de Lecture, ou enfin à titre de Vestiaire, que le Cloître fournit, assez modique neanmoins, pour obliger, dit-on, les Particuliers à le mieux menager, comme devant suffire à toutes sortes de necessités, quelque usage qu'ils en fassent : ce qui, comme on voit, dispensant les Moines de rendre conte de l'argent, qui leur passe par les mains, en quelque quantité, & par quelque voye qu'il vienne, donne lieu & sert d'occasion à bien des desordres. Ajoûtez à ceci les Habits de la plûpart des Reguliers, tous mignards, propres, & d'étoffes si fines, sous prétexte des chaleurs du Païs, que rien plus ; & sous ces habits de l'Ordre d'autres habits mondains, quelquefois même riches & toûjours à la mode, qu'on laisse voir dans le Cloître, quand revenu de Ville (où aucun ne manque chaque jour de faire sa promenade, ou d'aller voisiner) on se décharge de la Robe, pour ne la point trop user, & pour se délivrer de la chaleur

leur importune, ou pour prendre la Robe de Chambre bien fourrée, si c'est l'Hyver. Comme le bon tems regne en ces lieux consacrez à l'oisiveté, on n'y sait ce que c'est que silence, ou mortification. Entrant dans les Cloîtres l'Esté, on y rencontre les Moines se promener, l'Eventail en une main, & la Gazette en l'autre, prêts à discourir des nouvelles avec le premier venu, ou faisant entre eux mêmes des disputes & des discours aussi échauffés sur les affaires d'Etat, & sur les interêts des Princes (chacun épousant un parti à son gré) que pourroient faire les Ministres dans les Négotiations les plus importantes. Les amis & les personnes connues y sont regalées, chacun pouvant faire cabaret de sa Chambre, ou de son Apartement, & y fétoyer ses amis, en faisant venir du vin & des viandes de dehors, s'il n'a pas sa cave & sa cuisine à la Maison. La cloche, qui apelle à l'Office, n'a point de son incommode, car hors de la Messe, & des jours de Fêtes, deux ou trois des plus jeunes Moines vont au Chœur acquitter à voix basse la dette & l'obligation commune, & sans chant & sans ceremonie reciter tout bas les Offices, qu'on attache tous ensemble, afin de n'être pas obligé à y retourner si souvent. Pour ce qui est des Matines, on les sonne, pour faire souvenir au Peuple, qu'il y a des Moines obligez à se lever la nuit, & à prier Dieu pour lui: mais il est rare, qu'on se donne la peine de se lever, & ces Messieurs, qui ont souvent

vent fait durer les amuſemens de la ſoirée juſques bien avant dans la nuit, n'ont garde d'interrompre leur ſommeil pour aller chanter, où perſonne ne les vient entendre. Il arriva cependant une fois au Cardinal d'Enhof de ſurprendre, & d'être lui-même ſurpris : Il s'étoit porté dans une Abbaye, ſituée ſur une trés-agreable colline prés de la Ville de Ceſena, dont il étoit Evêque, dans la reſolution de paſſer quelques jours de l'Eſté en ce delicieux ſéjour, en la compagnie de ces bons Religieux, ceux-ci l'y reçûrent, & le fêtoyerent de leur mieux : Son Eminence correſpondoit à leurs honnêtetés, par toutes les marques, qu'il leur pouvoit donner d'amitié & de reconnoiſſance. Quelques jours aprés ſon arrivée il eut la devotion d'aſſiſter à leurs Matines, pour s'edifier de leur chant & de leurs ceremonies : ayant entendu le premier coup de l'Office, il ſe leve, s'habille, & ſe rend au Chœur avec un de ſes Domeſtiques. Le ſecond & le troiſiéme coup ſonnent, ſans que perſonne parût; le Frere Sonneur ayant achevé ſon office, & voyant le Cardinal au Chœur, le fut avertir fort ingenûment, qu'il ne viendroit perſonne ; que c'étoit la coûtume de ſonner Matines, mais que la Regle mitigée de l'Ordre permettoit aux jours ouvriers de faire ſatisfaire le matin à cet Office de la nuit par quelques Religieux particuliers. Le Cardinal n'ayant rien à repliquer, s'en retourna au lit.

Le

Le Pape Innocent étoit informé de cette vie des Religieux, & il avoit envie d'y mettre une bonne reforme: mais il y a des maladies habituelles, qu'on ne sauroit traitter sans mettre la vie en danger, & qu'il vaut mieux souffrir, que d'exposer le patient à la mort dans l'esperance d'une santé plus entiere. Les Ordres Reguliers sont nombreux en Italie; ils y possedent de grandes & trés grandes richesses. Parmi le nombre trés grand de fainéans, il y en a qui ont beaucoup d'esprit, & qu'il est dangereux d'irriter, à moins que de vouloir s'exposer à voir naître de grands scandales. Leur Naissance attache une grande partie des personnes de toutes sortes de conditions, à leurs interêts; leur adresse & leur intrigue leur attire la connoissance de beaucoup de personnes de la plus haute dignité, qui en tirent, ou du plaisir, ou des services souvent trés-effectifs. Tout cela conclud, qu'il ne peut être que trés dangereux de s'en prendre à une Machine, qui remue tant de ressorts, & qui les peut remuer au dommage de celui, qui voudroit les déranger. Quand Innocent eut publié son dessein, l'Italie, & la Ville de Rome en particulier, se trouverent pleines d'Ecrits, même imprimés, qui touchoient vivement une autre corde, savoir, les choses qu'il y avoit à reprendre dans la Cour de Rome, dont on faisoit des tableaux, qui n'étoient gueres plus beaux, que les desordres des Moines. On y donnoit avis au Pape, que si le zele de l'honneur de la Maison de Dieu le dévoroit si fort,

il

il devoit l'employer premierement à déraciner ces abus, qui étoient d'autant plus honteux à l'Egliſe, que les perſonnes les plus élevées dans ſa Hiérarchie les commettoient. Combien entre autres il étoit ſcandaleux de voir des perſonnes, qui étoient obligées à la plus haute perfection attachées au Sacerdoce & à l'Epiſcopat, joüir des immenſes richeſſes de leurs Benefices, & les faire ſervir au luxe & à la vanité toute pure, au lieu d'en aſſiſter les Pauvres, ſelon leur premiere deſtination pendant qu'on reprochoit à de pauvres Moines, victimes de l'avarice de leurs Peres, qui les avoient engagez contre leur gré dans l'Etat Religieux, de vivre avec moins de perfection, que n'en avoient les Anachorettes, & les premiers de leurs Inſtituts, perfection, qu'ils n'avoient point promiſe à Dieu par leur Profeſſion, qu'ils n'auroient jamais faite, s'ils avoient crû s'y obliger.

Quoi qu'Innocent, naturellement intrepide, parce qu'il ne portoit pas ſes vûes trop loin, fût aſſez reſolu de pouſſer à bout l'entrepriſe de la reforme des Moines, ſe croyant d'ailleurs irreprochable dans ſa conduite particuliere: cependant retenu par ceux qui craignoient plus que lui l'excution de ce projet, il l'abandonna en effet; quoi qu'il fit toûjours courir le bruit, qu'il vouloit l'effectuer, afin de tenir les Reguliers dans une plus grande crainte, & les obliger par là à faire d'eux-mêmes une partie de ce qu'il leur demandoit. Il effet il y en eut quelques-uns, qui mirent quelque ordre à leurs relachemens,

& qui obligerent les Particuliers à mettre leurs bourses en dépôt entre les mains du Superieur, & les Novices qu'ils recevoient, à promettre d'accepter la Reforme, quand le Pape la commanderoit, ce qui n'aboutit qu'à une amelioration semblable à la resolution de ceux, qui pressez d'un grand sommeil haussent pour un moment la tête du chevet, comme s'ils vouloient se lever tout de bon, & se rendorment pourtant incontinent aprés.

Comme Innocent écoutoit particulierement l'avis des zelés dans le dessein qu'il avoit de bien gouverner l'Eglise, il executa une autre Reforme dans la Ville, beaucoup moins importante cependant, que celle où il venoit d'échoüer. Rome, comme toutes les Villes d'Italie, avoit son Théatre, où selon la coûtume des Peuples de ce Païs-là, particulierement amateurs de la Musique, on y representoit quelques Operas, au tems du Carnaval, & on peut dire sans exageration, qu'on les representoit les plus magnifiques & les mieux entendus de toute l'Italie. Il y a des desordres, même reconnus pour tels, qu'on est forcé de tolerer, pour éviter de plus grands maux: à beaucoup plus forte raison pouvoit-on excuser un divertissement, qui n'avoit rien de criminel en soi; La composition des Operas, qu'on y representoit, avoit passé sous l'examen, & subi la censure des juges en matiere de Doctrine, juges inexorables sur tout ce qui paroissant en public, peut corrompre

rompre la Foi ou les mœurs. Cependant le Cardinal Colloredo, & quelques autres Barbons, de la ſolide pieté deſquels tout le monde n'eſt pas également perſuadé, inſiſterent ſi fortement pour la ſuppreſſion de ce Théatre, qu'Innocent ſe reſolut de tarir cette ſource de divertiſſemens publics, & en commanda la démolition. Ces Cardinaux zelez acheterent de leur bourſe les Décorations, afin de dédommager le Proprietaire, à qui le Théatre apartenoit. Les loüanges, que remporta Innocent de cette ſuppreſſion, ne furent ni grandes ni univerſelles; mais comme c'étoit un homme, que ſon ingenuité, & ſes lumieres aſſez bornées, mettoient au deſſus de toutes ſortes de bruits, qu'il n'entendoit d'ailleurs pas, tous ces murmures ne firent point d'effet.

En détruiſant d'un côté, il bâtit de l'autre, pour recompenſer en quelque façon la perte par un autre profit. La Ville de Rome eſt grande, & non ſeulement les Tribunaux étoient diſperſez, mais encore les Juges, qui habitoient en divers quartiers de la Ville, ce qui épuiſoit la patience, & faiſoit perdre le tems aux Clients & aux Procureurs, obligez à courir dans les boues ou dans le tems des chaleurs exceſſives (qui regnent alternativement toute l'année à Rome) d'un lieu à l'autre pour demander juſtice. Cette juſtice n'a gueres été en aucun tems la choſe qu'on aît le plus loüé à Rome, où l'adreſſe & l'interêt réuſſiſſent quaſi toûjours à en détourner le cours par la longueur & la ma-

lice de la Chicane. Mais enfin Innocent voulut au moins aider & soulager le Public, ce qu'il entreprit, & executa trés-loüablement, en faisant bâtir un grand Palais dans le centre de la Ville pour la tenue des Tribunaux, & la demeure d'une partie des Juges ordinaires. Ce Palais fut apellé de son nom la *Curia Innocentiana*, devant lequel ayant fait ouvrir une belle Place joignant à la Place Colonne, on fit bâtir tout autour une quantité de belles Maisons, pour servir de demeures aux Procureurs & aux Avocats, afin qu'on en eût un nombre suffisant, toûjours prêts à servir ceux qui auroient besoin de leurs secours.

Il fit élever avec le même zele & le même succés un autre grand Bâtiment prés des Rivages du Tibre, & à l'endroit où les Félouques de Naples ont coûtume d'aborder, pour y retirer une quantité d'Enfans abandonnez de leurs Parens par leur extréme pauvreté, & qu'on voyoit auparavant gueuser par la Ville, au grand hazard de mourir de faim (car les Italiens ne sont pas trop charitables) & qui devenoient toûjours necessairement de grands fripons & vauriens, par l'abandon, où ils vivoient de toute sorte d'instruction. Le frere du Cardinal Benoît Odescalchi, qui fut le Pape Innocent XI. avoit déja fondé à ses propres frais une semblable Maison, où toutes sortes de personnes sans aveu, & particulierement les Etrangers, qui arrivoient à Rome, de quelque condition & Religion qu'ils fussent, étoient reçûs & ser-

& servis par le Fondateur même, qui avoit fait son affaire particuliere de cette œuvre de Charité, laquelle aboutissoit souvent à la correction, ou même à la conversion de plusieurs personnes ruinées par la débauche, ou engagées dans l'Heresie. Mais cette Maison n'étoit proprement, que pour les personnes avancées en âge, au lieu que l'Hôpital qu'Innocent fit bâtir à Ripa, & qu'il nomma de S. Michel, a été & est encore uniquement pour les Enfans de bas âge, qu'on trouve par les rues, ou que leurs Peres impuissans de les élever obtiennent qu'on y mette, & où ils sont instruits dans la pieté. & aprennent quelque métier utile à la vie. Cette Institution a pris dans la suite un si bon pli, qu'on y voit aujourd'hui plusieurs milliers de ces Pauvres, qui travaillent à une quantité de Manufactures, lesquelles se debitent dans la Ville, & dont le profit sert à soûtenir les frais de leur entretien commun. Innocent voulut qu'on les apliquât au travail dés le commencement de leur retraite, & comme quelques Marchands voulurent s'opposer au debit de leurs Ouvrages, Innocent les obligea eux mêmes à s'en pourvoir, & à les acheter, & défendre l'introduction de ces mêmes Ouvrages étrangers, jusques à ce que ceux de la Ville seroient debitez; ces Manufactures sont de Draps ordinaires, & de toutes sortes d'Ouvrages à l'éguille, comme Bas, Bonnets, Camisoles, &c.

Innocent étoit resolu, & il ne falloit point de replique à ce qu'il commandoit, autre-

ment on s'exposoit à être rudement traitté: ce qu'il fit un jour paroître, lors que quelques Marchands s'étant plaints, que l'Interdiction qu'il avoit faite des Marchandises précieuses de France, dont ils avoient jusques alors fait leur Négoce, les ruinoit, il leur dit pour toute réponse, que s'ils n'obéissoient à ses ordres, il les feroit jetter eux & leurs Marchandises dans le Tibre, & qu'il savoit ce qu'il faisoit.

Cette inflexibilité de sentimens lui attira pourtant de fâcheux démêlez, dont il ne se tira pas toûjours avec une égale satisfaction. Comme il étoit porté de tout son cœur vers la France, le Cardinal de Janson s'étant plaint à lui, que Monsieur le Nonce Davia étoit cause, que le Duc de Saxe avoit été préferé au Prince de Conti, dans l'Election à la Couronne de Pologne: le Pape, pour mortifier le Nonce, l'ôta de Carriere, & à son retour à Rome, le priva de toute sorte d'emploi. La mortification est grande pour des Prélats, qui servant le S. Siege à leurs dépens dans des Nonciatures de grands fraix, se voyent en suitte mis hors des rangs pour des choses, dans lesquelles ils ne croyent pas avoir excedé leur pouvoir, ni deshonoré leur caractere. L'Empereur, qui avoit porté l'Electeur à cette Couronne, se croyant offensé par le châtiment du Nonce, qui n'avoit point commis d'autre crime, que d'avoir rendu un témoignage, qui n'avoit pas plu à la France, voulut intervenir en cette affai-

affaire, & le Cardinal Santa Croce ayant été rappellé de Vienne, il refusa d'agréer aucun Nonce de ceux que le Pape lui proposa, si on ne lui donnoit Monsieur Davia, ce qu'Innocent ne put lui refuser, quelque chagrin que cela donnât au Cardinal de Janson.

Innocent eut de plus grands demêlés avec l'Empereur, que celui dont on vient de parler. La Cour de Rome s'est peu à peu tellement delivrée de tout ce qui marquoit sa sujettion aux Empereurs, qu'elle ne croit pas aujourd'hui être obligée à reconnoître les droits, que ceux-ci peuvent avoir sur quelques fiefs que ce soit compris dans les Terres de l'Eglise. Le Comte de Martinits étoit alors Ambassadeur de S. M. Imperiale à Rome, & quoi que ce ne fût pas un Ministre aussi appliqué à la visite des Archives que le fameux Monsr. Ravaux, qui sçut déterrer dans ceux de la Ville de Mets une source inépuisable de droits pour le Roi de France son Maître sur une grande partie de l'Allemagne & des Païs-bas, dont ce Roi se mit alors en possession par la voye des armes; cependant à l'occasion de la caducité de quelques fiefs, dont il conste par les Histoires publiques que les Empereurs ont donné des investitures, s'étant mis en devoir par un placard d'obliger les possesseurs ou les prétendans à ces fiefs à en faire une reconnoissance à S. M. Imperiale, Innocent prit feu là dessus comme sur un attentat de la plus évidente injustice, & en agit comme si toute sorte de cor-

reſpondance entre lui & l'Empereur eût été rompuë par une guerre declarée. Innocent ne voyoit pas, que quelque aimé que ſoit un Prince dans ſon Etat, il ne manque jamais de gens, qui pour des vûes particulieres ſouffient le feu de la diviſion, & cherchent à l'accroitre, quelque mauvais effet qu'il puiſſe produire, ce qui ne les regarde pas ordinairement. Cette rupture éclatta par un autre placard, que le Cardinal Altieri comme Camerlingue fit afficher publiquement, & par lequel, avec la ſeule raiſon de l'authorité Souveraine, il declaroit réünis au fiſc de l'Egliſe tous ces fiefs, qui pourroient être dans ſes Etats: ce qui attira dans le Palais de l'Ambaſſadeur une quantité de donneurs d'avis, qui aiguiſoient tous les jours la querelle. Les eaux ameres croiſſant, chacun de ſon côté hauſſoit des digues pour qu'elles n'inondaſſent pas ſon terrein. Les Satires & les reproches voloient dans ces écrits, & ſur la langue des rapporteurs, qui ſelon la coûtume les envenimoient de leurs propres paſſions, afin de faire durer le débat, & par même moyen l'importance de leurs ſervices. Rien n'eſt plus ſûr, que ſi l'Empereur n'eût rappellé le Comte de Martinits, qui étoit auſſi reſolu qu'Innocent le pouvoit être, & qui pour le ſervice de ſon Maître ſe ſeroit jetté dans le feu, les choſes auroient été portées aux dernieres extrémités, apparemment avec peu d'honneur, & de plaiſir pour le Pape, dont l'autorité ne ſubſiſtant que dans la déference volontaire des Princes, il ſemble qu'il devroit

éloi-

éloigner lui même les occasions de la mettre au hazard d'échoüer. Le Comte de Lamberg, qui succeda au Comte de Martinitz, fut à la verité reçû d'Innocent avec de grandes marques de tendresse, comme n'ayant témoigné aucune disposition à pousser le demêlé entamé par son Predecesseur, mais on ne peut pas dire, que le Pape prît des sentiments plus favorables envers l'Empereur, qu'il continua de persecuter, pour l'obliger à faire la Paix avec la France, & contre lequel il se declara encore à la fin, en une affaire qui a eu de trés-grandes suites, savoir la Succession d'Espagne, dont on asseure qu'il autorisa le passage dans la Maison de France, comme on le dira dans la suite. Pour ce qui est de la Paix, il la demandoit avec tant d'instances aux Ministres de la Maison d'Autriche, qu'il employoit jusques aux reproches pour cela, sans vouloir ouïr ni excuse, ni replique, sur les causes de la guerre, ni sur les conditions de la Paix, voulant qu'on la conclût sans autre égard que celui de faire sa volonté, & de lui donner cette satisfaction. Sa partialité fit que la Cour d'Espagne voulant un peu rabbattre de ce zele, qui lui paroissoit trop partial, & se délivrer en même tems de ses importunitez, répondit un jour à un de ses Brefs d'une maniere, qui lui dût paroître aussi rude, que ses instances paroissoient injustes au Conseil de Madrid. Comme on ne lit pas souvent de ces sortes de Lettres, qui, écrites par des Souverains, sont d'un stile plus fort, que ce que peuvent écrire des Particuliers, ou à

cru, qu'on la liroit ici avec quelque satisfaction, la voici :

TRES-SAINT PERE,

„ Le Nonce de V. S. nous a consigné un „ Bref, dans lequel le saint & charitable zele „ de V. S. nous exhorte à la Paix génerale, „ comme c'est à cette Paix, que tend l'U„ nion des Princes Alliez, qui n'ont eu d'au„ tres vûes dés le commencement de la Guer„ re, que de l'obtenir, il est necessaire de „ representer à V. S. que tant qu'on ne di„ minuera point le Pouvoir du Roi de Fran„ ce, & qu'on ne le reduira point par la for„ ce aux termes de la raison, on ne sauroit „ avoir une Paix, qui dure, ni l'Europe jouir „ d'aucun repos solide. Car enfin, avec „ quels termes, & quels sermens solemnels „ en pourra-t-on aujourd'hui conclurre une, „ qui égale celle des Pirenées, pour l'affer„ missement & la durée de laquelle on prit „ toutes les précautions imaginables ? Et quel„ le force peut-on donner plus grande à une „ garantie pour la faire observer, que celle, „ que donnerent les plus grandes Puissances „ de l'Europe à la Paix d'Aix la Chapelle ? „ Quels avantages pourront satisfaire la Fran„ ce, & contenter son ambition démesu„ rée, aprés que les Provinces, qui lui furent „ cedées dans celle de Nimegue, n'ont pû „ la contenter, & que dans cette Paix on ce„ da plûtôt à clos yeux tout ce qu'elle vou„ lut,

„ lut, qu'on ne disputa par un Traité des
„ conditions raisonnables? Cependant si tou-
„ tes ces Pacifications n'ont pû subsister, le
„ Roi les ayant immediatement aprés violées
„ & enfraintes, comment pourra-t-on au-
„ jourd'hui conclurre une Paix, qui ne soit
„ pas exposée aux mêmes inconveniens? On
„ crut assûrer le repos de l'Europe d'une au-
„ tre maniere, qui fut la Tréve de 20. ans,
„ par laquelle on crut pouvoir acheter un peu
„ de repos au prix de tant d'usurpations, qui
„ lui furent cedées: Et cependant il est arri-
„ vé de cette Tréve ce qui étoit arrivé des
„ autres Paix; car un peu plus de quatre ans
„ aprés qu'elle avoit été conclue, & dans le
„ tems que l'Empereur avançoit ses Conquê-
„ tes dans la Hongrie, le Roy lui fit la guer-
„ re sans la lui déclarer. Il prit Philisbourg,
„ attaqua l'Empire, & commit dans le Pala-
„ tinat les horribles cruautez, que chacun
„ sait. Qu'on ajoûte à cela, qu'il avoit dés
„ auparavant suscité la Rebellion d'Hongrie,
„ également préjudiciable & ruineuse à la Re-
„ ligion Catholique, & à l'Autorité de son
„ legitime Souverain: qu'il avoit assisté &
„ soûtenu le Tekely, porté le Turc à entrer
„ dans l'Autriche pour le favoriser, & pour
„ innonder de sang cette Province, la ruiner
„ par les incendies, & les saccagemens les
„ plus déplorables, auquel tems la condition
„ des morts étoit plus heureuse, que celle
„ des vivans. Le Siége de Vienne suivit cet-
„ te invasion, & l'Empereur fut contraint de
„ sortir de sa Capitale: le salut de l'Empire

„ & de toute la Chrétienté, qui dépendoit
„ d'un cas si funeste, étant dû en cette mal-
„ heureuse conjoncture, plûtôt aux Oraisons
„ des Fideles, qu'au courage des Milices :
„ Et cependant au lieu que ces dommages
„ inexpliquables causés à la Chrétienté de-
„ vroient émouvoir à pitié le cœur le plus
„ dénué des sentimens d'humanité, on voit
„ aujourd'hui les Ministres de ce Roi sollici-
„ ter les Turcs & les Maures à continuer les
„ mêmes hostilités en Europe & en Afrique,
„ & passant plus outre encore, leur envoyer
„ non seulement des Munitions & des Sol-
„ dats, mais encore des Ingenieurs & des
„ Chefs d'Armées, qui enseignent aux Mili-
„ ces infideles l'Art de la guerre, qu'il fait
„ lui-même par les Bombes & les Carcasses,
„ plus contre l'humanité, que pour en tirer
„ quelque avantage. Il n'est pas besoin d'en-
„ trer dans un détail plus particulier de tout
„ ceci, puisque Genes, Barcellonne, Ali-
„ cante & Bruxelles, le publient assez, mon-
„ trant dans leurs ruines les effets de cette
„ cruauté, qui s'étendant également sur les
„ lieux sacrez & prophanes, montre, qu'elle
„ n'épargne pas plus les interêts de Dieu, que
„ la vie des innocens. Ce que le Roi fait
„ maintenant en Italie & en Piémont, parce
„ que le Duc de Savoye n'a pas voulu se
„ soûmettre à toutes ses volontez, ne doit
„ pas paroître étrange, aprés ce qu'il a fait
„ contre la Sainteté d'Innocent XI. de qui
„ les grandes & héroïques Vertus ne rendoient
„ pas moins la Personne venerable, que sa
„ sou-

„ souveraine Dignité. Vôtre Sainteté sait
„ combien d'hostilitez il a exercées contre lui,
„ en soulevant contre son Autorité & sa Ju-
„ risdiction le Clergé de son Royaume, &
„ le Parlement de Paris. C'est pourquoi tou-
„ tes ces choses étant avérées, il est de la
„ même évidence, qu'on ne peut traitter de
„ Paix avec lui dans l'occasion presente, n'y
„ ayant aucun moyen de la pouvoir conclur-
„ re, si on n'y met, par la continuation de
„ la guerre, de plus favorables dispositions.
„ Nous jugeons donc cette Guerre necessai-
„ re, non seulement pour procurer un repos
„ assûré à l'Europe, mais encore pour auto-
„ riser le repos dû à V. S. & au S. Siege,
„ & empêcher les prejudices de la Religion:
„ ce qui ne pouvant être inconnu à V. S.
„ nous esperons, qu'Elle continuera l'assistan-
„ ce, qu'elle a commencé de donner à l'Em-
„ pereur pour sa défense contre le Turc, &
„ qu'elle n'improuvera pas, que nous perse-
„ verions dans les obligations de nos Allian-
„ ces, nous donnant sa sainte Benedic-
„ tion.

A Madrid 1695.

Nonobstant toutes ces repugnances que l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient à faire la Paix avec la France, le Pape Innocent XII. trouva le moyen de la leur faire conclurre, en détachant le Duc de Savoye de leur Alliance. Il s'apliqna de toutes ses forces à cette entrepriſe, & employa tous les

moyens possibles pour en venir à bout ; on peut dire cependant, qu'il n'y auroit pas réüssi, si le dépit du Duc ne l'avoit fait resoudre à cette séparation. On avoit promis, ou fait esperer à Son Alteſſe Royale, des avantages, dont on ne le mettoit point en poſſeſſion : & comme il ſe croyoit la dupe de ceux qui l'avoient engagé, il prit la reſolution de les quitter, & à la fin écouta les propoſitions, que la France lui faiſoit faire par la voye du Pape, qui ſe ſervit du voyage que le Duc fit à Lorette, pour traitter avec lui par le moyen de Miniſtres ſecrets, qu'il employa pour cela.

Le coup, qu'Innocent porta à l'Empereur dans l'affaire de la Succeſſion d'Eſpagne, comme on a dit, lui fut encore plus deſavantageux, quoi qu'il y aît plus que de l'aparance, que la France, ſans le conſentement du Pape, n'en eût pas fait moins qu'elle a fait : Mais enfin, comme les Eſpagnols ſont ſcrupuleux, & que le Cardinal Portocarrero devoit entrer dans cette affaire ; la France, qui ſavoit combien elle pouvoit ſe promettre d'Innocent, voulut bien lui donner part de ce qu'elle méditoit en cette occaſion. Il n'eſt cependant nullement vraiſemblable, qu'on eût déja parlé au Roy Charles II. de faire un Teſtament de la maniere qu'on l'a vû, car indubitablement ſon ingenuité, & l'amour qu'il avoit juſques alors témoigné envers l'Empereur ſon Oncle, & l'Archiduc ſon Héritier préſomptif, ne leur auroit pas permis de lui faire cette propoſition ; & on auroit vû des mou-

mouvemens plus grands dans la Cour de Vienne. On croit, que l'on communiqua secretement la chose à Rome, pour se servir ensuite de l'approbation, qu'elle y donna, pour vaincre les difficultez de conscience, qui pouvoient s'oposer à l'acheminement de ce qu'on avoit concerté On choisit pour cela un Religieux, qui avoit été autrefois Confesseur du Roi, & celui ci chargé de la commission secrette partit premierement de Madrid, comme un fugitif, ou relegué, pour avoir tenu quelques discours inofficieux du Gouvernement, & arriva à Rome, comme Pelerin, que la devotion y attiroit, sans autre vûe ulterieure. Le Duc d'Ucede Ambassadeur d'Espagne, ou d'accord, ou sans savoir effectivement la verité de ce qui en étoit, le reçût, & lui fit honneur comme à un homme, qui avoit occupé autrefois un emploi trés-important auprés du Roi son Maître: Mais quand aprés le sejour de quelque tems à Rome, il eut eu le tems de s'acquiter de sa commission, on se servit d'un autre artifice pour dérober la connoissance de ses pratiques aux Ministres de l'Empereur, qui fut de feindre que ce Religieux avoit violé sa Relegation, & qu'on devoit l'arrêter, & le renvoyer sûrement en Espagne, comme un homme, qui ayant eu autrefois part aux affaires, étoit en état d'abuser de cette connoissance dans les Païs étrangers. Alors l'Ambassadeur le fit enlever, & le renvoya avec escorte à Naples, d'où il repassa en Espagne. La complaisance aveugle, que témoigna toûjours Innocent

aux satisfactions de la France, ne laisse pas douter, qu'il n'aît aprouvé le Testament qu'on vouloit faire faire au Roy Charles ; & bien des gens croyent, que s'il avoit survecu à ce Prince, il auroit donné l'investiture de Naples au Duc d'Anjou, à la premiere instance qu'on lui en eût fait : mais le Ciel en disposa d'une autre maniere, & la retenue de son Successeur a suspendu jusques à present cette déclaration, quoi que le Roy Philippe V. ne soit pas pour cela moins en possession du Royaume de Naples, & reconnu des Peuples de ce Royaume par la force qui les y oblige.

Avant que de parler de ce que fit Innocent, par raport au Gouvernement spirituel de l'Eglise Romaine, on raportera la conduite qu'il tint avec le Grand Duc de Toscane, qui vint à Rome l'année 1700. qu'on appelle l'Année Sainte, à l'occasion du Jubilé. Ce Prince déja fort avancé en âge, & qui le paroit encore davantage, parce que ne portant jamais de Perruque, il montre une tête garnie de si peu de cheveux, & encore tout blancs, avoit, par des démonstrations extraordinaires d'estime & de respect envers la personne du Pape, & quelques presens qu'ils lui envoyoit de tems à autre, gagné entierement son affection. Un Ministre, qu'il entretenoit à Rome, qui étoit le plus affecté de tous les hommes du monde, ne manquoit aucun jour de faire sa cour au Pape, avec des reverences & des expressions extrémement outrées, ce qui plait particuliere-

lierement aux Napolitains, & lui débitoit toutes sortes de nouvelles, parmi lesquelles ce Ministre Courtisan ne manquoit jamais de mêler les grands applaudissemens, que tout le monde donnoit à Sa Sainteté; ce qui engageoit encore le Pape à le considerer plus favorablement. Dans ces favorables dispositions, le Grand Duc étant venu à Rome, il y fut reçû du Pape avec tous les témoignages d'estime & d'amitié, qu'il pouvoit esperer. Il y passoit la plus grande partie du jour en trés familiere conversation avec lui pendant quelque tems; & le Pape voulant lui faire tous les honneurs & toutes les caresses possibles, auroit passé par-dessus toutes les loix du Ceremonial pour cela, si la chose eût dépendu de lui seul: mais la Cour de Rome soûtenant une partie de son éclat, par l'exactitude avec laquelle elle dispense ses marques d'estime & de veneration, ne s'accommodant pas de cette grande liberté, & de ces passe-droits, il fallut qu'Innocent s'accommodât à l'usage, & fît au dehors les choses dans les formes ordinaires. Le Duc souhaita de voir de prés cette figure du Visage de N. S. qu'on apelle Veronique, ou pour mieux dire, *Vera Icon Christi*, qu'on ne montre dans l'Eglise de S. Pierre, que du haut d'une Tribune trés-élevée, ce qui fait qu'on ne peut quasi rien discerner. C'est une Loi établie, que personne ne peut monter sur ces Tribunes, s'il n'est Chanoine de l'Eglise de S. Pierre, le privilege de montrer les Reliques étant reservé à ces

Mes-

Messieurs. Comme cette Loi ne peut point tenir contre le vouloir absolu d'un Pape, qui peut dispenser de ce qu'un autre a établi, Innocent pouvoit permettre au Duc de monter sur la Tribune, ou faire aporter en bas par un Chanoine cette Image, & telle autre Relique qu'il auroit souhaité. Il ne le fit pas neanmoins, & prit une voye, qui fit quasi rire la Cour & la Ville, & qui lui fut aparemment suggerée par le Duc même, lequel vivant depuis si long-tems éloigné de sa femme, eut quelque sorte de plaisir de se faire voir en habit de Prélat, à peu prés comme cette autre personne de qualité, dont la femme ayant passé au lit d'un autre, il voulut en porter publiquement le deüil à Paris. Innocent donc, par un Bref particulier, qui fut lû dans l'Eglise de S. Pierre, le Duc present à la lecture en habit violet, & le Surplis sur l'épaule, fut declaré Chanoine de cette Eglise, & monta immediatement sur la Tribune, où il vit de prés, toucha & mania l'Image de la Veronique, & par le droit attaché à sa nouvelle Dignité, répandit au long & au large, avec la Relique, des Benedictions sur une infinité de Peuple, qui étoit accouru pour voir cette nouvelle ceremonie.

Innocent eût bien voulu procurer au Duc un autre honneur, qui étoit celui de le faire visiter par les Cardinaux : mais la difficulté de la main à prendre ou à donner étoit une difficulté insurmontable ; les Cardinaux, qui se prétendent égaux aux Rois, étant bien éloignez

éloignez de la donner à un Duc, quelque grand Duc qu'il soit ; ce qui fait que les plus petits Princes d'Italie se sont dispensez depuis long-tems de voir les Cardinaux chez eux, pour n'être point obligez de la leur donner dans leur propre Maison. Le temperament, que prit Innocent pour faire aboucher les Cardinaux avec le Grand Duc, & lui donner le plaisir d'ouïr de leurs Eminentes bouches le titre d'Altesse Royale, que la Cour de Vienne lui avoit fraichement accordé, fut de tenir un Consistoire public, auquel le Duc assista, mais caché dans une avant-porte (car toutes les portes des Sales du Palais du Pape ont une avant-porte, que les Italiens apellent *Bussola*) & aprés le Consistoire le Pape se retirant, les Cardinaux entrerent dans la Sale voisine, où étoit S. A. R. & la saluerent ainsi tous ensemble & en pied, non seulement le Bonnet, mais la Calote rouge à la main, en signe d'un plus grand respect, & s'entretinrent quelque tems avec lui. Quand on parle des Cardinaux, qui virent le Grand Duc en cette occasion, on en excepte ceux qui ne voulurent point franchir le pas de lui donner le nouveau Titre, sans en avoir des instructions expresses de leurs Princes. Ce Titre d'Altesse Royale, nouvellement conferé au Grand Duc par l'Empereur, fut cru le prélude d'un Mariage, qu'on publioit arrêté entre une Archiducheſſe, fille de S. M I. & le Cardinal de Medicis, dans la vûe de donner des Successeurs à la Famille, qui semble menacer de n'en point avoir,

avoir, les deux fils du Grand Duc en étant privez. Cependant la chose ayant été alors differée, par le peu d'inclination que témoigne au Mariage le Cardinal, devenu extrémement replet, semble aujourd'hui entierement rompue par le parti où s'est rangé cette Eminence, depuis la mort du Roi d'Espagne Charles II. parti, qui n'est pas celui de la Maison d'Autriche, quoique le Grand Duc son frere n'ait point encore fait de déclaration, qu'on puisse apeller précise, nonobstant les grands honneurs, qu'il fit au Roi Philippe V. quand ce Roi fut en Italie. A propos de la déclaration du Cardinal de Medicis, elle consiste dans la protection, qu'il continue de tenir de la Couronne d'Espagne en Cour de Rome sous l'aveu du Roi Philippe V. ce qui l'a obligé de mettre les Armes de France à droite de celles d'Espagne sur la porte de son Palais. Comme à Rome tout tire à consequence, le Comte de Lamberg, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale en cette Cour, fit courir par la Ville une protestation imprimée de l'injure faite par cette préference à la Monarchie d'Espagne, qu'il assûroit apartenir à l'Empereur son Maître. Quelque tems auparavant le Cardinal se trouvant chez le même Comte de Lamberg, à l'assemblée qui s'y tenoit ordinairement, & à laquelle il avoit coûtume d'assister, la Comtesse dans la liberté de la conversation lui lâcha un petit mot, qui l'obligea de se déclarer; Elle lui dit en raillant, qu'elle s'étonnoit qu'il continuoit encore à

hanter

hanter en sa maison, puis que par son nouvel engagement il étoit obligé de se menager avec tant de circonspection auprés du Cardinal de Fourbin, qui pourroit donner un mauvais sens à ses visites. Le Cardinal voulant se tirer d'affaires cavalierement, lui repartit de même en riant, que cinquante mille écus de Benefices, dont il jouïssoit dans les Pays occupés par la France, n'étoient pas un morceau à jetter là, sur un leger dégoût; à quoi la Dame, qui étoit extrémement vive, repliqua incontinent que l'œconomie étoit toûjours bonne, & qu'on s'y apliquoit sans contrainte, quand on étoit accoûtumé de longue main à manier des livres de contes, lui reprochant par là l'état de Marchand, qui a été la premiere condition des Medicis.

La querelle pour le pas, que le Gouverneur de Rome prétendit sur les Ambassadeurs, est un autre sujet, qui troubla le Pontificat d'Innocent XII. Il est difficile de comprendre comment la Cour de Rome, qui a tant de besoin de vivre en paix avec les Puissances Catholiques, s'embarque si facilement dans des démêlés, qui en alterent de beaucoup la bonne correspondance. Rien n'est plus clair, que, où le Souverain se trouve en personne, aucun de ses Ministres n'a droit de le representer; & que hors de cette representation, dont le Gouverneur de Rome se peut faire un titre, toute sa Dignité n'est que celle de Juge Criminel de la Ville, & d'Inspecteur de Police, qui ne

sont

ſont nullement des qualitez, qui le puiſſent égaler aux Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, & particulierement de celui de S. M. I. qui eſt Empereur des Romains, ſelon la confeſſion de Rome même. Cependant comme la Cour cherche toûjours à accoître ſes prérogatives, Innocent vit, ſans vouloir y mettre ordre, la competence & la ſuperiorité affectée par le Gouverneur Palavicin ſur le Comte de Martinitz Ambaſſadeur de S. M. I. dans une Proceſſion de la Fête Dieu, qui fit durer la ceremonie deux heures plus qu'à l'ordinaire, au grand chagrin des Cardinaux, qui en étoient incommodez. L'occaſion de cette durée étoit, que l'Ambaſſadeur marchant immediatement avant les Cardinaux, le Gouverneur vouloit primer, & être lui-même le plus prés, & faire marcher devant ſoi l'Ambaſſadeur, qui ſans en rien témoigner s'arrêtoit tout court, & ne faiſoit aucun pas, que le Gouverneur, honteux du délai, n'eût avancé lui même & précedé. Ceci ſe fit tant de fois, que la ceremonie, comme on a dit, en dura deux heures davantage, au grand ſcandale de ceux qui voyoient des Eccleſiaſtiques, dans une fonction de Religion & d'humilité, affecter une démonſtration de grandeur & de gloire mondaine, ſi indigne des exemples du Sauveur. Le Pape parut ne point prendre de parti dans la querelle, qu'il laiſſoit démêler au Gouverneur, comme ſi celui-ci eût agi en ſon propre nom, & par ſon autorité. Ce qu'il y a de bien ſûr eſt, qu'Innocent ne gagna pas par là l'effection

tion de ceux qui n'étoient déja pas trop bien avec lui, & que le Gouverneur, dont l'emploi est déja si odieux, & la personne si peu agreable, n'a gagné que de nouveaux ennemis, dont, selon toutes les regles de la prudence, la haine ne lui doit être ni méprisable ni indifferente. On parlera de lui une autre fois, & à l'occasion d'un autre affront encore plus considerable, qu'il a fait à l'Empereur sous le Pontificat d'aujourd'hui.

Pour ce qui regarde les affaires de Religion, qui furent mises sur le tapis sous le Pontificat d'Innocent XII. il y en eut plusieurs & trés-importantes, dont le reglement & les décisions n'ont pas été suivies d'une grande paix pour l'Eglise. Les Jesuites, toûjours entêtez de leur Jansenisme imaginaire, ayant obtenu du Roy d'Espagne un ordre au Duc de Baviere Gouverneur des Pays Bas, d'éloigner de toutes sortes de Benefices & d'Emplois les prétendus Jansenistes; ce pretexte servit merveilleusement à troubler la Flandre: car comme par leur credit ils s'insinuent par tout, & particulierement dans les Cours des Princes, ils étoient continuellement aux aguets pour éloigner de toute promotion ceux qui ne leur plaisoient pas, representant que c'étoient des héretiques, & que selon les ordres du Roi on ne pouvoit pas les employer. Cette conduite ayant soulevé beaucoup de monde, & particulierement le Clergé, qui se voyoit par là en butte à une caballe de gens, qui pour faire occuper tous les Benefices

ces par leurs Créatures, en écartoient tous les autres, par le reproche d'une héresie, dont la plûpart n'avoient pas même de connoissance: car il suffisoit aux jeunes gens, qui se presentoient aux Ordres sacrez de l'Eglise, d'ignorer & de demander en quoi elle consistoit, pour en être exclus, comme convaincus d'en être infectez. On députa à Rome vers la fin de l'année 1693. un Religieux, qui ayant representé au Pape Innocent l'état de l'affaire, & des violences, dont on usoit dans les Pays-Bas contre les personnes de la plus grande probité, fit dépêcher un Bref à l'Archevêque de Malines, daté du 6. Février 1694. par lequel il lui défendoit d'inquieter personne sur des accusations vagues de Jansenisme, & d'Héresie, *nisi servato juris ordine*, sans les avoir juridiquement convaincus, & avoir des preuves specifiques & suffisantes, qu'ils avoient professé, & retenoient opiniâtrement les erreurs condamnées. Il lui commandoit même de châtier avec la peine du Talion, ceux qui en ayant accusé d'autres n'auroient pû les convaincre. Ce n'étoit ni l'Archevêque, ni le Gouverneur de la Flandre, employés dans ces exclusions, qui étoient veritablement les auteurs du trouble; le premier étant en un âge, qui lui dérobe la connoissance des artifices de ceux qui disposent de son autorité; & l'autre n'entrant dans les disputes de Théologie, que par la soûmission qu'il rendoit aux ordres du Souverain. Mais les ressorts, qui faisoient agir l'un & l'autre, étoient secrets, avec un tel bonheur pour eux, qu'ils pouvoient

voient contenter leurs passions sans en encourir la haine que la violence attire, & toûjours être à tems de renouer leurs pratiques, ou d'en commencer d'autres, quand les premieres étoient détournées. Le Pape de son côté, qui avoit l'ame droite & l'esprit sincere, ayant écouté les recours, y eut égard, & fit ce qu'il pût pour remedier au mal; sa Bulle n'étoit pourtant pas ce qu'on vouloit, aussi n'eut-elle d'autre effet en Flandre, que de donner de nouvelles & plus justes raisons de se plaindre à ceux, qu'on ne laissa pas de persecuter pour le prétendu Jansénisme, qui est devenu depuis long tems l'accusation à la mode, & *le crime de ceux*, comme écrit un Auteur favorable même aux Jesuites, *qui n'en ont point d'autre.*

L'autre recours qu'on eut au Pape Innocent XII. fut pour l'examen du Livre *des Maximes des Saints*, composé par M. de Fenelon Archevêque de Cambray, autrefois Précepteur des Enfans de France. Ce Prélat, qui avoit été si aplaudi dans l'exercice de son Ministere auprés des jeunes Princes, étoit devenu odieux à la Cour par un autre Livre, où l'on croyoit lire une Satire contre des personnes de la plus haute faveur; ayant peut-être témoigné par quelques avis donnez verbalement, que certaines choses seroient encore mieux allées par d'autres voyes, que par celles où on vouloit les acheminer. On prit prétexte sur la défense qu'il parut entreprendre des maximes outrées d'une Pieté la plus sublime, de le priver en premier lieu des di-

distinctions, dont il avoit joüi jusques alors à la Cour, & de déferer ses sentimens comme erronez au Tribunal du Pape. Celui-ci fit examiner le Livre des Maximes par des personnes informées de ce qu'on vouloit y trouver; & le Pape étant aussi bon ami de la Cour de France, qu'il l'étoit, on ne doutoit point qu'il ne condomnât sans chagrin ce qu'on y trouveroit. On trouva effectivement ce qu'on cherchoit, & comme la matiere avoit déja été taillée & préparée, on l'assaisonna comme elle devoit plaire, c'est à dire avec une pleine & autentique condamnation. Innocent neanmoins, qui ne se défaisoit jamais de sa candeur naturelle, & de sa maniere sincere d'agir, en envoyant la condamnation, ne voulut point qu'elle eût aucun effet contre la personne de l'Archevêque, à moins que celui-ci ne s'opposât ouvertement aux censures, & ne s'obstinât à défendre ce qu'il avoit condamné. C'est à quoi ses ennemis s'attendoient immanquablement: car comment esperer, qu'un homme aussi savant que Monsieur de Cambray voulût déferer sans replique à la condamnation des sentimens, qu'un peu d'explication pouvoit mettre à couvert de tout soupçon d'erreur? Mais l'Archevêque en agit en habile homme, & donna le change au grand Adversaire, qui agissoit contre lui par l'impression d'une encore plus grande Ennemie, qui ne paroissoit pas, & faisoit tout: Car ayant reçû la condamnation de son Livre, au lieu de repliquer, & d'apeller des censures par des protestations vagues de Catholicité,

il

il prit la Bulle, du Pape la baisa, & monté lui même en chaire la lut, & exhorta tout le monde à s'y conformer, & à la recevoir avec soumission & sans détour, protestant que quoi qu'en écrivant son livre il eût crû penser & parler selon la verité, neanmoins, puis qu'il plaisoit au St. Pere de l'instruire, & de lui montrer qu'il s'étoit trompé, il recevoit l'instruction, & abjuroit ses sentiments avec une pleine & entiere soumission de cœur. Si les ennemis de l'Archevêque ne furent pas contents de cette grande docilité, qui leur ôtoit le prétexte de le poursuivre sur le point de la Doctrine, le Pape Innocent en fut charmé, & lui en écrivit un Bref tout plein d'applaudissemens, & de loüanges, qui lui fit autant d'honneur, qu'on avoit crû lui procurer d'infamie par la flêtrissure de son Livre.

Le même Pape faillit à être la duppe d'une autre cabale, qui, quoi qu'il s'agît d'une affaire moins éclatante que la precedente, n'auroit pas manqué d'avoir des consequences, & de faire un bruit assez grand pour reveiller & mettre en mouvement bien du monde. Il y avoit long-tems, que la Compagnie des Jesuites ne s'accommodoit point de son Général le P. Tyrso Gonzales, à cause d'un certain esprit de reforme qui possedoit celui-ci, & qui l'avoit porté, dés le commencement de son Généralat, à reformer bien des choses dans sa Compagnie, qui en a un si grand besoin. Il s'étoit declaré hautement contre le relâchement des opinions, & en

particulier contre la Doctrine de la Probabilité, vigoureusement défenduë par les Jesuites comme ses premiers Inventeurs, & qui leur acquiert un si haut credit dans le monde, qui écoute, & qui sans examen regle sa foi & sa conscience sur le son de voix, & l'autorité de ces grands Maîtres, en matiere de Morale. Il avoit composé un traitté *De recto usu Opinionum probabilium*, qui n'étoit nullement de leur goût, & de plus il avoit fait de trés-expresses défenses à tous les Provinciaux de souffrir l'impression d'aucun Livre, où il y eût des choses qui pûssent donner matiere à leurs adversaires de leur reprocher de la nouveauté & du relâchement. En outre il avoit défendu de donner des Confesseurs aux Princes, ou Evêques, qui n'en avoient point eu de Jesuites auparavant; outre tout cela, il commandoit aux Superieurs de veiller attentivement sur la conduite de leurs Religieux, & d'empêcher autant qu'il seroit possible ce grand épanchement, qui les fait inonder dans les Cours & les maisons seculieres; ce qui arme le plus puissamment les langues contre eux. Tous ces ordres avoient été reçûs avec la docilité au moins apparente, que des sujets doivent à leurs Superieurs, mais plusieurs des principaux Peres, qui croyoient mieux sçavoir que lui ce qui convenoit à la Compagnie, en promettant d'obeir se reserverent l'autorité toûjours probable d'interpreter les bornes de leur obéissance, & se disposerent dés lors d'affranchir la Compagnie du joug d'un homme, capable, s'il en étoit

crû,

crû, de lui donner une nouvelle face, moins agreable & moins riante. Leur Pere Segnery vivoit alors, sujet connu par son habileté trés-grande dans l'art de prêcher, & par les livres trés bien écrits qu'il avoit donnés au public. Il demeuroit alors à Florence, où il enchantoit le Grand Duc & la Cour de Toscane, par ses discours & ses predications. Ils le tirerent de là pour le faire aller à Rome, où le bruit commun & les bons offices de leurs amis l'ayant fait connoître à Innocent, celui-ci, quoique peu sensible aux charmes de l'éloquence, le fit venir au Palais, le vit, l'entretint, & par le sçavoir faire du Pere, lui témoigna tant de familiarité & d'estime, que les Jesuites crurent la chose portée à peu prés aux termes où ils la vouloient. C'est un usage de Cour, quand on est parvenu à meriter ou jouïr de la connoissance d'un Grand, de la cultiver par de frequentes visites, afin de ne la point laisser languir, & d'en retirer toutes les faveurs, qu'il est possible d'en esperer. Les Jesuites, moins que toute autre sorte de personnes, manquent à cette pratique, & on peut dire, que leur premiere visite, acceptée & reçuë favorablement auprés de quelque Grand, est la prise de possession d'un poste à la Maison, dont ils disposent dans la suitte selon leurs propres interêts. Le Pere Segnery par les premieres visites, & par les manieres agreables dont il savoit les assaisonner, devenu familier avec le Pape, entre peu à peu dans sa confiance, & faisant tomber les discours sur le Général, le lui dépeignit com-

me un homme fâcheux & incommode à la Compagnie, qu'il troubloit par des ordres nouveaux, & par des pratiques contraires à leur premiere inſtitution. Innocent, qui ne ſoupçonnoit aucun piege, & n'étoit point informé, écouta le P. Segnery, & entrant dans ſon ſentiment, lui offrit ſa faveur pour remedier aux deſordres, dont il lui parloit. Le Pere parvenu à ſon but, lui demanda la permiſſion de tenir hors de tems un Chapitre Général (les Jeſuites, pour n'avoir rien de commun avec les autres Reguliers, l'apellent une Congregation Générale; ces Congregations ne doivent ſe tenir, que tous les neuf ans, ou il faut que ce ſoit pour faire un nouveau Général) & ainſi tout ſe diſpoſoit à deſemparer le Pere Gonzales du Gouvernement de la Compagnie, & à lui ſubſtituer un eſprit plus commode, & moins ennemi des manieres anciennes.

Le Général ne fut informé de ce qu'on trâmoit contre lui, qu'au moment que la trâme alloit avoir ſon effet; mais enfin il le ſçût aſſez à tems pour empêcher ſa deſtitution. Non ſeulement le Pape étoit gagné, mais encore l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Cour de Rome: de ſorte que le recours à celui-ci ayant été inutile, il envoya au Duc de Medina Sidonia, Viceroi à Naples, un de ſes Religieux, Eſpagnol d'origine (de la bouche duquel, ſorti depuis ce tems-là de la Compagnie, on a ſçû ce détail) pour le conjurer d'écrire au Roi Catholique, & le prier de ne point ſouffrir qu'on

qu'on fit cet affront à l'Espagne, de déposer un Général de sa Nation, ce qui seroit une honte d'autant plus grande, qu'il n'y avoit eu jusques alors aucun exemple d'une semblable déposition. Le tems, qu'il falloit pour intimer & assembler une Congregation générale, nonobstant toute la permission & l'autorité du Pape, donna la commodité du recours à Madrid. Le Roi entendit raison sur les remontrances du Général, portées & apuyées des Offices du Viceroi de Naples, & l'Ambassadeur à Rome eut ordre de Sa Majesté Catholique d'employer son nom & ses instances auprés du Pape, pour empêcher cette regradation du P. Général, & la tenue du Chapitre; Et le Pape, qui n'étoit entré en cette affaire, qu'assez superficiellement selon son ordinaire, n'eut pas de peine à retirer sa permission & son consentement, & ainsi la Cabale du P. Segnéry, & de ceux qui l'avoient fait agir, tomba sans avoir d'effet.

L'affaire de Confucius & du culte Chinois fut aussi traittée à Rome du tems d'Innocent, qui ne sçût, ou ne voulut venir à aucune définition. Chacun sait le sujet de ce grand differend, qui regne depuis tant de tems entre les Jesuites d'une part, & tous les autres Missionaires Reguliers & Seculiers de l'autre, excepté un trés-petit nombre de ceux-ci, sur l'opinion qu'on doit avoir de la veneration, que les Chinois rendent à Dieu, au Philosophe Confucius, & à leurs morts. Les Jesuites, qui ont été les premiers à la

Chine, & y furent les seuls pendant quelque tems, avoient fait un tel mélange de Christianisme, & de Paganime, que leurs Chrétiens n'avoient quasi rien qui les distinguât des Gentils. Ils croyoient en Dieu, & en n'expliquant point ce qu'ils entendoient sous ce nom; & se servant de celui que les Chinois lui donnent de Ciel, qu'ils prennent pour le Ciel materiel, ils ne se séparoient point d'eux sur l'aparence de cet article. Ils assistoient aux Sacrifices que les Chinois font à Confucius, comme à un homme trés saint, avec un esprit de veritable Idolatrie, en interprétant ces Sacrifices pour des honneurs civils, qui n'avoient rien d'incompatible avec la pureté de la Religion Chrétienne, & faisoient diverses choses semblables. Les Missionaires Reguliers & Seculiers, qui pénetrerent ensuite dans la Chine, ayant trouvé à redire à cette conduire, en donnerent part à Rome, qui sur leur exposé condamna ces pratiques & ces sentimens, comme Payens. Les Jesuites prétendant qu'on n'avoit point exposé la verité au Pape, faute de bien entendre les livres & les ceremonies des Chinois, eurent un nouveau recours; & sur leur representation on declara permis dans le sens des Jesuites ce qu'on avoit condamné auparavant. Les premiers revinrent à la charge, & accuserent les Jesuites de dissimuler eux-mêmes la verité, & de donner d'autres sens aux pratiques superstitieuses, & veritablement telles, puis que les Chinois errent en effet dans l'idée qu'ils ont de Dieu, &

de

de Confucius, à qui en particulier ils demandent, & de qui ils attendent des graces, comme d'un Saint & trés-grand Saint, & à qui, comme tel, ils offrent le sang des victimes égorgées. Ils obtinrent de Rome une confirmation authentique de ce qui avoit été condamné dés la premiere fois. Mais comme les Jesuites, par leur savoir faire, & par la science des Mathematiques, se sont fait considerer à la Chine comme des hommes importans (& ils le sont en effet, puis qu'on dit, qu'ils exercent dans les Armées de l'Empereur la Charge d'Ingenieur, & qu'ils y possedent les premieres Dignitez de l'Etat, & les biens ou revenus attachez à ces dignitez) ils ont continué de défendre le Culte Chinois. Ce Procés fut donc remis sur le bureau sans pourtant avoir été jugé du tems d'Innocent, quoi qu'il fût venu de la Chine des Missionnaires trés pieux & trés savants, pour porter témoignage en cette affaire, entre lesquels on a vû & ouï plusieurs fois à Rome Monsignor Nicolay de l'Ordre des François consacré Evêque & Missionnaire, & qui a exercé la Mission trés long-tems dans ce Païs là. Ce seroit une mer à boire, que de vouloir rapporter les livres & les demarches faites par l'un & l'autre parti dans cette querelle, dont on aura encore occasion de parler sous le Pontificat de Clement XI.

Pour finir ce qui reste à dire du Pape Innocent XII. on raportera quelques traits de sa conduite particuliere & de ses inclinations; afin d'en donner une connoissance complet-

te. Sa premiere, & sa plus forte inclination fut toûjours de bien gouverner l'Eglise, & de faire tout l'honneur qu'il pourroit à son Ministere. On voit dans le beau College *de Propaganda Fide* une glorieuse memoire de sa liberté & de son zele, pour l'heureux acheminement des Missions par tout le monde, auquel effet il accrut notablement les revenus de ce lieu, uniquement destinés pour l'execution de ces desseins, & pour l'entretien des Missionaires. Il continua tout le tems de son Pontificat à donner des audiences publiques, ce qui pourroit servir à retrancher beaucoup d'abus, si celui qui écoute étoit suffisamment éclairé pour demêler les recours justes & raisonnables de ceux qui ne sont point tels, & s'il étoit assez courageux pour apporter le remede sur le champ aux desordres; mais comme ces recours ont le plus souvent besoin d'éclaircissemens, il arrive toûjours qu'on les renvoye à meilleure information, & qu'ainsi on les jette dans le fleuve d'oubli, où les vagues de mille autres affaires les emportent, & les font disparoitre. Ce qu'il y avoit à gagner aux Audiences du Pape Innocent étoit des Aumônes, qu'il donnoit liberalement & même avec un plaisir tout particulier. On sait d'un Proselite, qui lui fut presenté par le Cardinal de Janson, que non seulement il l'accommoda d'un entretien fort honorable, mais que l'ayant obligé de se presenter quelquefois au Palais, il le regaloit ordinairement, même avec tant de cordialité, & de franchise, que lui com-

man-

mandant de prendre les sommes qu'il avoit fait preparer sur une table, & celui-ci par retenue n'en prenant qu'une partie, il lui mettoit de ses propres mains le reste dans son Chapeau, en lui reprochant sa pusillanimité & sa modestie. Il avoit coûtume d'apeller les pauvres ses neveux. Et en effet il n'eut aucun neveu ni parent, à qui il fit du bien, & on lui a reproché que ce détachement n'étoit pas tant un effet de son zele, qu'une certaine indolence, & un certain mépris qu'il faisoit de son sang, & une exactitude peu chrêtienne à tenir la promesse, qu'il avoit faite avant son élection aux Cardinaux François de n'avancer aucun de ses parens, que ces Messieurs craignoient, comme on a dit, ne devoir pas leur être aussi favorables qu'ils l'auroient souhaitté, s'ils avoient du credit sous son Pontificat

On ne manqua pas de lui representer plusieurs fois, combien peu d'applaudissemens lui attiroit cette dureté envers son sang, & particulierement qu'en faisant des Cardinaux, sujets assés souvent d'un merite trés-mince, il n'avoit aucun égard pour un de ses parens (qui est aujourd'hui le Cardinal Pignatelli) duquel il avoit si solemnellement reconnu la probité, & les vertus. L'occasion de cette reconnoissance est celle-ci. Ce Parent avoit été tiré de l'Ordre des Theatins pour être Evêque de Léche au Royaume de Naples, par égard tout pur à son merite, & à ses bonnes qualités Le Pape avoit été Archevêque de Naples avant son Pontificat, & c'étoit

pendant qu'il gouvernoit cette Egliſe, que l'Evêque de Lêche ſon Parent étant un jour allé à Naples pour quelque affaire fut reçû chez lui; ſe trouvant un jour à table avec lui, comme l'on parloit à ſa loüange, l'Archevêque, pour montrer combien il étoit perſuadé de ce qu'on diſoit, avec ſon ingenuité ordinaire, ôta de ſa tête ſa calotte de Cardinal, & la mettant ſur celle de l'Evêque, s'écria, c'eſt celui-ci plûtôt que moy, qu'il auroit fallu revêtir de la pourpre, parce qu'il eſt ſaint & ſavant, & je ne ſuis ni l'un ni l'autre. Quelques-uns dans la derniere année du Pontificat d'Innocent, lors que les atteintes de la maladie lui faiſoient craindre la mort prochaine, l'ayant fait ſouvenir de cette action, & lui, ayant fait ſcrupule de ce que ne pouvant douter du merite du ſujet, il donnoit occaſion, en honorant les autres de la pourpre, de penſer qu'il avoit ou de la haine pour les ſiens, ou d'autres engagements, qui ne lui feroient pas plus d'honneur, il conſentit à la fin qu'on l'apellât à Rome. Mais à peine y fut il, que le Cardinal de Janſon, craignant qu'il ne prît le deſſus dans l'eſprit déja affoibli du Pape, le fit releguer en Pologne, ſous prétexte de Nonciature, d'où le Pape Clement XI. l'a enfin retiré pour le faire Cardinal & Archevêque de Naples. On eut beau repreſenter à Innocent, que cette relegation lui feroit encore moins d'honneur que s'il eût laiſſé ſon parent à ſon Evêché; & que s'il ne vouloit point de lui dans ſon Palais, il le retînt au moins à Rome, où il y avoit

avoit mille emplois à lui donner, ne fût ce que la Secretairie des Evêques & Reguliers, qui étoit alors vacante par la mort de Mr. Trotti, Prélat Milanois, qu'il avoit de même fait venir de son Evêché de Pavie, pour le faire Cardinal, & qu'il laissa mourir de douleur dans ce poste fatigant, aprés l'avoir tiré de son Eglise & de sa Maison riche & puissante, & cela parce que Mr. de Janson, qui disposoit de ses volontés, au moins pour l'exclusive, n'approuvoit pas cette promotion.

Ce fut par les mêmes égards qu'Innocent ne voulut jamais donner de Chapeau, ni même aucun emploi d'importance à Monsieur Casoni, qui avoit été le Conseiller intime du Pape Innocent XI. & que tout le monde jugeoit si digne de toute sorte d'élevation: mais l'avoir été auprés d'Innocent XI. étoit une tache, qui obscurcissoit dans l'esprit des François toutes les bonnes qualités qu'on pouvoit avoir. Il mépriſa de même le Prince de Belvedere de la Maison Caraffe & son Parent, qui étant veuf s'étoit mis en Prélature & étoit allé à Rome, apparemment pour voir, si la qualité & l'alliance ne lui serviroient de rien pour arriver où Innocent plaçoit tous les jours des inconnus, que par caprice, & sans le conseil de personne, il alloit déterrer dans des Cloîtres ou dans des emplois de peu d'importance. En effet hors des Chapeaux, qu'il donna aux Couronnes, & aux Nonces, la plûpart de ceux qu'il donna de son gré parurent donnés si mal à propos, qu'on ne savoit qu'en penser & qu'en dire à Rome. Les Pe-

res Ferrari, & Gabrielli, auroient eux-mêmes reconnu, qu'il y avoit mille autres Reguliers d'un merite beaucoup plus éclatant que le leur, à faire Cardinaux, si on leur en eût demandé leurs sentimens. Le Pape avoit ouï crier le premier, pendant qu'il étoit Lecteur dans son Cloître de S. Dominique à Bologne, & que lui comme Cardinal Pignatelli y étoit Legat: car comme Innocent n'étoit pas même mediocrement savant, il fondoit beaucoup sur le ton de voix avec lequel un homme soûtenoit ses opinions, & ce Pere en particulier, par bonne fortune pour lui, étoit un grand crieur dans ses Disputes Scholastiques. Pour le second, qui de même étoit Lecteur dans son Cloître de S. Bernard à Termini à Rome, comme le voisinage, & sa qualité de Lecteur lui donnoit la hardiesse de voir quelquefois le Pape, & de l'entretenir familierement, pendant quelques heures, que celui-ci vouloit bien perdre (car comme on a dit, Innocent étoit tout à fait sociable) il arriva un jour que le Pape lui demanda confidemment qu'il lui expliquât en quoi consistoit cette difference entre les diverses sortes d'amour de Dieu, qui étoit ce qu'on examinoit à l'occasion du livre de Monsieur de Cambray. Le Moine se servit pour se faire comprendre de la comparaison de ceux qui voyoient & visitoient Sa Sainteté même. Les uns, lui dit il, vous viennent voir, & vous font leur cour dans la vûe des faveurs & des avancemens, qu'ils en esperent,

&

& quoi qu'ils vous aiment à cause de vôtre bonté & de vos vertus, cependant leur affection & leur attachement n'est pas pur, parce qu'ils ont encore en vûe leurs interêts particuliers. Il y en a d'autres, comme moi, qui charmés de vôtre bonté & de vos vertus, vous aiment, vous honorent, & vous servent sans aucun mélange d'interêt, ou d'esperance d'avancement, & dont les respects & le service sont à cause de cela purs & dégagés de toute autre consideration d'honneur & de profit. Innocent fut charmé de cette protestation de desinteressement, & sans examiner si le Moine ne pensoit point autrement qu'il ne disoit, il resolut dés lors de lui en tenir conte, & le fit Cardinal dans la suite.

L'exaltation du Cardinal Noris repara le choix des deux précedens, non pas que celles ci l'ayent précedé, mais parce qu'elle fait autant d'honneur à Innocent, que les autres lui en font peu. Il l'apella à Rome pour lui donner le soin de la Librairie Vaticane, & ne pouvant mieux faire pour honorer un merite tout à fait singulier en toute sorte de litterature, ce que tout le monde loüoit en la personne du P. Noris, il le fit Cardinal. Sacripanti, Paolucci, Rodolonio, Sperelli, étoient de si petits sujets, qu'on ne sait comment il jetta les yeux sur eux, s'il ne le fit pour faire voir qu'il étoit le Maître, & qu'il pouvoit élever du plus bas au plus haut étage de l'Eglise ceux qu'il lui plaisoit. C'étoit proprement là le caractere d'Inno-

cent, d'operer & de parler avec une liberté toute entiere, sans prendre garde, que dans les choses les plus essentielles il étoit la dupe de ceux qui l'aprochoient, parce qu'il n'avoit pas un discernement assez grand pour démêler les artifices de ceux qui lui parloient; il n'avoit rien perdu de l'ingenuité Napolitaine, & disoit tant plus librement tout ce qu'il pensoit, que son élevation lui ôtoit la crainte de desobliger personne, ce qui en retint quelques-uns. Quand il eut fait Cardinal Monsieur Tanare, qui étoit Nonce à Vienne, & que celui-ci venu à Rome se presenta pour la premiere fois à lui, il l'envisagea de la tête aux pieds, & se prit à soûrire, & aprés l'avoir expedié, il dit à ceux qui restoient auprés de lui, que sa petite mine empressée lui paroissoit celle d'un *Medighetto*, c'est à dire d'un petit Medecin de Village, & il le traitta toûjours sur ce pied, tant qu'il vécut. Le Cardinal François Barberin étant Legat d'Urbin, & se comportant en cette Legation, suivant les avis d'un certain Abbé, qui lui faisoit faire beaucoup de choses, dont il venoit des plaintes à Rome, le Pape lui fit dire de licentier cet Abbé, & le Cardinal ayant répondu, qu'il quitteroit plûtôt la Legation, le Pape sur le champ le prit au mot, & repliqua qu'il s'en vînt à Rome; ce que le Cardinal fit en effet avec peu d'honneur pour sa personne & pour son Gouvernement Voulant donner l'Archevêché de Milan, & Monsieur Scot Auditeur de Rote, l'ayant refusé, parce qu'il n'étoit

n'étoit pas encore disposé à embrasser la vie Ecclesiastique; comme on lui proposa Monsieur Archiuto Nonce en Espagne, il dit tout net, qu'il ne vouloit point le lui donner, quoi qu'il l'eût fait Cardinal comme Nonce; Et comme on lui eût dit, que l'usage étoit de ne point donner ce Benefice à d'autres, qu'à des Gentilshommes Milanois, & qu'il n'y en avoit pas d'autres en Prélature, qui fût d'âge à l'occuper, il répondit, que ce seroit donc l'usage qui le feroit Archevêque, & non pas lui, qui en effet lui confera l'Archevêché, en lui disant tout cruement, que s'il en avoit trouvé un autre, il ne le lui auroit pas donné. Innocent ne refléchissoit pas alors aux bons offices, qu'on assûre que ce Prélat a rendus à la France, pendant la Nonciature d'Espagne, au sujet de la Succession de cette Couronne, dont son attachement present aux interêts du Roi Trés Chrétien semble être une assez bonne preuve, comme lui fit sentir le Comte de Lamberg, quand depuis la mort du Roi Charles II. étant venu prendre le chapeau, & voulant sortir de Rome pour aller à son Evêché, il fut visiter cet Ambassadeur. Ce qu'il y a d'assez remarquable dans la vie & le Gouvernement d'Innocent, est, qu'étant aussi actif & remuant qu'il étoit, & aussi facile à dire & faire ce qu'il croyoit en son pouvoir, il n'aît point chagriné le Cardinal Ottoboni, & n'aît point fait de retour sur bien des choses, qui s'étoient passées sous le Gouvernement d'Alexandre VIII. & qu'il auroit bien pû rapeller à un Syndicat particulier.

Cha-

Chacun sait, que la Famille de ce Pape, quoique Venitienne, a essuyé des disgraces dans sa propre Patrie, aprés sa mort: cependant à Rome on a laissé faire au Cardinal Ottoboni autant de dettes & de dépenses qu'il a voulu, sans s'en mettre en peine; & Innocent, qui étoit si exact à ce que chacun fit son devoir, a laissé à son Successeur le soin d'y mettre un peu d'ordre, comme on le dira ci-aprés. On ne peut penser autre chose de cette indolence, sinon, que le Cardinal s'étant fait ami de la France, Innocent par égard pour celle-ci a fermé les yeux à tout ce qui auroit pû animer son zele contre un autre. L'arrivée de la Reine de Pologne à Rome sous le Pontificat d'Innocent n'ayant rien eu de remarquable, par raport au Gouvernement, on n'en a rien dit, le Ceremoniel étant déja reglé dés le tems de la Reine Christine.

Il arriva une autre chose de son tems, qui fit beaucoup de bruit dans la Ville. Il y avoit dans le Convent des Petits Augustins, ou des Augustins Déchaussés, un Moine nommé Frere Pierre Paul Graniti, qui par des illusions, & des apparences de pieté extraordinaire, ayant seduit plusieurs femmes, avoit pratiqué avec elles tout ce que la débauche la plus outrée conseille à ceux, qui se trouvant dans les mêmes sentimens, ont les occasions & les moyens de l'executer impunément. Il s'étoit servi d'un autre Moine de son Ordre, & de la condition de Frere Lai, qui par sa simplicité, & la pureté de ses mœurs, ayant acquis quelque estime

me parmi le Peuple, s'en servoit pour accrediter son Confrere, qui n'avoit que des vûes & des pensées criminelles. Le feu & l'amour, selon le Proverbe, ne peuvent demeurer long tems cachez, les desordres du Graniti vinrent au jour, & le firent confiner en prison, où son Procés ayant été instruit dans les formes, & ses crimes averez, on l'en tira pour lui faire abjurer publiquement les abominables principes de Molinos, dont il s'étoit servi pour débaucher la pudeur des femmes, ensuite dequoi il fut envoyé aux Galeres pour dix ans, afin d'y faire une penitence d'autant plus rude, qu'il avoit abusé avec plus de molesse de son corps dans les excez de la lasciveté.

Innocent XII. étant mort le 24. de Septembre de l'an 1700 comme les esprits se rafinent tous les jours, personne ne douta, que la mort du Roi Charles II. d'Espagne étant survenue un peu plus d'un mois aprés, on ne dût voir mis en pratique dans le Conclave tout ce que l'adresse la plus fine pourroit inventer pour acheminer ses desseins, & pour tirer l'élection où les partis oposés la voudroient faire venir. La Cour de Rome en avançant dans le tems, avance de même dans l'ambition, ou le desir de son agrandissement & de sa gloire : c'est pourquoi la premiere des Factions, qui se mit sur les rangs, fut celle de certains zelez plus pour cet interêt temporel, que pour ceux du Ciel; ils publierent hautement, qu'il falloit élire un Pape, qui eût à cœur les interêts de son Siége, & qui

qui relevât hautement les préjudices que celui-ci recevoit depuis long-tems des atteintes, qu'y faisoient tous les jours les Princes temporels, envieux de sa legitime Grandeur. On s'échauffoit à l'ordinaire dans le Conclave, les uns pour faire réüssir ce projet, & les autres un autre; quand les yeux furent détournez tout à coup d'un autre côté par l'incident qui arriva au sujet du Prince Vaini, & qui peut-être plus que toute autre chose fit conclurre l'Election, & concourir les divers partis en un seul, qui porta le Cardinal Albani sur le Trône. Cet incident fut la revolte du Marquis Vaini, créé Prince par le dernier Pape Innocent XII. qui, ravi de signaler son Pontificat par une entreprise, qui n'a peut-être point de semblable dans l'Histoire d'aucun Pape (car les Neveux des Papes deviennent Princes à titre de Parens de Sa Sainteté, & en vertu de cette Alliance, & on ne fit gueres, qu'ils en ayent fait d'autres) lui avoit conferé cette qualité à son instance, à peu prés comme les Rois d'Espagne ont rempli le Royaume de Naples de Princes & de Ducs, à qui cette qualité sert le plus souvent de ruine, leurs moyens n'étant pas suffisans pour en soûtenir l'éclat, sans se consommer & se détruire entierement. Le nouveau Prince donc ayant conté entre les Prérogatives de sa Dignité, celle de n'être point obligé de souffrir que les Tambours, qui apellent à la garde ordinaire au tems des Conclaves, passassent devant sa porte, les fit avertir de n'y point passer, & les menaça d'employer la force

force pour les en empêcher, s'ils se resolvoient de le mettre à l'épreuve de ce qu'il savoit faire. Les Chefs d'Ordre, comme on les appelle, ou les Cardinaux, Evêque, Prêtre, & Diacre, qui présidents alternativement au Gouvernement des affaires pendant le Conclave, ayant été avertis de cette prétention, n'y voulurent aucunement déferer, & donnerent ordre que les Tambours passassent par les rues ordinaires, c'est à dire devant le Palais du Prince, entre le Grand Jesus & S. André de la Valle; & qu'au cas que le Prince fit difficulté de le souffrir, les Archers, & la Milice de la Ville, soûtinssent à main armée l'execution de cet ordre. L'un & l'autre parti se trouva disposé à faire ce qu'on attendit, le Prince à repousser, la Milice à soûtenir les Tambours, & soi-même; ce qui étoit un bien plus grand affront pour celui, qui ne voulant pas ouir des Tambours, étoit beaucoup moins disposé à souffrir des Archers & des Soldats, le venir insulter aux environs de son Palais, & sur le pas de sa porte. En gens resolus on en vint aux coups, & les armes à feu commençant à joüer, les gens du Prince, qui n'étoient pas égaux, entrerent au Palais, & se retranchant sur le grand escalier, en défendirent l'entrée à ceux, qui avoient ordre non seulement de les forcer, mais encore d'enlever le Prince même, & de le traîner en Prison. Celui-ci se voyant en danger de le souffrir, & qu'il alloit être forçé, écrivit un billet au Prince de Monaco, Ambassadeur de France, pour im-

implorer son secours, lui representant l'honneur qu'il avoit de la protection du Roy, & celui qu'il avoit de porter le Collier de l'Ordre du S. Esprit, à qui on alloit perdre entierement le respect par cette capture, & qu'on affrontoit déja l'Ambassadeur par cette violence: l'Ambassadeur croyant en effet, qu'il étoit de l'honneur du Roi de ne le pas souffrir, monta en Carosse, & avec sa suite armée se porta sur les lieux déja environnés d'une foule de monde accouru au spectacle, comme il arrive toûjours en ces occasions, & parmi laquelle se trouvoit celui qui écrit cette relation. Le Prince de Monaco perça sans difficulté la foule desintereſſée, mais à peine pût il trouver passage au travers des Milices, qui lui crioient de se retirer pour ne point engager l'honneur de son Maître, sans discontinuer pourtant de tirer contre ceux qui paroissoient aux fenêtres du Prince Vaini. Comme neanmoins il avançoit, il fut lui-même blessé en une main, avant que de décendre du Carrosse. Il entra dans le Palais assiegé, & alors, par respect au caractere de l'Ambassadeur, les Officiers de la Milice ayant commandé à leurs gens de cesser de tirer, & de poursuivre davantage la capture du Prince, celui ci eut occasion de remercier son Liberateur, sans la venue duquel il est bien sûr qu'il n'eût point échapé, ou mort ou vif, des mains de ceux qui le poursuivoient. Les Cardinaux assemblez dans le Conclave approuverent ce qui avoit été fait, & l'Ambassadeur, Prince de Monaco, ayant dépêché

pêché un Courier à Paris, pour savoir quelle satisfaction il demanderoit de l'attentat commis contre un Prince vivant sous la Protection de France, & honoré du Cordon Bleu. Le Roi, qui ne jugeoit pas à propos dans le tems d'une prochaine Election de se brouiller avec le College des Cardinaux, voulut qu'on en demeurât là, & même l'Ambassadeur reçût, à ce qu'on dit alors, une Mercuriale d'avoir engagé sans necessité l'honneur de la Couronne à défendre un homme tout-à-fait décrié par les irregularitez de sa conduite, ce qui, joint à la nouvelle, qui lui vint alors, de la maniere, dont sa Fille mariée au Duc d'Usés étoit morte, le saisit d'un tel regret, qu'il en tomba malade, & ayant voulu aller en cet état à l'Audience du Conclave, sur une dépêche qu'il reçût du Roy, il en mourut quelque tems aprés. Il fut dit, que le dit Prince de Monaco, par un excés de zele pour les interêts de la France, avoit brigué cette Ambassade de Rome, dans laquelle il avoit promis à la Cour de la servir utilement par les connoissances & les intrigues qu'il avoit dans le Royaume de Naples, au cas (comme il étoit arrivé) que le Roi d'Espagne Charles II. vînt à mourir pendant le tems de son Ambassade: mais on peut dire, qu'on n'avoit accepté sa bonne volonté que par une surabondance de précautions; la France ayant déja mis de si bons ordres, & dans ce Royaume, & dans tous les Etats de la Monarchie d'Espagne, que rien ne lui en pouvoit échaper, comme rien n'écha-

pa

pa en effet, puis qu'elle s'est saisie de tout.

Enfin il arriva ce qui arrive en tous les Conclaves, les Factions ne s'étant pû accorder sur aucun autre, elles se réünirent toutes à l'Election du Cardinal Jean François Albani, qui, par un exemple aussi rare de modestie, que son merité étoit grand, refusa sincerement, & persevera même trois jours entiers à refuser par toutes les plus ardentes protestations, de se rendre au choix qu'on avoit fait de sa personne. Il pria, il pleura, il conjura les Electeurs de tourner leurs yeux ailleurs, & donna entre autres raisons de son refus l'amour trés grand qu'il avoit envers sa famille, & qui le porteroit à violer la Loi, qu'il avoit lui-même formée & écrite de l'abolition du Nepotisme, qu'il la violeroit au scandale du Christianisme, au deshonneur du Sacré College, & à la damnation de son ame. Ce qui rendit son Election encore plus merveilleuse, fut son âge frais de 51 ans, & qui sembloit ôter l'esperance à tous les vieux Cardinaux de jamais arriver à un honneur, que le cours naturel de la vie du nouvel élû lui devoit faire garder long-tems. Il prit le nom de

CLEMENT XI.

Aucune Faction ne se peut veritablement donner la gloire de l'avoir porté sur le Trône,

ne, puis qu'il eſt vrai, que perſonne ne penſoit à lui, juſques à ce qu'ayant été mis ſur le tapis, il fut agréé de tous; les Couronnes mêmes ne s'y étant point oppoſées, que parce que leurs Ambaſſadeurs n'avoient aucun ordre particulier dans leurs inſtructions, qui regardât ſa perſonne. Son ſeul merite perſonnel lui ſervit à monter à cette haute élevation, étant ſavant, affable, officieux, & ayant ſçû dans les emplois, qu'il a poſſedez, ſe comporter de telle ſorte, qu'il ne s'eſt fait aucun ennemi. Innocent XI. à la perſuaſion de Monſieur Caſoni l'avoit fait Secretaire des Brefs. Alexandre VIII. l'avoit fait Cardinal, & en dernier lieu Innocent XII. l'avoit tenu prés de ſoi au Palais, & l'avoit employé dans le Miniſtere, comme un homme habile, & qui ſatisfaiſoit tout le monde. On a voulu dire, que cet emploi du Palais fut un des articles, que les François ſtipulerent d'Innocent, quand ils lui promirent leurs voix, pour le faire monter ſur la chaire de S. Pierre, afin d'avoir prés de lui une creature qui leur fût devouée, mais c'eſt un bruit, qui n'a peut-être ſa ſource que dans l'eſtime, que le Cardinal Albani témoigna de tout tems pour la nation Françoiſe, à cauſe des belles lettres, qu'elle a particulierement cultivées, dés que les Diſputes de Religion l'ont obligée à s'y attacher, & pour les bons livres, qui en ſont ſortis depuis ce tems-là; la prevention aſſés générale des Italiens étant qu'ils ſurpaſſent eux mêmes en eſprit tous les autres Peuples du mon.

monde, qui à cause de cela ne meritent pas, à leur gré, qu'ils s'y attachent.

Ce qui a beaucoup confirmé l'opinion qu'on avoit de ce penchant particulier du Pape envers la France, est la conduite qu'il a tenuë dans la suitte, qui paroît autant favorable au Roi T. C que contraire aux intetêts de l'Empereur, si on excepte le delai de donner l'Investiture du Royaume de Naples au Roi Philippe V. qu'il ne lui a point accordée jusques à present. Mais on peut dire en général pour sa Justification, que la France tenant beaucoup moins à l'Eglise Romaine que l'Alemagne, un Pape doit agir avec beaucoup de circonspection avec la premiere, qui ne conteroit peut-être pas pour grand'chose de se séparer du Siége de Rome, si un Roi picqué au vif vouloit prendre ce moyen de se vanger. La complaisance de la Nation à toutes les volontez de son Prince doit augmenter cette crainte, & tenir les Papes dans la reserve & le ménagement. On a vû avec quelle facilité, & avec quel attachement elle s'est declarée pour le Roi dans l'affaire de la Regale, & dans les autres démêlés, qu'il a eu avec le Pape Innocent XI. Graces au Ciel, que Sa Majesté Trés-Chrétienne ne se soit pas trouvée disposée à les pousser plus loin, car selon toutes les aparences il n'y auroit pas trouvé de grandes opositions de la part de ses sujets, parmi lesquels, & dans le Clergé même, on dit, qu'il y en avoit, qui l'incitoient à cela. Tout dépend d'une seule démarche en cette affaire; & comme il n'y a

rien

rien de plus facile, que de concevoir le dessein de se vanger d'un Pape, qu'on ne croiroit pas son ami en défendant le recours, &, comme on dit, de porter de l'argent à Rome, ainsi que l'insinuoit Mr. Talon dans son Plaidoyer, on croira avec la même facilité le pouvoir faire sans rien alterer dans la foi: Et ce seroit alors, qu'on pourroit craindre sur l'exemple de l'Angleterre, qui ne commença que par là, que tout le reste ne suivît naturellement de cette premiere interruption. On pourroit dire, que ce danger est aussi évident, & peut-être plus grand du côté de l'Allemagne, que du côté de la France, une partie des Peuples de la premiere étant déja séparés du S. Siege: & c'est en quoi il y a toute aparence qu'on se trompe, en ne reflêchissant pas assez sur la difference des esprits, beaucoup plus faciles à émouvoir en France qu'en Allemagne, outre l'autorité despotique & absolue, avec laquelle les François sont gouvernez, qui les dispose plus efficacement à cette séparation, que les Allemands, & les Sujets en particulier de la Maison d'Autriche, sur lesquels leurs Princes ont beaucoup moins d'empire & d'autorité. C'est à ces considerations qu'on peut attribuer les ménagemens, qu'a la Cour de Rome pour celle de France, qui paroissent plus grands, que ceux qu'elle témoigne ordinairement pour celle de Vienne. Celle-ci cependant n'en crie pas moins haut dans les occasions, où Elle croit d'être mal-traittée; & on ne peut nier, que le Pape d'aujourd'hui

ne lui en aît donné de trés-fâcheux & cuîsans motifs. Dés les premiers jours de son Pontificat, l'Empereur se voyant enlever toute la Monarchie d'Espagne, commença des pratiques pour en regagner quelques pieces, & particulierement ce qui touchoit le Pape de plus prés dans le Royaume de Naples. On y trâma un soulevement, qui ne réüssit point, & dont les auteurs & les complices eurent le malheur de tomber entre les mains du Roi de France, qui en fit mourir une partie, & retint l'autre prisonniere, selon la Politique aujourd'hui en usage de s'insinuer par les voyes de la douceur & des promesses, & d'exercer une impitoyable rigueur dans la conservation de ce qu'on a acquis. Dom Carlo de Sangro, & ceux qui furent faits mourir à Naples, ne trouverent aucun secours effectif auprés du Pape, qui ne s'étant point jusqu'alors déclaré par aucune investiture de ce Royaume donnée au Duc d'Anjou, paroissoit devoir s'interesser un peu davantage à la vie de tant de personnes de la premiere qualité, qui lui pouvoient en quelque sorte reprocher leur mort, puis que son silence sur le legitime Souverain de Naples autorisoit ce qu'ils avoient entrepris. Mais tout se passa froidement, & hors quelques prieres faites, encore par main tierce; & sans engager le nom de l'autorité du Pape, pour ne pas en avoir le refus, ou peut-être pour ne pas interrompre les Procedures commencées, celles-ci allerent leur train,

&

& aboutirent à la mort de ces illustres Criminels.

Aprés ce premier pas; le soulevement commencé aiant fait soupçonner beaucoup d'autres personnes de qualité du même Royaume de Naples, d'être dans des dispositions à peu prés semblables; quelques-uns se retirerent à Rome, d'où le Cardinal de Janson, qui est toûjours resté en cette Cour pour y soûtenir les affaires de France, & profiter des bonnes dispositions du Pape envers cette Couronne, s'efforça de les faire sortir, & de les faire tomber entre les mains de son Roy, pour y apprendre par force la soûmission & la resignation au nouveau Gouvernement. Le Marquis del Vasto étoit un de ceux-là, & comme sa Maison a toûjours été trés-attachée & trés-favorisée des Princes de la Maison d'Autriche, il avoit de la peine à s'accommoder au tems, & croyoit pouvoir conserver une Neutralité, telle que la protestoit & gardoit le Pape, Souverain Direct de son Pays. Ce n'étoit pas même une Neutralité, à laquelle il s'étoit determiné, mais à un simple séjour à Rome, où il ne laissoit pas de voir & de pratiquer les François, & le Cardinal même de Janson, dans tous les termes de l'honnêteté civile, jusques à ce qu'il prit garde qu'on en vouloit à sa liberté, ce qui l'obligea d'user d'une plus grande reserve dans la suite. Il est sûr, que le Cardinal tint la main, & sans doute avoit trâmé un moyen de se saisir de sa personne; la chose fut publiée par Rome dés le même jour,

de la maniere suivante. Le Cardinal affectoit une familiarité extraordinaire avec le Marquis, & cherchoit les occasions de se promener avec lui, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre des lieux destinez aux promenades publiques. L'étant un jour allé prendre dans sa Maison, il l'obligea, selon sa coûtume, d'entrer en son Carosse, qu'il fit acheminer vers la Porte qu'on apelle du Port, hors de laquelle étant sortis, il l'exhorta de décendre, & de se promener à pied sur le Rivage du Tibre, qui est là fort agréable. Le Marquis avoit déja été sourdement averti, que le Cardinal cherchoit l'occasion de le faire enlever, & qu'il feroit mieux de se tenir sur ses gardes. Jusques là il n'avoit prêté aucune foi à cet avis, ne supposant point que le Cardinal pût avoir la hardiesse ni la commodité de le faire enlever dans Rome même. Cependant à ce coup étant décendu du Carrosse, & ayant commencé de marcher à pied à côté du Cardinal, avec qui il continuoit de s'entretenir de choses indifferentes, il s'aperçut qu'il y avoit plusieurs félouques pleines de gens armés auprés du lieu où il se promenoit; reflêchissant que ce n'étoit point l'endroit où elles ont coûtume de s'arrêter, & que les personnes armées n'avoient point la mine de voyageurs, qui ordinairement ne vont ni en ce nombre ni en cet équipage à Naples, il laissa le Cardinal, & rebroussant son chemin il remonta dans son Carrosse, qui suivoit quelques pas aprés, & se retira à Rome, ravi d'avoir

échappé

échappé une occasion, qu'il sçût bien-tôt aprés avoir été menagée expressément; les Soldats & les félouques étant venus de Naples ce jour-là même, & quelques heures auparavant, pour l'y transporter. La chose étoit d'autant plus faisable, que le lieu écarté permettoit de prendre & de jetter le Marquis dans une de ces félouques, & de le dérober à la vûe, & à la poursuite du Pape même, quand il eût voulu le reclamer; & on ne sauroit nier, que la chose n'eut été trés bien concertée.

Cette entrepriſe ayant été divulguée dans Rome, avec l'éclat & les impressions, qu'elle devoit faire naturellement en une Ville pleine de curieux & de gens, qui se plaisent à debiter ce qu'ils savent, ce n'est pas merveille, que le Cardinal & le Marquis devinssent ennemis irréconciliables. Cette haine déclarée donna lieu à d'autres bruits, qui aigrirent encore les choses: Le Marquis reçût un avis, que l'enlevement ayant manqué, on cherchoit à le faire perir par les mains d'un Esclave, qui couchoit prés de sa chambre, & qui devoit le tuer la nuit; sur lequel avis le Marquis ayant examiné son Esclave, & lui ayant fait souffrir quelques tourmens pour l'obliger à confesser la verité, la Justice publique prit connoissance de cette affaire, & tant à cause de ces Procedures secrettes, qu'à cause de la diffamation publique du Cardinal de Janson, qui s'y trouva impliqué, comme auteur de ce meurtre, le Marquis fut condamné au dernier suplice

par sentence du Gouverneur de Rome, dont on donne ici la copie telle, qu'elle fut alors vûe & lûe de tout le monde.

RANUCE PALAVICIN.

Référendaire de l'une & de l'autre Signature de Nôtre Saint Pere le Pape, Gouverneur Général de la Ville de Rome, & de son District, &c.

„ A Toi, Dom Cesar-Michel Ange d'A-
„ valos d'Aquin, d'Aragon, Marquis
„ del Vasto, & Pesquaire d'une Part. De
„ l'Autorité principale de nôtre Office, & à
„ l'instance d'Illustre & Excellent Seigneur
„ François de Cumbis, Procureur Fiscal Gé-
„ néral de N. S. P. le Pape, & de la Cham-
„ bre Apostolique, par la teneur des Presen-
„ tes, Nous commandons, enjoignons ex-
„ pressement, & te citons, requerons & aver-
„ tissons, à ce que dans l'espace de trois
„ jours, à conter dés l'execution de ces Let-
„ tres, & à finir comme suit, sous peine
„ d'être traité comme si tu nous avois con-
„ fessé tous les crimes & delicts, qui te sont
„ imputés, & sous d'autres peines, savoir,
„ d'avoir la tête tranchée, & tous tes biens
„ confisquez, apliquables à la Rever. Cham-
„ bre Apostolique, tu doives avoir compa-
„ ru & comparoître en personne, & non
„ par Procureur, excusateur, & defenseur,

„ devant

„ devant Nous, ou nôtre Lieutenant Crimi-
„ nel ci aprés nommé, pour t'excuſer & dé-
„ fendre des crimes, excez, & delicts par
„ toi commis & perpetrés, & d'autres cho-
„ ſes, &c. autrement, &c. Nous voulons,
„ que ce preſent Nôtre Monitoire ou Cita-
„ tion te ſoit perſonnellement intimée, ſi on
„ te peut commodement trouver; Que ſi
„ aprés les diligences faites par la Ville on ne
„ te trouve point perſonnellement, qu'elle
„ te ſoit publiée en l'affichant, & en laiſſant
„ des copies aux portes de nôtre Cour &
„ à celles de la Maiſon de ton ſejour ordi-
„ naire, ſi tu en as une ici à Rome, ou bien
„ au Champ de Flora: au moyen dequoi nô-
„ tre Citation & Mandement ſoit & s'enten-
„ de executé, & t'oblige en la même manie-
„ re, que s'il t'avoit été perſonnellement &
„ legitimement intimé, nonobſtant quelques
„ exceptions que ce ſoient, &c. En foi de
„ quoi, &c. Donné à Rome au Palais de
„ nôtre Reſidence ordinaire, ce jour 17. Fé-
„ vrier 1703.

„ Et ſpecifiquement ſur ce que toi, Mar-
„ quis ſuſdit, ayant reçû le ſoir du Lundi
„ neuviéme Janvier dernier paſſé un certain
„ billet, qu'un Grand, connu de toi & de
„ nôtre Cour, t'avoit envoyé par le moyen
„ de Charles-Antoine Baron ton ſerviteur,
„ dans lequel entre autres choſes tu étois a-
„ verti de prendre ſoin de ta vie, à cauſe
„ qu'un Eſclave, qui dormoit dans ta cham-
„ bre penſoit à te tuer, & cela par le ſecours
„ d'un autre, qui dormoit auprés de lui, in-

„ duit & porté à cela par l'Eminentiſſime &
„ Reverendiſſime Seigneur Cardinal de Jan-
„ ſon. C'eſt pourquoi toi ſoupçonnant que
„ l'Eſclave, duquel il étoit fait mention dans
„ le billet ſuſdit, ne pouvoit être que Jean
„ Cardon de Moſtar en Dalmatie, autrement
„ apellé Jeannot, ton Eſclave déja bâtiſé,
„ qui avoit coûtume de dormir dans un re-
„ duit, ou chambre prés de ton lit, tu pro-
„ curas auſſi-tôt à main armée, & avec des
„ tourmens de feu, d'en ſavoir la verité, par
„ l'aſſiſtance du Capitaine Nicolas Cappa, à
„ l'occaſion, que ledit Jeannot retournant
„ chez toi environ deux heures de nuit, &
„ paſſant par la chambre, où il avoit coû-
„ tume de dormir, quoi qu'il ſe proteſtât ig-
„ norant, & innocent: cependant en lui liſant
„ la teneur du billet, tu cherchas de l'induire
„ à nommer ſes complices, & lui repliquant,
„ que non ſeulement il étoit innocent, mais
„ qu'il n'avoit été recherché de perſonne à
„ commettre ce meurtre: Toi n'acquieſçant
„ point à cette réponſe, pour en extorquer
„ la confeſſion, tu fis appeller inceſſamment
„ deux de tes hommes d'armes, que tu rete-
„ nois avec d'autres en ta maiſon, un deſquels
„ s'appelloit l'Abbé Ceſar, & l'autre . . .
„ & leur ayant commandé qu'ils dépouil-
„ laſſent ledit Jeannot de ſes habits, & lui
„ liaſſent les pieds & les mains, ce qu'ils exe-
„ cuterent incontinent. Aprés quoi, toi ayant
„ pris en main un certain foüet à foüetter les
„ chevaux, qui avoit un manche de bois
„ long environ une paume & demie, tu l'en

„ frappas

„ frappas vivement plusieurs fois sur les épau-
„ les pendant qu'il étoit ainsi à terre, & en-
„ core aprés tu le fis frapper avec le même
„ foüet par le susdit Abbé Cesar, pendant
„ lequel tems tu frappois fortement avec
„ les pieds ledit Jeannot en divers endroits de
„ son corps. Lui cependant ainsi mal-traitté
„ continuant à dire, qu'il n'étoit point vrai,
„ & que s'il se trouvoit jamais qu'il fût cou-
„ pable, tu le fisses tailler en pieces; Toi
„ ayant fait allumer un flambeau de cire, de
„ tes propres mains tu lui en fis couler,
„ pendant un espace notable de tems, des
„ gouttes ardentes sur la tête, sur le col,
„ & sur les oreilles. Enfin desesperant de
„ pouvoir rien obtenir davantage touchant
„ cette confession, la chose qu'on supposoit
„ vraye n'étant point telle, alors ayant pris en
„ tes mains un grand Vase d'argent plein
„ d'eau, qui se trouvoit en cette chambre,
„ tu versas l'eau sur le dos du susdit Jean-
„ not, qui par là & par les tourmens déja
„ soufferts demeura quasi mort, & sa face
„ toute décolorée. Ensuite Jeannot ayant été
„ conduit par ton ordre en un certain lieu
„ vulgairement apellé *Remise*, dans la basse-
„ cour de ton habitation, & l'ayant là fait
„ enfermer, & garder, quoi que le jour sui-
„ vant, qui étoit le Mardi, beaucoup de tes
„ Domestiques le fussent trouver en ce lieu,
„ & l'eussent exhorté à la revelation des
„ complices de ce prétendu meurtre; & quoi
„ que même les P. P. Maître Rossi, & son
„ Compagnon apellé Jerôme Cecarelli, lui

„ eussent soûtenu faussement, & contre la
„ verité, qu'ils l'avoient vû le Dimanche &
„ le jour précedent, tant au lieu, qu'on apel-
„ le *La Barcaccia*, allant vers la Place d'Es-
„ pagne; qu'en un autre, accompagné de je
„ ne sçai qui, avec lequel il alloit vers le
„ Palais du susdit Eminent Seigneur, Car-
„ dinal de Janson; cependant le susdit Jean-
„ not fut toûjours constant à assûrer qu'il
„ n'étoit pas vrai, & même leur fit des re-
„ proches, disant, *vous êtes des Prêtres!* A
„ la fin, le dit Jeannot ayant été menacé
„ par plusieurs de tes serviteurs, un desquels
„ s'apelloit Matthieu Conti, & l'autre Noel
„ Pedrini, s'il ne disoit la verité, de se pré-
„ parer à la mort, & qu'on l'alloit faire
„ monter, afin de le tourmenter de nouveau,
„ quoi qu'il fût encore ferme à assûrer, que
„ les choses susdites n'étoient nullement
„ vrayes; cependant aprés cela, touché de la
„ crainte de la mort, dés qu'on lui eut lié
„ l'une & l'autre main, par ordre du susdit
„ Pedrini, comme devant aller dans les cham-
„ bres hautes pour être tourmenté; & en
„ outre lui ayant été refusé un Confesseur
„ pour se confesser, comme il le demandoit
„ instamment audit Pedrini, il supposa faus-
„ sement & contre la verité d'avoir été sol-
„ licité par Dominique Biagi Florentin, qui
„ fut ensuite arrêté par ton ordre, au nom
„ du susdit Eminent. & Rever. Seigneur
„ Cardinal, de te donner la mort; ce que le
„ susdit Dominique ayant nié, quoi que
„ Jeannot le lui eût soûtenu en face dans la
„ Re-

„ Remiſe, toutefois le même Dominique,
„ vaincu auſſi par la crainte des tourmens,
„ qu'il ſavoit qu'on avoit fait ſouffrir au ſuſd.
„ Jeannot, il feignit, que quelques jours
„ auparavant ledit Jeannot lui avoit donné
„ deux billets, afin qu'il les conſignât; il
„ aſſûroit avoir conſigné le premier à une
„ certaine perſonne inconnue, qui l'attendoit
„ dans la Place de S. Marc, dans laquelle eſt
„ ſitué le Palais du ſuſd. Emin. Seigneur
„ Cardinal: Tu as encore inventé une autre
„ ſupoſition, dénuée de toute vraiſemblance,
„ & incroyable à tout homme, moins que
„ mediocrement prudent, contre le même
„ Seigneur Cardinal de Janſon, ſavoir que ce
„ Seigneur Cardinal eût voulu engager par
„ écrit, & par des billets, un trés-vil Eſclave
„ à te tuer, ayant à cet effet commandé à un
„ de tes ſerviteurs, de procurer d'avoir leſdits
„ billets, comme il a procuré en effet: mais
„ Jeannot lui répondant qu'il n'avoit reçû
„ aucun billet, & qu'il les avoit encore
„ moins conſignez à d'autres, quoique Do-
„ minique lui fût confronté en face, pour
„ tâcher de confirmer & d'autoriſer cette
„ conſignation, au contraire, mû de ſa con-
„ ſcience, retranchant ce qu'il avoit avancé
„ touchant la perſonne du ſuſdit Domini-
„ que, il déclara qu'on ne lui avoit jamais
„ fait aucune ſemblable requiſition, ni de la
„ part du Seigneur Cardinal, ni d'aucune
„ autre perſonne, moins encore celle de
„ te tuer. De quoi ayant eu connoiſſance,
„ tu fis conduire ledit Jeannot aux Chambres

„ hautes de ta maison, par l'Abbé Cesar &
„ par Pedrini, dont on a parlé, & avec l'é-
„ pée nue en main tu tâchas d'avoir les bil-
„ lets, que tu supposois lui avoir été envoyez
„ par ledit Seigneur Cardinal: mais lui con-
„ tinuant à se déclarer innocent, & à de-
„ mander un Confesseur pour lui confesser
„ ses pechez, tu fis monter auprés de lui le
„ déja ci-dessus mentionné P. Bonaventure
„ Rossi. Ayant oüi, que ce Religieux, par
„ défaut de l'autorité necessaire, ne pouvoit
„ pas lui administrer le Sacrement de Peni-
„ tence, tu commandas que le susdit Jean-
„ not fût là détenu pieds & mains liés; &
„ quoi que les choses, qu'on supposoit con-
„ tre le susdit Eminentissime Seigneur Car-
„ dinal, fussent fort peu vraisemblables, &
„ qu'elles eussent été extorquées par la crain-
„ te de nouveaux tourmens, & revoquées
„ par un homme, qui étoit encore en ton
„ pouvoir, & en ta prison particuliere, ce-
„ pendant la nuit du susdit Mardi, qui étoit
„ le 10. du même mois, toi, sans aucune
„ crainte de Dieu & de la Justice, & sans
„ aucun respect pour la qualité de Cardinal,
„ & de l'Ordre Episcopal, duquel le susdit
„ Seigneur Cardinal de Janson est revêtu; &
„ n'ayant aucune consideration à ce que les
„ Cardinaux, & particulierement ceux qui
„ demeurent dans la Ville, sont apellez &
„ sont Assistans au côté du Souverain Pon-
„ tife, imputant au même Emin. Seigneur
„ Cardinal un crime trés-atroce d'un Homi-
„ cide traitté & attenté contre ta personne,

„ &

„ & voulant blesser & diffamer le bon nom
„ & reputation dudit Seigneur Cardinal, tu
„ as osé composer, & dicter au Prêtre nom-
„ mé Thomas Trivelle, qui est maintenant
„ au pouvoir de la Justice, un libelle diffa-
„ matoire contre ledit Emin. Seigneur Car-
„ dinal, de la teneur suivante. *Le Cardinal de Janson Fourbin ayant machiné & ourdi une trame autant hontense, que cruelle, de faire tuer la nuit le Marquis de Pesquaire par un Esclave accompagné d'un autre, lesquels dormoient dans sa Garderobbe ou arriere-chambre; Dieu Puissant a permis, qu'un si barbare attentat fût découvert deux heures avant que le Marquis s'allât coucher; C'est pourquoi chacun est averti, qu'il y aura exposition du Venerable pendant trois jours dans l'Eglise de S. André della Valle.* „ Aprés qu'on
„ eut fait ce jour-là beaucoup de copies de
„ ce libelle, tu commandas qu'elles fussent
„ attachées en plusieurs endroits de la Ville,
„ comme elles furent attachées en effet, &
„ particulierement au bout de la Rue du Pe-
„ lerin vers le Champ de Flora; & ce qui est
„ pire, aux portes des Eglises de S. André
„ de la Valle, & de la Trés-Sainte Trinité,
„ comme aussi aux murs de l'Eglise de S.
„ Jacques des Espagnols & du College Ro-
„ main, dans lesquels elles furent trouvées
„ le Mercredi suivant, au grand scandale
„ du Peuple Romain. Tu continuas cepen-
„ dant le même jour du Mercredi, qui
„ étoit l'onziéme du susdit mois, la déten-
„ tion dudit Jeannot dans l'endroit susmen-

„ tionné, sans qu'il lui fût donné le soir
„ quoi que ce soit à manger pour le soûper.
„ Tu te transportas en cette chambre, toi
„ Marquis susdit, environ les dixsept heures,
„ ayant en main une épée dans le fourreau;
„ Tu le repris premierement, & lui deman-
„ das pourquoi il t'avoit voulu tuer, & aprés
„ tu lui promis avec des paroles flateuses,
„ que pourvû qu'il te consignât les billets,
„ que tu soupçonnois qu'il avoit reçû du sus-
„ dit Emin. Seigneur Cardinal, & qu'il con-
„ fessât quels étoient les complices, qui de-
„ voient l'assister à te tuer, tu lui pardon-
„ nerois, & lui donnerois la vie, & en ou-
„ tre le maintiendrois à tes dépens; nonob-
„ stant toutes les susdites promesses il de-
„ meura sur la négative, & tu te retiras de
„ là. Environ les dixhuit heures du même
„ jour, les promesses que tu avois faites
„ personnellement ayant été renouvellées
„ audit Jeannot par Matthieu Conti, celui-
„ ci voulant se délivrer de plus grands tour-
„ mens & vexations, & sous l'esperance des
„ promesses, qui lui avoient été faites, il
„ supposa & feignit faussement, & contre la
„ verité, qu'il avoit été veritablement requis
„ de te tuer quelques jours avant les Fêtes
„ de la Nativité de Nôtre Seigneur JESUS-
„ CHRIST de l'année auparavant, par un
„ certain François à lui inconnu, & qui
„ disoit s'apeller du nom de François, &
„ cela par ordre du susdit Emin. Seigneur
„ Cardinal, avec promesse de mille écus,
„ pendant que lui Jeannot se promenant

„ acci-

„ accidentalement par la Ville, il passoit
„ par la rue devant l'Eglise de S. Charles
„ des Catenari. Et toi ayant cependant été
„ requis par le Tribunal du Gouvernement
„ de la Ville, de consigner les susdits Jean-
„ not & Dominique, qu'il savoit que tu re-
„ tenois dans une prison particuliere, afin
„ que vaincus par l'ennui de leur déten-
„ tion, & la crainte des tourmens, ils dis-
„ sent ce qu'ils ne pouvoient déposer en
„ verité, toi Marquis, voulant t'assûrer que
„ ledit Jeannot ne se retracteroit point de
„ ce qu'il avoit en dernier lieu déposé contre
„ la verité, aprés l'avoir averti de dire la
„ verité dans l'examen qu'on alloit faire de
„ lui, & de prendre courage, parce qu'il se-
„ roit bientôt expedié : & quant aux meur-
„ trissures qu'il avoit à la face, de supposer
„ qu'elles venoient d'être tombé par les esca-
„ liers; tu procuras par le moyen du Chanoi-
„ ne Michel Ours d'Isernia, qui demeuroit
„ auprés de toi, avant que ledit Jeannot fût
„ consigné à la Justice, qu'il donnât un écrit
„ de son propre caractere, & souscrit de son
„ nom, comme en effet il l'écrivit & sou-
„ scrivit, & fut lû en presence de témoins
„ ce qu'il avoit déposé jusques alors. Enfin
„ les deux susdits Dominique & Jeannot
„ étant parvenus dans les mains de la Justi-
„ ce, & ayant été examinez par les deux
„ Lieutenans, ils déposerent, que ce qu'ils
„ avoient dit étoit faux, & inventé pour évi-
„ ter de plus grands tourmens, & en presen-
„ ce du Sieur Avocat Fiscal Géneral ils le

„ con-

„ confirmerent dans les tourmens ; & dans
„ ce même jour préciſement, qui étoit le ſoir
„ du Jeudi ſuivant, toi ſuſdit Marquis, pouſſé
„ du remords du crime perpetré, tu te retiras
„ au Palais d'une perſonne de qualité, croyant
„ y devoir être en aſſûrance contre les Mini-
„ ſtres de la Juſtice, & là faiſant reflexion ſur
„ l'énormité d'avoir fait une imputation de-
„ teſtable d'un crime, par un écrit public &
„ diffamatoire, de la maniere ci-deſſus expli-
„ quée, narrée & raportée avec toutes les
„ circonſtances aggravantes des perſonnes, &
„ des choſes mêmes, contre l'Emin. Seigneur
„ Cardinal de Janſon, perſonne reſpectable,
„ tant à raiſon de ſon ſang, que par ſa dig-
„ nité de Cardinal & d'Evêque, & d'une re-
„ putation ſi haute, & ſi connue de tout le
„ monde ; en le diffamant contre la forme
„ des Conſtitutions Apoſtoliques, & notam-
„ ment du Bien-heureux Pie V. qui diſpoſe
„ & ordonne, & renouvelle en particulier
„ contre ceux qui font, compoſent, ou de-
„ bitent des billets diffamatoires contre les
„ Princes, & Prélats, &c. & ajoûtant aux
„ peines du Droit commun, & des Canons,
„ de plus grandes encore, ſavoir, du der-
„ nier ſuplice, & la confiſcation des Biens,
„ ſelon la qualité du delict & des perſon-
„ nes. C'eſt pourquoi, &c. ſous leſquelles,
„ &c.

Marc-Antoine Venturin Lieutenant.

„ Le preſent Monitoire a été affiché aux lieux
„ accoûtumés de la Ville de Rome le jour
„ 23. de Février de l'an 1702.

Et

Et parce que cet Ecrit ne contenoit qu'une citation, & les griefs du Procés; & qu'il falloit attendre si le Marquis ne viendroit point aporter sa tête à ceux qui la lui demandoient, celui-ci n'ayant pas été d'humeur de le faire, la Sentence fut prononcée, & rendue publique le 18. du mois de Mars suivant, en ces termes.

„ La Cause ayant été ce jourd'hui raportée dans la Congrégation Criminelle particuliere, tenue par ordre de Sa Sainteté. „ Nous disons, prononçons, & déclarons „ par Sentence le Marquis del Vasto, & de „ Pesquaire, trouvé coupable des faits raportez dans le Procés, & punissable de droit. „ pour n'avoir comparu pardevant Nous personnellement, afin de se purger des choses „ dont il se trouve accusé, en sorte qu'il a „ encouru les peines portées dans le Monitoire, qui a été fait contre lui, & legitimement executé; & qu'il doit être condamné comme Nous le condamnons au „ dernier suplice, qui est d'avoir la tête „ tranchée, avec confiscation de tous ses „ biens, apliquables à la Chambre Apostolique. Pour cela Nous ordonnons, que „ s'il est jamais rencontré dans aucunes des „ Places appartenantes au S Siege, aprés „ qu'on aura reconnu sa personne dans les „ formes, il sera conduit au lieu ordinaire „ des Executions, qu'on y dressera un E„ chaffaut, & qu'il y aura la Tête coupée, „ afin que sa punition convienne à son crime, „ & qu'elle serve d'exemple aux autres: ce

„ qui

„ qui a été prononcé par moi MARC-AN-
„ TOINE VENTURIN, Lieutenant, le
„ 18. Mars 1702.

On a voulu raporter cette Sentence, qui fut rendue publique à Rome, non par aucune vûe de charger Mr. le Cardinal de Janson, mais pour éclaircir un point d'Histoire, dont les Memoires du tems ont parlé assez confusément; ce qui fait que la premiere source du grand démêlé entre les Cours de Vienne & de Rome (qui n'a point encore pû être terminé avec satisfaction reciproque) n'est point entierement connue, & que beaucoup de personnes en parlent, en blâmant l'une & l'autre Cour selon ses préjugés, ses sentimens, ou ses inclinations particulieres. Comme le Marquis del Vasto, en se retirant chez l'Ambassadeur de Sa Majesté I. se déclara entierement pour ce parti, l'Empereur, qui ne voyoit rien que de loüable en cette déclaration, lui confera une Charge de Lieutenant Géneral dans ses Armées, ce qui fit, que quelque criminel qu'il pût être d'ailleurs par ses démêlez avec le Cardinal de Janson, Sa Majesté croit d'avoir raison de prétendre, qu'il ne devoit nullement être traitté comme le dernier des malheureux, ainsi qu'il le fut par cette Sentence, qui suivit la déclaration de l'Empereur, & sur laquelle dans Rome même chacun disoit ses sentimens, avec une liberté, qui ne faisoit pas grand honneur à la matiere, ni à la forme, les griefs déduits avec leurs preuves ne paroissant pas à tous tellement clairs, qu'ils

le

le devroient être pour justifier un châtiment aussi ignominieux, & cruel, que celui où le Marquis étoit condamné par cette Sentence. L'Empereur se prétend d'autant plus lezé, que la chose ne s'est point faite par de petits Lieutenans Criminels. ni même par le Gouverneur, mais par l'aveu & l'aprobation du Pape, qui avant que d'en venir à la décision, fit proposer le cas dans une Congregation particuliere, dans laquelle on sçait, qu'un Cardinal representa vivement à Sa Sainteté le danger, qu'il y avoit de courir si vite en une affaire, qui pourroit avoir de si grandes suites; qu'on n'attaquoit plus le Marquis del Vasto, mais un Officier Géneral de l'Empereur; qu'on vouloit faire ignominieusement mourir, pour avoir pris des sûretés contre un sien Domestique, que le moindre petit Gentilhomme prendroit en une semblable occasion; qu'il n'y avoit eu ni mort, ni mutilation de membre, ni même de sang répandu de cet Esclave, qu'on avertissoit le Marquis d'attenter à la vie de son Maître, personne à tous égards trés-considerable, & particulierement depuis que l'Empereur l'avoit revêtu d'un caractere si qualifié; que tout le monde n'étoit pas également disposé à décharger tout à fait Mr. le Cardinal de Janson, aprés l'enlevement tenté, & tout au moins cru par le Marquis; & que si le cas paroissoit incroyable à Rome en un Evêque & Cardinal, qu'à Vienne & ailleurs on ne feroit que rire, en y aprenant qu'un Ministre de son Prince, de quelque caractere qu'il fût, eût servi à

faire

faire traiter le Marquis comme coupable, jugé tel par son Souverain ; & qu'ainsi au lieu de rétablir la reputation du Cardinal, on alloit mettre dans la bouche de tout le monde, par ce Jugement & cette Sentence publique, un sujet de parler, sur lequel S. E. auroit peut-être le regret d'aprendre, que le plus petit nombre se déclareroit pour Elle, & la croiroit innocente ; Qu'il valoit beaucoup mieux couvrir sous silence ce qui s'étoit passé jusqu'alors, & qui étoit sçû de peu de personnes, que d'offenser si sensiblement un grand Empereur, qu'on ne pouvoit accuser d'aucune chose, que d'excés de respect & de soûmission envers le S. Siege, pendant que tout le monde savoit comment quelque autre Prince avoit coûtume de le traitter.

Ces considerations étoient trés solides. Mais le Pape ne jugea pas qu'il dût y déferer : & la Sentence ayant été rendue publique, le Marquis del Vasto, par le moyen de l'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale, se retira de Rome, & fut à Vienne, où il est resté jusques à present, sans que le Pape aît encore répondu a toutes les plaintes de la Cour Imperiale, que par des paroles douces, sans témoigner de disposition à donner aucune satisfaction à l'Empereur, comme seroit la revocation de cette Sentence, ce que le Pape n'ose faire, parce que tout s'est fait au gré de la France ; & que, comme tout le monde dit, les affaires & les interêts de cette Couronne sont ce qui donne le premier branle au Gouvernement dans les affaires du dehors, qui y ont quelque relation. On

ajoûtera

ajoûtera ici pour terminer cette matiere, que la partialité du Gouverneur Palavicin pour la France est si grande, & si visible, qu'il a pris plaisir de faire des affronts, & d'aigres Mercuriales (quand il ne les a pas mis en prison) à ceux qu'on lui a raporté n'être pas d'inclination Françoise. & qui le témoignoient par leurs discours, tenus dans des boutiques de Caffé, qu'il a fait fermer, & dont il a interrompu le commerce, sous prétexte, que les Partisans de la Maison d'Autriche y debitoient leurs nouvelles, & leurs souhaits pour la prosperité de ses Armes. Il n'en a point fait autant de celles, où les Partisans de la France alloient décharger leur cœur, & n'a point voulu considerer, qu'il est de l'interêt public de permettre cet essor aux inclinations des particuliers, qui ne peuvent manquer d'être differentes en une Ville habitée par toutes sortes de Nations. Mais ce qui suivit la Publication de la Sentence fut encore plus offensant, & obligea l'Ambassadeur de S. M. I. à sortir de Rome. Il ne l'avoit point fait jusques alors, & se contentoit de ne point aller à l'Audience, n'ayant vû le Pape qu'une fois, quoi que Sa Sainteté l'envoyât par trois fois prier de venir au Palais; & même il s'y porta non comme Ministre, mais comme Comte de Lamberg, & eut un entretien d'une heure & demie avec le Pape, qui n'aboutit à rien, celui-ci esperant sans doute de le persuader par ses douces paroles ordinaires. Il arriva à Rome un Gentilhomme François de la part du Roi Philippe, pour donner part au Pape de l'arrivée

vée de ce Prince à Naples, & lui faire des honnêtetés de sa part. L'Ambassadeur Comte de Lamberg protesta contre toute sorte de traitement, que le Pape pourroit faire à ce Prince, comme Roi de Naples en particulier: mais le Pape n'y ayant aucun égard reçût l'Envoyé, quoique sans caractere, & en retour de civilité resolut de lui envoyer faire ses complimens par un Légat, créé expressement à cette occasion. Le Cardinal Charles Barberin étant un homme aussi chargé de richesses, que d'années, & qui n'avoit jamais eu occasion de faire aucune figure hors de Rome, étoit ravi de trouver celle de faire au moins le voyage de Naples; il se presenta pour cette Légation, & le Pape encore plus aise de trouver un homme, dont les grands biens fissent honneur à l'Ambassade, l'accepta, & le créa Légat avec les ceremonies accoûtumées. Le bon homme fut à Naples en cette qualité exprimer froidement, selon la foiblesse de son âge décrepite, les fervents desirs que le Pape continuoit de témoigner pour la prosperité de Sa Majesté. Il est vrai que le Pape ne donna point le titre de Roi de Naples au Roi Philippe, mais seulement de *Roi des Espagnols, se trouvant aux confins de l'Etat Ecclesiastique*: ce qui ne dût point causer de nouveaux chagrins à la France, puisque jusqu'à present le Pape n'a point accordé l'investiture du Royaume de Naples, quoique cela n'empêche point qu'elle n'en joüisse, & que le Pape ne traitte de rebelles ceux, qui ne veulent pas lui obéir. L'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale sortit de

de Rome, pour ne point être spectateur de la sortie ni du retour éclatant de ce Légat, & dés ce tems-là il semble que tout espoir de reconciliation entre les deux Cours aît été perdu.

Le Pape Clement, en montant sur le trône, ne prit auprés de soi aucun Ministre, dont l'habileté pût servir d'obstacle à un Regne souverain & absolu. Le Cardinal Paolucci, qui fait figure de Cardinal du Palais, est si peu en état de rien faire de tête, & d'expliquer les intentions de son Maître, que celui ci lui a reproché quelquefois, qu'il n'étoit bon à rien. L'occasion, où il le fit, est assez curieuse: Sa Majesté T C. ayant envoyé la nomination à un Evêché de son Royaume en faveur d'un François, qui se trouvoit alors à Rome, & qui se promenoit par la Ville l'épée au côté, le Pape, qui en fut averti, ordonna au Cardinal Paolucci de s'informer des qualitez personnelles de cet homme, & quelles dispositions il avoit au Sacerdoce, puisque jusqu'alors il faisoit la figure de Cavalier. Comme le Pape, en attendant les informations, differoit d'accepter la nomination du Roi, le Cardinal de Janson s'en plaignit au Cardinal Paolucci, qui pour excuser son Maître lui dit fort ingenûment le sujet de ce délai, & que le Pape vouloit être informé des qualitez du sujet, avant de lui donner la Mitre. Le Cardinal de Janson prenant feu à ce discours, alla trouver le Pape, & avec sa liberté ordinaire lui fit une espece de reproche de ce qu'il osoit douter que Sa Majesté

jesté T. C. ne choisît pas des sujets dignes, & d'un merite reconnu, pour leur conferer les Benefices de son Royaume, le pressant de confirmer l'Elû. Cette instance fit connoître au Pape la simplicité de son Ministre; il l'en avertit, & quoique d'une maniere douce, ne laissa pas de lui dire, qu'il n'étoit gueres propre pour un Emploi comme le sien. On dira ici en passant, que le Cardinal de Janson ayant toûjours traitté trés familierement avec le Pape, dés le tems qu'il étoit Ministre d'Innocent XII. ne peut encore aujourd'hui se contraindre; ce qui a obligé le Pape de lui dire plus d'une fois, qu'il se souvint qu'il ne parloit plus au Cardinal Albani.

Cependant le Cardinal Paolucci se croit le plus habile homme du monde, & ne doute nullement que ce ne soit en cette consideration, qu'il a été apellé au Ministere. Ce Cardinal avoit un frere dans la Prélature d'une habileté bien superieure à la sienne, qui fut malheureusement tué en retournant de la Campagne à Rome, les chevaux ayant pris le frein aux dents, & emporté le Carosse, où il étoit, en un précipice. Cet accident ayant été raporté au Pape Innocent XII. c'en fut assez pour mettre ce frere en telle consideration auprés de lui, qu'il le fit Cardinal; à quoi personne n'auroit jamais songé; ce sujet n'étant connu par aucun emploi, qui le pût naturellement porter à la Pourpre. Mais ces sortes de Créations sont les Miracles de la Toute-Puissance Pontificale, qui furent si frequents pendant le long Regne d'Urbain VIII.

&

& qui se renouvellent de tems en tems à la Cour de Rome.

Il est sûr, que le Pape est aussi capable de bien gouverner, qu'aucun autre qu'on eût pû élever au Souverain Pontificat, à quelque timidité prés, dont il n'est pas facile qu'il se défasse dans les occasions, où il prévoit que ce qu'il feroit pourroit avoir des consequences fâcheuses. La maniere neanmoins, dont il en use envers l'Empereur, semble démentir ce que j'avance: cependant j'ose dire qu'il en use ainsi, parce qu'il craint encore davantage la France, s'il la traittoit de même; outre l'esperance qu'il a, qu'avec de bonnes paroles, dont il est plus liberal, qu'aucun de ses Prédecesseurs ne le fut jamais, la partialité qu'il témoigne pour la France n'épuisera pas la patience de Sa Majesté Imperiale. On peut supposer, que du tems du feu Empereur Leopold il se flatoit assûrement, que les choses n'en viendroient jamais aux extrémités, parce que les Jesuites, qui étoient Maîtres de l'esprit de ce Prince, l'auroient toûjours retenu, les bons Peres ne manquant pas avec leur Politique ambidextre de faire en un même tems leur Cour à deux Princes, quoi qu'opposés, & au Pape sur tout, tant qu'il ne leur demandera rien de fâcheux. Mais aujourd'huy, que l'Empereur regnant ne paroît pas avoir la même confiance en eux, on ne voit pas qu'il aye tant de sujet de se flater de ce côté-là: les Alemans en possession du droit d'élire tous leurs Prélats, ne tenant au Pape que

par le besoin de la Confirmation, & des Dispenses, celles-ci étant de droit nouveau, ils pourroient bien à la fin se persuader, que ces recours ne sont pas absolument necessaires, & qu'on peut être bon Chrétien sans être soûmis à cette dépendance, comme les François vouloient bien le faire sous le Pape Innocent XI. Quoi qu'il en soit, la chose lui a réussi jusques à present, & quoique les deux Cours ne soient nullement d'accord, rien ne menace celle de Rome, hors le danger, que les Imperiaux en Italie, ne pouvant faire mieux, se jettent sur le Ferrarois, comme la France a coûtume de faire sur Avignon, quand elle n'est pas contente du Pape.

Le Pape Clement XI. a été encore plus embarrassé dans son Gouvernement Spirituel, qu'il ne l'est dans le Temporel, par raport aux Princes, qui le pressent de se déclarer en leur faveur. Comme l'affaire du Culte Chinois étoit sur le tapis dés le Pontificat de son Prédecesseur, il n'a pû se dispenser d'en prendre connoissance, & de témoigner tout au moins quelque disposition à la terminer. Il y a longtems que tout le monde condamne les prétentions & la conduite des Jesuites, en cette affaire, les Livres qu'on a publiez de part & d'autre l'ayant assez informé & instruit de ce qu'il en doit croire : cependant le Pape, ou par menagement envers cette Compagnie, qui sans doute est trés-capable de causer bien du scandale dans l'Eglise, si elle se revoltoit, ou parce qu'il n'a pas cru

la

la verité encore assez bien éclaircie, a pris le parti dés le commencement de son Pontificat de faire de nouvelles diligences pour mieux reconnoître la verité. Il nomma Mr. de Tournon pour aller, avec titre de Legat, & une trés-ample autorité, à la Chine, pour y regler les choses *pro interim*, comme il le jugeroit à propos, & pour prendre sur le fait des informations juridiques, & les envoyer à Rome, sur lesquelles le Pape promit de juger en dernier ressort. Il associa à Mr. de Tournon une quantité d'Ecclesiastiques de tout Ordre & de toute Nation, qui l'accompagneroient, ou se transporteroient par quelque voye que ce fût à la Chine, & à la relation desquels il promit d'avoir tous les égards legitimes dans la décision de l'affaire.

Quoique cette Décision semblât differée de beaucoup, à cause du tems necessaire pour faire un si long voyage, les Jesuites parurent pourtant la vouloir hâter par la publication de quelques livres sur cette matiere, qui échaufferent la Dispute, & qui furent premierement condamnez à Paris par la Sorbonne, & ensuite à Rome par l'Inquisition. Le P. le Comte avoit fait imprimer dés l'année 696. & 97. de *nouveaux Memoires sur l'état present de la Chine*, & le Pere de Gobien une *Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine*, & un autre Jesuite des *Lettres sur les Ceremonies Chinoises*. Ces trois Livres & leurs Propositions furent censurées dés le mois d'Octobre de la même année à Paris par la Faculté, qui qua-

lisia cinq de ces Propositions comme *respectivement fausses, temeraires, scandaleuses, erronnées, impies, contraires à la parole de Dieu, héretiques, renversans la Foi & la Religion Chrétienne, & rendant inutile la vertu de la Passion & de la Croix de Jesus-Christ.* Les Jesuites eurent beau proteſter contre cette Censure par des actes en forme & des apellations, elle subsista: Au contraire ayant eu leur recours à Rome, & le P. le Comte s'y étant porté en personne pour plaider sa Cause, il eut le chagrin de voir, que l'Inquisition entroit dans les sentimens de la Sorbonne, & qu'on y trouvoit execrable qu'il eût osé dire que *le Peuple de la Chine avoit conservé prés de deux mille ans la connoissance du veritable Dieu, & l'avoit honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple aux Chrétiens; que la Morale des Chinois étoit aussi pure que leur Religion; que dans la distribution des graces que la Providence a faites aux diverses Nations de la terre, la Chinoise a été le plus constamment favorisée, & que la Religion Chrétienne étoit la même dans ses principes & dans ses points fondamentaux; que l'ancienne Religion, dont les Sages & les premiers Empereurs de la Chine avoient fait profession.*

Ces Propositions donnant lieu de croire que les Jesuites faisoient un Sisteme de Religion, qui embrasse l'une & l'autre, savoir la Chinoise & la Chrétienne, afin de pouvoir conserver dans ce riche Empire la faveur & les dignitez, dont ils joüissent, sans se rendre odieux par la recherche d'abjurations, dont

les Chinois ne s'accommoderoient pas : Et supposant en Europe que ceux-ci vivent dans des sentimens trés-pieux & trés-raisonnables, pour s'excuser eux-mêmes, & ceux qu'ils apellent Chrétiens, avec ces beaux dehors de probité, & quelques ceremonies du Christianisme, furent cause qu'on insista plus vivement sur la décision de ces difficultés; & la chose alla si loin, qu'on crut, qu'effectivement le Pape s'étoit déclaré, tant par une réponse qu'il fit aux Jesuites mêmes, qui parut les en assûrer, que parce que cela fut ainsi publié, quoi qu'on tînt la qualité de la Sentence secrette, pour ne point trop, disoit-on, mortifier les Jesuites; mais qu'on l'avoit envoyée à la Chine, où elle devoit être executée, & où seulement il importoit qu'elle fût sçûe. Bien du monde cependant est encore incredule sur l'article de cette définition: & quoi qu'il y aît sujet de craindre de grands bruits par les insultes que les Jesuites souffriroient, s'ils étoient publiquement condamnez; qu'il est assez croyable, qu'ils relanceroient par d'autres contre-coups & offenses reciproques, cependant la verité devant avoir lieu necessairement, sur tout en des matieres de Foi, & les scandales se devant imputer à ceux qui les causent pour leur malheur, on ne croit pas que cette Sentence pût ni dût être tenue secrette, si elle étoit veritablement émanée : On croit bien plûtôt, que le Pape, naturellement ennemi des grands bruits, voudra attendre la Relation, & peut-être le retour de Monsieur de Tournon,

& des Missionaires, qu'il a envoyés à la Chine : car à quel propos les auroit il envoyés sans cela ? étant bien aise cependant de ne rien décider, & de pousser, comme on dit, le tems avec l'épaule, jusques à ce que la mort l'ait peut-être dispensé lui-même de rien définir.

Le fameux Cas de conscience est une autre affaire, que le Pape Clement a eu à démêler sous son Pontificat. S'étant publié en France l'an 1701. un Ecrit autorisé de l'aprobation de soixante & quelques Docteurs de Sorbonne, par lequel on déclaroit suffisant pour l'integrité de la Foi, & la soûmission dûe aux Decrets des Papes, qui ont condamné Jansenius, *d'avoir cette soûmission de respect & de silence à ce que l'Eglise a décidé sur le fait, aprés quoi on ne pouvoit tenir pour suspecte la Foi de celui, qu'on ne pourroit convaincre juridiquement d'avoir soûtenu aucune des opinions condamnées.* Plusieurs Evêques censurerent ces Propositions, ce qui attira un deluge d'écrits contre leurs Mandemens. Ceci ayant allarmé Rome, comme si on alloit faire revivre toutes les querelles du Jansenisme, qui avoient causé tant de troubles à l'Eglise, le Pape en écrivit à l'Archevêque de Paris, & au Roi, auquel il conseilla, d'une maniere qui parut dure à bien des gens, d'écraser (*contere*) ceux qui se portoient pour défenseurs de cette opinion, & donna ensuite une Bulle, dans laquelle il renouvella tout ce qui avoit été autrefois décreté contre les Jansenistes. Le Roi fit publier & executer cette Bulle ; & la crainte

crainte operant sur l'esprit des Approbateurs du Cas de Conscience, tous, hormis un seul, retracterent leurs approbations, pour ne point être privés de leurs Benefices, & relegués par des lettres de cachet en quelque trou, où ils eussent le loisir d'aprendre la soûmission aux ordres des Puissances. Qu'eux & que beaucoup d'autres soient persuadés par là de l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits & dans la détermination du sens des Auteurs, en sorte qu'il faille y déferer sous peine de damnation, quand on convient de la Doctrine, c'est ce qui pourra être encore bien des fois dit & assûré, devant qu'il soit crû de tout le monde. Ce qu'il y eut de singulier en cette démarche du Pape, fut, qu'avant que d'en venir à ce renouvellement de Censures, il fit faire de grandes prieres à Rome, pour demander à Dieu ses lumieres sur la décision d'une affaire de grande importance, sans la nommer: ce qui dans la suite, quand sa Bulle parut, fit dire à beaucoup de monde, que ces prieres avoient été inutiles, puisque si ensuite de ces prieres il avoit absous ceux qui soûtenoient le Cas de Conscience, la seconde inspiration auroit été contraire à la premiere; & que ne voulant faire que renouveller les Censures déja portées par ses Predecesseurs, il ne devoit pas donner sujet à l'Eglise de croire, qu'elle peut changer d'avis par de nouvelles lumieres, qu'elle lui demande dans le même cas, & aprés l'avoir déja défini.

Le Pape se débarrassa d'une autre affaire avec moins d'éclat, mais d'une maniere à revenir souvent sur le tapis, & à exciter, ou à renouveller de grosses plaintes. Comme le soin de quelques Evêques de France depuis long-tems est de reformer leurs Eglises, & d'en écarter le relâchement & les opinions trop commodes, l'Evêque de S. Pons avoit rendu publique dés l'année 1699. la *Consultation d'un grand nombre de Docteurs en Théologie sur plusieurs propositions concernant la Morale & la Discipline de l'Eglise*, dans laquelle il exposoit la Censure de 36. Propositions, qu'il assûroit être celles des Religieux Recollets de son Diocese, qui les soûtenoient publiquement pour décrediter sa conduite, & la Discipline qu'il faisoit observer dans son Diocese. Les Recollets se voyant expressément nommez dans la Publication de l'Ecrit, ne manquerent pas de s'en plaindre à Rome, & l'Evêque d'y envoyer plaider sa cause, d'autant plus qu'il protestoit n'avoir sollicité le sentiment des Docteurs, que pour s'en prévaloir, jusques à ce que le S. Siege eût défini ces articles ou questions, par son Autorité souveraine. L'Evêque avoit écrit quelque autre chose touchant l'instruction des nouveaux Convertis, & quelques Reglemens pour son Eglise; tout avoit été loüé par d'autres Prélats, qui les avoient aprouvés, & qui s'étoient servi de l'un & de l'autre dans leurs Dioceses. Innocent XII. qui vivoit alors, ayant reçû cet apel, le donna selon la coûtume à une Congregation, & quoi que

la

la Cour de Rome ne soit pas fâchée d'avoir les occasions de primer sur les Evêques de France, & de les humilier, cependant, comme leur Caractere est respectable, & même le soûtien principal du Souverain Pontificat, on fit esperer au Neveu de l'Evêque, qui s'étoit porté à Rome pour assister à la cause de son Oncle, que la chose seroit jugée dans les formes les plus avantageuses à l'honneur de l'Episcopat, & qu'il auroit toute sorte de satisfaction. Tout ceci s'étoit fait sous Innocent XII. qui étant mort quelque tems aprés, le Procés se reprit sous son Successeur. Il s'agissoit non seulement de soûtenir l'honneur d'un Evêque contre les insultes d'un tas de Moines mendians, qui pour entretenir la bonne volonté du Peuple envers eux, font tout ce qu'ils peuvent pour le flâter & l'attirer, principalement par la douceur des opinions, qui font de la peine à la vie commode : mais il s'agissoit encore de décider ce qu'on devoit croire, & penser sur celles, qui étoient condamnées par la Censure des Docteurs consultez, & celle de l'Evêque par provision. Comme la chose ne se pouvoit faire sans flêtrir bien des gens, on prit le parti à Rome de tout condamner, & ce que l'Evêque avoit écrit, & ce que les Moines avoient fait, c'est à dire de ne rien condamner : puisqu'il étoit impossible, que deux opinions contradictoires pussent être fausses ; la Congregation députée ayant défendu la lecture de tout ce qui avoit été écrit de part & d'autre, afin d'ôter, disoit-

on, des mains du Public la memoire & la connoissance, s'il étoit possible, de toutes sortes de contestations. Les Italiens croyent ce moyen fort commode, parce que ne laissant entrer aucun livre étranger en leur Pays sans l'examen des Inquisiteurs, il se lit effectivement trés peu de chose, qui donne connoissance de ce qui se passe ailleurs. Mais ils ne regardent pas, que tous leurs Decrets & prohibitions de livres ne sauroient avoir d'effet, qu'en Italie, & non dans les autres Pays, où il y a liberté de tout voir, & de tout lire, & qu'ils font par là un plus grand tort qu'ils ne pensent à leur autorité, qu'on s'est accoûtumé des long-tems de ne pas considerer autant dans ces matieres, qu'ils se l'imaginent. Au reste on ne sauroit rien voir de plus touchant, que la lettre qu'écrivit l'Evêque de S Pons, en son nom, & en celui de son Clergé, au Pape, dés qu'il eut apris comme on l'avoit traitté, ni de plus curieux, que celle de l'Abbé de Montgaillard son Neveu au Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, par laquelle il lui rend conte des vûes & de la conduite, qu'on avoit tenue à Rome en toute cette affaire. On en parlera encore dans le troisiéme Tome de cet Ouvrage.

La Reforme des Reguliers ayant été mise sur le tapis dés le tems de son Predecesseur, il sembloit que le Pape auroit dû la pousser, mais la chose a tant de difficultés, qu'on en parlera long-tems avant que de rien conclurre d'effectif, pour les raisons qu'on rendra

rendra dans le troisiéme Tome de cet Ouvrage. Les Papes zelés se feront un honneur de ce dessein, sans vouloir s'exposer aux inconveniens qu'ils en craignent, & qui ne sont peut-être pas aussi grands, qu'on les craint, ou qu'on fait semblant de les craindre.

Au reste le Pape est jusques à present assez exact à observer la Bulle du Nepotisme, qu'il a lui-même fabriquée, non seulement il n'a donné aucun titre de Prince à son Frere, mais même aucune Charge ou Dignité lucrative, quoi qu'il ne soit pas fâché qu'on lui témoigne de l'estime, & qu'on le regale. Il a souffert qu'on le fît Senateur de Rome: ceux qui savent à quoi aboutit cette dignité, ne l'en croiront gueres plus grand Seigneur. Il l'obligea dés le premiers jours de son Pontificat de quitter une Maison contigue à la sienne, qu'il avoit déja retenue, dans la croyance qu'il en auroit besoin pour loger sa famille, & l'on sçait de bonne part, que la Maison des Princes Justiniani, & quelques autres Maisons considerables, lui ayant offert leurs alliances, il les en a remerciés, & même a voilé une de ses Niéces, fille de son frere Don Horace, que de gros partis avoient demandée. Il est vrai, qu'on dit alors qu'elle avoit pris le parti du Cloître pour quelque indisposition habituelle, qu'elle craignoit la devoir rendre impropre au Mariage: Mais quand même cela seroit, c'est un exemple d'un grand détachement du monde, tant d'elle, que de ses parens. Le Pape a trois Neveux, fils de ce même frere, qui sont

assûrement trés-aimables : L'aîné, qui s'apelle Don Annibal, eſt plus mélancolique, & plus couvert, que les autres ; il a trés-bien étudié, on croit que le Pape le fera Cardinal. Le ſecond, qui ſe nomme Don Charles, eſt plus vif & plus éveillé, & à cauſe de cela plus cheri ; Il y a bien de l'aparence, qu'il ſoûtiendra la Maiſon, & qu'enfin on trouvera le moyen d'en faire un grand Seigneur, ſans violer la Bulle du Nepotiſme. L'Inveſtiture du Royaume de Naples, à qui que ce ſoit des deux grands Rivaux qu'on la donne, ne peut manquer d'être recompenſée d'un Duché dans ce Royaume, où il y en a tant, & qui coutent ſi peu au Roi. Le troiſiéme & le plus jeune des Neveux du Pape eſt Chevalier de S. Eſtienne, avec une Commanderie de 2000. écus, que le Grand Duc lui a donnée.

Ce n'eſt pas un petit honneur au Pape Clement XI. que la Ville de Nuremberg aît fait frapper une Médaille à ſa gloire, & l'aît crû digne de cet honneur, qu'on ne fait, ou que l'on ne doit faire, qu'aux Princes d'un trés-grand merite. On dit, qu'Urbain VIII. étoit ſi fier des éloges, que lui donna, & de la Dédicace, que lui fit Daniel Heinſius, Poëte Hollandois, de quelques-uns de ſes Ouvrages, qu'il ſe récrioit toûjours ſur cet honneur, que lui avoit fait un Proteſtant, & le contoit pour une des grandes fortunes de ſon Pontificat. Il y a ici beaucoup plus : c'eſt une Ville Proteſtante toute entiere, & c'eſt une Médaille,

daille, qui est le monument d'estime le plus glorieux qu'on puisse dresser. En effet, le Pape est savant, honnête, majestueux, & d'une trés-grande delicatesse de discernement; aussi ses manieres ont toûjours été d'un trés habile & trés-fin Courtisan. Il aimoit la raillerie spirituelle; mais il se contraint aujourd'hui, & l'on sait, qu'un de ceux, qui avoit été plusieurs fois l'objet de ses plaisanteries, comme étant d'un rang beaucoup inferieur au sien, s'étant presenté à lui dés qu'il fut devenu Pape, Clement eut bien de la peine à se contenir, & se mordit les lévres pour ne pas rire, pendant le tems que celui-ci lui fit le compliment d'un petit Ecclesiastique, qui cherchoit à émouvoir sa pitié, & à en obtenir quelque chose. Il ne fut point tout à-fait trompé, & le Pape, quoi qu'il lui répondît d'un grand serieux, ne laissa pas de le gratifier de quelque chose.

Clement a surpassé tous ses Prédecesseurs dans la coûtume de parler en public, faisant & recitant des Homelies Latines, qui sont des tissus de passages tirés de l'Ecriture Sainte, & des Peres, apliqués à la Féte du jour, ce qui n'avoit peut-être point été pratiqué dés les tems de S. Leon & de S. Gregoire. Le Grand Duc, qui épie toutes les occasions de se faire considerer en Cour de Rome, n'eut pas plûtôt sçû que le Pape avoit parlé en public, qu'il fit imprimer à Florence en magnifiques caracteres, la premiere Homelie recitée le jour de Noel 1700., & son Agent en distribua ensuite des copies dans

les Antichambres de Sa Sainteté. Comme savant, le Pape témoigne une faveur particuliere pour les hommes de Lettres, & il a pris prés de soi, & a fait son Camerier secret Monsieur Bianchini, qui étoit Bibliothequaire du Cardinal Ottobon, lequel étant aussi modeste, qu'habile, recevra tous les honneurs, que le Pape lui voudra faire, sans être envié de personne, chacun lui souhaitant toutes sortes de biens, à cause de sa bonté naturelle. Le Pape s'en sert particulierement pour faire une nouvelle Reforme, qu'il medite au Calendrier, à laquelle il a commandé à une Compagnie d'habiles Mathematiciens de travailler avec lui, & qui pourra avec le tems produire quelque chose, si les scrupuleux, comme il semble que quelques-uns de ces Consulteurs le soient, n'y opposent la crainte qu'ils ont de toucher aux anciens établissemens. Il a déja fait faire une Ligne Meridienne dans l'Eglise des Chartreux de Rome, semblable à celle qu'on voit dans l'Eglise de S. Petrone de Boulogne; instrument, qui semble infaillible pour justifier la revolution annuelle du Soleil dans les douze Signes, & reconnoître exactement si son retour au premier point du Signe du Mouton suit ou precede le moment qu'il y entra l'année précedente. Il n'y a point de doute, que le Pape feroit beaucoup plus pour l'avancement des belles Lettres, si le tems lui étoit plus favorable.

Il aime aussi la propreté & l'éclat de la Ville de Rome, à laquelle il ne contribueroit pas

pas moins, qu'aux Sciences, si les dépenses qu'il est obligé de faire ailleurs ne l'en empêchoient. Une nouvelle Colonne de Tibere, semblable aux deux autres de Trajan & d'Antonin, qu'on voit à Rome, ayant été découverte sur le Monte-Citorio, sous le Bâtiment des Peres de la Mission, il l'a fait élever sur la Place devant la Cour Innocentienne. Il medite d'orner la Fontaine de Trevi, qu'on dit donner la meilleure Eau de la Ville, en ouvrant une place en cet endroit, & en faisant ainsi un reduit embelli, ce qui fera parler les siecles à venir de sa magnificence. Il a en effet un trés bon goût, étant grand connoisseur de l'antiquité, dont il a donné des preuves dans les Academies publiques & particulieres, auxquelles il assistoit autrefois comme un des plus habiles Academiciens. Il a paru aussi dés le commencement de son Pontificat avoir à cœur, que ceux qui l'aprochoient, & composoient sa famille particuliere, se rendissent habiles, au moins dans les matieres Ecclesiastiques, leur ayant commandé de se trouver dans les Assemblées ordinaires du Grand College *De Propaganda Fide*, & de la Sapience, où l'on traitte deux fois le mois les plus belles questions de l'Histoire Ecclesiastique, & où l'on explique les Canons de l'ancienne Discipline de l'Eglise.

Le malheur des beaux Arts & des Sciences sous un Prince, qui en a la connoissance & le goût, est, qu'il regne en un tems, où toute l'Europe étant en guerre, il est contraint de

de donner ſes premiers ſoins à l'indemnité de ſon Etat, ayant dû, dés que la Guerre commença en Italie, lever des Troupes pour la garde du Ferrarois, aux portes de laquelle Province les Armées faiſoient la guerre. La mort du Roi d'Eſpagne Charles II. a été le plus fâcheux contre-tems, qui pouvoit arriver, par raport aux entrepriſes glorieuſes, qu'auroit pû former un Pape également capable, & courageux, comme celui-ci, d'embellir la Ville & les Provinces de tout ce qui peut contribuer à la grandeur d'un Etat. Comme ſa qualité de Pere commun ne lui permet pas d'embraſſer ouvertement le parti d'aucun des Rivaux, qui ſe diſputent la Succeſſion d'Eſpagne, il eſt contraint de donder beaucoup de deſagrémens à tous deux, & de n'être entierement ami ni de l'un ni de l'autre, ne pouvant aſſez faire pour les contenter. On l'accuſe cependant, comme on l'a dit ailleurs, de pancher beaucoup plus vers la France, que vers la Maiſon d'Autriche, ce qu'il a fait effectivement connoître dans ce qu'on a raporté des choſes, qui ſe ſont paſſées ſous ſon Gouvernement, au deſavantage des Partiſans de cette Maiſon, & en d'autres rencontres, comme quand il empêcha qu'on expoſât publiquement le Portrait de l'Archiduc Charles, habillé en Roy, dans l'Egliſe Nationale des Allemands, lors que l'Empereur Leopold ſon Pere lui eut cedé ſes droits ſur cette Monarchie, & que les Alliez l'eurent reconnu Roy d'Eſpagne. Un Pape le plus déclaré contre la Maiſon

son d'Autriche n'auroit peu faire davantage : car enfin c'étoit traiter ce Prince d'excommunié, & le chasser de l'Eglise, que d'empêcher qu'on n'y exposât son Portrait ; ce qu'on fait de tous les autres Princes, & bien moins que Princes, continuellement à Rome ; la décision, si l'habit de Roy lui apartenoit, n'étant point de son ressort, & cette exclusion ne pouvant avoir d'autre motif, que cet habit & cet ornement.

Ce fut encore un trait d'une trés-fine partialité pour la France, d'avoir fait enfermer, comme il fit, dans le Château S. Ange, le P. Diaz, Cordelier Espagnol, & de lui avoir fait saisir tous ses papiers, sous prétexte de l'assûrer contre le ressentiment des François, quand aprés la mort du Roi Charles II. ce Pere produisoit les lettres qu'il recevoit d'Espagne, par lesquelles on l'informoit de la maniere dont le Testament avoit été fabriqué, & des Cabales, par lesquelles on avoit tiré la Cour dans la déclaration, qui s'en étoit suivie. L'Ambassadeur de Sa Majesté Impetiale avoit déclaré ce Pere Théologien de l'Empereur, mais cela n'empêcha pas que le Pape ne le fît cacher, de peur que le Pere étant aussi connu & estimé qu'il l'étoit en Cour de Rome, son témoignage ne fit l'impression qu'il devoit naturellement faire sur des esprits, d'ailleurs peu disposez à croire ce qu'on leur disoit de ce grand évenement.

La partialité du Pape pour le Roi Auguste de Pologne paroît beaucoup plus loüable, &

& en effet elle lui a fait beaucoup d'honneur jusques à present : quoi que l'acharnement d'un Cardinal à le persecuter aît fait réjaillir beaucoup de honte sur l'Etat Ecclesiastique. Mais enfin le Pape Clement XI a fait ce qu'il a pû pour détourner ce Cardinal de son attachement aux partis rebelles à son Prince. On ne doute point, que par cette déclaration pour le Roi Auguste, il ne chagrine la France, qui n'aime point ce Roi, parce qu'il a eu le bonheur d'emporter la Couronne en concurrence d'un Prince François: Mais enfin ce n'est pas un trop grand Sacrifice, que l'interêt de la Religion l'emporte quelquefois sur des considerations d'amitié ; Et qui est ce qui ne voit, que la guerre de Pologne n'ayant point eû d'autre motif, ni d'autre commencement, que la vengeance du Roi de Suede, si le Pape abandonnoit le Roi Auguste, il donneroit lieu à bien des gens de dire, qu'il sacrifie un Roi, qui a embrassé sa Religion, à la passion d'un autre, qui la mépriſe ? Le Pape s'étoit encore interessé pour le rétablissement du Duc de Modene dans ses Etats, mais la France n'a pas cru devoir y avoir égard, & il a bien voulu souffrir que ses recommandations fussent inutiles.

Au milieu des chagrins, que donnent au Pape les querelles & les guerres des Rois de l'Europe, il a eu la joye de voir des Etrangers lui envoyer de bien loin faire des honnêtetés. Non seulement le Czar de Moscovie lui a envoyé offrir, & a accordé en effet aux Ca-

Catholiques Romains la liberté de leur Culte dans ses Etats: mais l'Empereur des Abissins lui a envoyé faire les mêmes & de plus grandes honnêtetés par une Ambassade expresse, acompagnée de presents particuliers, & l'a prié de lui envoyer des Missionaires, dans l'esperance qu'il donne de réünir son Empire à l'Eglise Romaine.

Le Pape Clement XI. vient enfin de faire une Promotion aprés cinq ans de Pontificat, en quoi il a imité Innocent XI. qui n'en fit que deux en treize ans de Siege. Clement a eu vingt Chapeaux à donner, & on ne voit pas trop, qu'avec ce moyen de contenter bien du monde, il se soit fait beaucoup d'amis Il n'a nommé aucun de ses Parens, à moins que le Chapeau qu'il s'est reservé *in petto*, comme on dit, ne soit pour un de ceux-ci, qu'il pourra nommer quand il voudra, & même mettre à la tête de toutes ses Créatures, afin qu'il aît le droit d'ancienneté, & qu'il puisse conduire la Faction, qui se formera de ceux qui s'attacheront à lui, comme il arrive dans les Conclaves. Il semble, que le Pape ait cette vûe, par la quantité des Créatures qu'il a faites, qui ne dépendent point expressement des Couronnes, & qui pourront former un parti, qu'on nommera des Créatures d'Albani. La premiere chose, qu'on remarque d'irregulier dans cette nombreuse Promotion, est qu'il n'ait point rendu le Chapeau au Cardinal Ottobon, ayant reçû le sien d'Alexandre VIII. Cette coûtume est regulierement observée, &

Inno-

Innocent XI qu'on sçait n'avoir pas été esclave de celles, qui ne sont pas tout à fait raisonnables, l'a ponctuellement observée, en faisant Cardinal Don Benoît Pamphile, quoi que ce jeune Prince ne fût pas alors des plus zelez pour la vie rigoureuse, vivant à Rome avec la liberté ordinaire à ceux de sa condition. Le Cardinal Ottobon s'attendoit sans doute, que ce Chapeau seroit donné à quelqu'un de ses Parens les plus proches, comme à l'Abbé Minotti, qu'on a vû quelque tems à Rome faire figure d'Abbé Galant, & fier de sa Parenté, avec un si puissant Cardinal. On a cru aussi, qu'au défaut de celui-ci, le Chapeau de restitution pourroit tomber sur la tête d'un autre Venitien, Parent d'Ottoboni, & de la Maison Zeno, qui n'a pas été plus heureux que le Minotti: on ne peut pas dire cependant, que le Pape haïsse ou méprise le Cardinal Ottoboni, car quoi qu'il lui ait donné quelques mortifications au commencement de son Pontificat, en l'obligeant de reformer une partie des bouches inutiles, qui devoroient ses revenus, & de payer une partie de ses dettes: il lui a neanmoins toûjours témoigné une tendresse particuliere, & l'a caressé dans les occasions, s'interessant à ce qu'il se débarrassât de ce qui l'empêchoit de faire la figure d'un Cardinal important, comme il pourroit faire par l'esprit, qui ne lui manque pas, & par les grands revenus, dont son Oncle l'a chargé, s'il vouloit un peu regler sa conduite. Peut-être que le peu de

de soin que le Cardinal Ottoboni a de profiter de ces bons avis, est cause qu'il a été negligé Du moins est-il certain, que le Pape ne sauroit mettre aucune des Créatures, qu'il a faites, sur le conte du Cardinal Ottoboni, qui n'aura pas manqué de ressentir bien vivement cette fâcheuse ômission.

Clement a de même trompé tous les Reguliers dans sa Promotion, n'en ayant élevé aucun, quoi qu'il y en aît de trés-dignes de cet honneur. Non seulement eux, mais tout le monde a cru, qu'il donneroit la Pourpre à quelques uns, tant pour la reputation des Sciences, dont il a toûjours montré être un grand amateur, & qu'il auroit pû honorer, en élevant quelque Regulier, distingué pour son savoir, que pour l'encouragement de cet Ordre dans l'Eglise Romaine, dont on ne peut disconvenir qu'il ne soit un grand appui, aussi bien que de la Majesté & l'Autorité Pontificale. On auroit pardonné à Alexandre VIII. qui n'avoit que des vûes d'interêt, de ne point faire de Cardinal Regulier: mais que Clement XI. si courtois envers toutes sortes de personnes, & qui connoit toutes les bienséances, qu'il doit garder avec tout le monde, dans une Promotion de vingt Cardinaux n'y aît pas compris un seul Religieux, c'est assûrement ce que ceux ci ne lui pardonneront jamais, & ce qui ne les disposera par à bien parler de lui, non plus que ses Parens, & le Cardinal Ottoboni. Le Géneral des Jacobins est un homme si éminent en toutes sortes

de

de bonnes qualités, & si communement aimé & estimé à Rome, de plus François de nation, qu'il est incroyable, que le Pape ait pû ne le pas voir; & que l'ayant vû, il n'ait pas voulu le nommer. Un aussi grand Ordre, que celui de S. Dominique, meritoit plus d'égard, quoi qu'il ait déja deux Cardinaux vivans, mais qui fondus ensemble ne feroient pas une cloche à faire sonner aussi haut l'honneur de la Pourpre, & le bon goût du Pape Clement XI. comme le seul Pere Cloche auroit fait. Que doivent dire les Jesuites, qui croyent leur Compagnie la pépiniere de tous les plus grands hommes du monde, & qui au merite, qu'ils croyent avoir, savent joindre toutes les soupleſſes, & toutes les manieres capables d'attirer l'estime & les faveurs des Grands? les voila négligez comme les autres; & tous les grands noms, qu'ils comtent parmi leurs Héros vivans, devenus de si petit caractere, que Clement XI n'en a pû discerner un pour l'inserer dans sa liste. Ce sont eux cependant, qui ont eu soin de l'éducation de ses Neveux, & qui leur auroient prêté de la science & de l'esprit, pour faire honneur à leur Oncle, quand ils n'en auroient pas eû plus que des buches (car, quand on apartient à des Princes, on trouve tout chez les Jesuites, esprit, science, probité, vertus) Et sur tout cela, la Compagnie, qui merite tout, est depuis tant d'années sans Cardinaux; la Compagnie, dis je, qui a bâti deux Palais dans Rome, dans cette

cette seule vûe de loger les Cardinaux, que les Papes lui donneront, l'un au Grand Jesus, & l'autre à S. André du Noviciat. Ceci n'est nullement une exageration: l'une & l'autre de ces deux Maisons ayant des apartemens, qui ont quasi toûjours servi à loger des Cardinaux, comme les Cardinaux Fondrati & Janson y ont été logez depuis peu. Le premier perdit dans ce sejour son vieux S. Augustin, au lieu duquel les Peres Jesuites lui donnerent un beau Molina, relié en veau, selon les sentimens duquel il écrivit son *Nodus Prædestinationis*, qui lui a fait si peu d'honneur, aprés avoit si glorieusement enseigné la Doctrine de la Grace efficace, dans les Ecoles de S. Gal & de Saltzbourg.

Mais si le Pape n'a pas eu les égards qu'on en attendoit, pour les Ordres Reguliers, qui sont une trés grande partie du soûtien de la Cour de Rome, il en a encore manqué envers l'Empereur, à qui il a fait l'affront de negliger le Nonce de Vienne, en donnant le Chapeau non seulement à ceux de Paris, & de Madrid, mais même à celui de Pologne. On sait, que Monsignor Davia perdit l'amitié des François, dés qu'il rendit témoignage à la Catholicité du Duc de Saxe; ce qui lui fit emporter la Couronne de Pologne sur le Prince de Conti: mais enfin leur falloit-il encore donner la satisfaction de voir ce sujet frustré de la Pourpre, dans la seule occasion, où il avoit juste sujet d'esperer qu'elle lui seroit donnée, puis qu'enfin les

Nor-

Nonces se saignent dans ces grandes Nonciatures, pour arriver par là au Chapeau, qu'aucun Nonce de Vienne n'a peut-être jamais manqué d'obtenir, que Monsieur Davia? On dira, que la Cour de Vienne étant brouillée avec celle de Rome, on a dû lui donner cette mortification. Mais quelle part a le Nonce dans ces brouilleries, & est-ce par sa faute qu'elles sont survenues? Le Chapeau est dû au Nonce selon le stile & le cours ordinaire des services rendus: au contraire le Pape se faisoit un honneur particulier en cette occasion, en avançant un sujet, qui l'a bien servi, n'eût-ce été que pour faire voir, qu'il n'agissoit par aucun dépit contre l'Empereur, & qu'aucune partialité ne l'éloignoit de rendre justice à qui il la savoit meriter. Si on replique, que Monsieur Davia aura le Chapeau, quand les deux Cours se seront reconciliées, & qu'on le lui a differé, non pas ôté. La raison de ce délai étoit bien plus forte contre le Gouverneur de Rome Palavicin, qui étant reconnu avoir desobligé en mille manieres l'Empereur & son parti, ne devoit veritablement attendre le Chapeau, que quand les deux Cours seroient reconciliées, & qu'il auroit donné quelque satisfaction à Sa Majesté Imperiale. L'Empereur n'aura t il pas sujet de croire, que c'est dans la vûe expresse de soûtraire le Gouverneur à cette necessité, qu'on l'a fait Cardinal, & afin de faire perdre à l'Empereur toute l'aparence de satisfaction de la part de ce Sujet, qu'on a revêtu de la Pour-

Pourpre, laquelle on suposé le devoir mettre à couvert de toute sorte de ressentiment? si ce sont là les vûes du S Pere, elles ne doivent pas être fort agréables à la Cour de Vienne, & on a droit d'en conclurre, que le Pape ne se met pas fort en peine de la chagriner, & ne se soucie point de rentrer dans sa confidence, quelque principe qui le fasse agir en cela.

Au reste, on peut dire que les vûes du Pape sont impénetrables, non seulement dans la maniere dont il en a usé envers ceux qu'on a dit, mais même dans le tems de la Promotion, & dans la qualité de presque tous ceux qu'il a promûs. Comme cette Promotion se voyoit differée depuis plusieurs années, contre la coûtume ordinaire, on supposoit que le Pape attendroit la fin de cette Guerre pour la faire, ou tout au moins se serviroit de l'occasion de faire des Cardinaux pour la faciliter, en honorant de la Pourpre des personnes capables de la procurer par leur credit, & par l'estime où elles seroient auprés des Couronnes. Rien de tout ce qu'on a fait ne donne sujet d'esperer, que la Paix s'en fasse un quart d'heure plûtôt. On a fait les Cardinaux en un tems où personne ne s'attendoit à cette Création: peut-être afin qu'on ne pût insinuer à Sa Sainteté ce qu'on auroit pû pour une si bonne fin, si son dessein avoit été connu; & afin que personne ne l'empêchât de faire ce qu'elle avoit envie de faire. Elle s'est retirée, dit on, une aprés-dînée entiere avec quelques personnes, & le jour suivant Elle a nommé les Cardinaux. Il

faut que ces Conseillers n'eussent pas des vûes fort pénetrantes, ou que le Pape ait eu bien peu de déference à leurs conseils, pour que la chose soit arrivée comme elle a en effet réüssi. Ceux qui savent un peu la carte du Monde trouvent étrange, qu'on aît fait de jeunes gens Cardinaux, qui pouvoient fort bien attendre qu'on en eût fait d'autres; on ne peut non plus déviner quel merite le Pape a consideré en eux. Il paroît même, que Sa Sainteté a eu des vûes aussi extraordinaires, que hardies comme celle de nommer Mr. Badoer Patriarche de Venise, Ville où l'on sait que la Pourpre des Cardinaux n'est pas à beaucoup prés aussi considerée, que la Cour de Rome prétend qu'elle devroit être. Toutes les raisons du monde portent à croire, que le Patriarche ne s'attendoit nullement à cette nomination, & qu'il fera beaucoup, s'il se comporte de telle maniere, qu'il fasse respecter la Pourpre autant que Rome prétend, sans déranger les coûtumes observées dans son pays; ou s'il conserve le Patriarchat, qu'on pourroit bien lui ôter, & l'envoyer à Rome y faire valoir sa Calotte, c'est à dire charger le Pape de son entretien. Le tems seul peut nous éclaircir sur le succés de ce dessein, & nous aprendre ce que le Pape aura gagné par cette mysterieuse démarche.

On s'étonne de même, qu'y ayant déja un Cardinal Spada, il en aît voulu faire un de la même Maison, qui ne semble que commencer la carriere des charges, puis qu'il n'a

encore

encore été que Nonce sur le Rhin & en Pologne, d'où l'on n'a gueres coûtume de tirer les Nonces pour les faire Cardinaux. Si le Pape l'a fait en consideration du Roy Auguste, il a desobligé le Roy de Portugal, qui prétend les mêmes égards; & Monsieur Conti, d'une Maison de Princes Romains, qui est Nonce depuis tant d'années à Lisbonne, meritoit bien autant d'être consideré que Spada, qui en âge & en Noblesse ne l'aproche pas de prés. Ne diroit-on pas que le Roi de Portugal est allié à l'Empereur, & que le Conti a témoigné en quelques rencontres du panchant envers la Maison d'Autriche? Ceux qui croiront & parleront ainsi, prendront encore cette nomination & cette ômission pour une nouvelle marque de cette partialité envers la France, de laquelle le Pape veut qu'on le croye si fort éloigné.

Il a fait, dira-t-on, l'Evêque de Javarin pour l'Empereur: Dieu soit loüé. Il a aussi fait Monsieur de la Trimoüille pour le Roi de France; & si tout le reste étoit égal, l'Empereur n'auroit aucun sujet de plainte. On sçait que Monseigneur Gualtieri, Nonce à Paris, a de tout tems si fort incliné pour la France, que ce sera un Cardinal plus François, que les François mêmes On se dit à l'oreille le pourquoi.

Messieurs Martelli, Caprara, Fabroni, Grimaldi, Corsini, sont de vieux Officiers de la Cour, qu'il a fallu, dira-t-on, recompenser; les deux derniers étoient cependant encore assez jeunes pour pouvoir attendre, &

si les années dans l'exercice des Charges sont contées pour merite, il ne sera plus besoin de s'efforcer d'acquerir un merite distingué, & il suffira d'avoir servi de quelque maniere que ce soit, quand même on auroit fait crier tout le monde contre soi, comme quelqu'un des trois premiers a fait.

Il servira encore moins de se distinguer par des talens extraordinaires, puisqu'on va déterrer des hommes, pour les faire Cardinaux, dont personne n'ouït jamais parler, comme un Mr. Philippucci, qui en cela s'est assûrement montré digne du Chapeau, qu'il l'a constamment refusé. On lui fait cette justice de croire, que considerant, que les Cardinaux, sur le pied où ils sont aujourd'hui, interessent tant de monde, & de Princes mêmes, dans leurs qualités personnelles, le poste lui a paru plus à craindre, qu'à envier.

On peut donc penser que le Pape, comme on a dit, n'a eu en vûe dans cette Promotion, que l'interêt de sa Famille, si tant est, que le Chapeau qu'il s'est reservé *in petto*, soit pour un de ses Neveux. Car comme la plûpart des Cardinaux, qu'il a faits, sont Romains, ou au moins Italiens, ce seront avec le tems autant de Créatures pour une Faction Albani, qui dans un autre Conclave lui attireront de la consideration. Mais ne peut-on pas aussi dire, que si la consideration de laisser à un Neveu des Créatures en état de détourner l'Election d'un Successeur, qui lui fût mal affectionné, étoit autrefois raisonnable, parce que la part que ces Neveux avoient

prise

prise dans les Pontificats pouvoit être sindiquée, cet égard devient inutile à un Pape, qui comme celui-ci ne donne & ne pardonne rien à sa Famille, qui puisse être recherché & par consequent n'a aucun besoin d'indulgence pour eux? En outre, ceux qui ont reçû le Chapeau en vertu & par la consideration de leurs Emplois, ne croiront pas lui en être fort obligez: ceux qui apartiennent à quelques-unes des Couronnes, lui échapent sans qu'il les puisse retenir; le reste, ou déja trop vieux mourra selon le cours de la nature devant lui; & qui sçait si un ou deux, comme le Paracciani & le Grimaldi, qui peuvent naturellement lui survivre, se mettront fort en peine de témoigner de la reconnoissance à ses Neveux, voyant que lui-même n'en a témoigné aucune à son bienfaiteur, & qui outre cela avoit le merite particulier d'avoir plus qu'aucun autre cooperé à son Election? Ce qu'on peut dire, est qu'il est fort possible, que les vûes du Pape lui ayent été toutes particulieres, & que faisant assez connoître dans le reste de sa conduite, qu'il aime à joüir de tous les droits de la Souveraineté, il ne s'est voulu en cette Création de Cardinaux assujettir à aucun des égards, que les Papes ont coûtume d'avoir dans de semblables rencontres, & qu'on n'en peut point discourir sur les principes ordinaires.

Fin du Second Tome.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le Second Tome.

ABISSINS. L'Empereur des Abissins envoye une Ambassade au Pape Clement XI. 187
AGUIRRE. Le Cardinal d'Aguirre, Espagnol, pourquoi revêtu de la Pourpre. 33
ALEXANDRE. VIII. Sa famille. 85
Comment élû Pape. *ibid.*
Trompe le Cardinal Chigi, qui avoit procuré son exaltation. 66
Eleve ses parens. *ibid.*
Fait son petit Neveu Cardinal Patron. 67
Les qualités de celui-ci, & ses amusemens. 68
Moyens dont Alexandre se sert pour élever ses Neveux. 69
Aime à dire de bons mots. 70
Secourt les Venitiens dans la guerre. 71
Reçoit la dénonciation du Peché Philosophique. 72
Et le condamne. 73
Traitte sans succés l'accommodement du S. Siege avec la Cour de France. 74
Forme la Bulle de condamnation des déclarations du Clergé. 75
Qu'il surseoit, & publie enfin peu avant sa mort. 76
Crée deux Cardinaux de sa propre inclination. 78
AVIGNON. Le Roi de France se saisit d'Avignon pendant ses démêlés avec Innocent XI 12

BAR-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0204
DFG

B

BARBARIGO. Gregoire Cardinal Barbarigo proposé pour être Pape, & exclus par les Imperiaux, pourquoi. 80
Marc-Antoine Cardinal Barbarigo, ses démêlés avec le Cardinal Moroun. 42. *& suiv.*
BARBERIN. Charles Cardinal Barberin envoyé Legat à Naples au Roi Philippe V. 166
François Cardinal Barberin quitte la Legation d'Urbain, & pourquoi. 134
BIANCHINI. Monsieur Bianchini Camerier secret du Pape Clement XI. 182
Dresse une Ligne Meridienne dans l'Eglise des Chartreux de Rome. *ibid.*
Et employé dans la Congrégation pour la nouvelle Reforme du Calendrier. *ibid.*

C

CAMBRAY. Le Livre de l'Archevêque de Cambray, *Des Maximes des Saints*, condamné par Innocent XII. 120
CARDINAUX. Archinto, Milanois, créé par Innocent XII. 135
Accusé d'avoir favorisé la France dans sa Nonciature d'Espagne. *ibid.*
LE CAMUS, Evêque de Grenoble, nommé par Innocent XI. sans la participation du Roi de France, & pour son merite particulier. 34
CIBO. Chargé par le Pape Innocent XI. de la Legation de Romagne. 53
La conduite qu'il tient dans cette Charge. 54 *& suiv.*
Ce qui lui arrive dans une Hôtellerie de Campagne. 57
Premier Ministre d'Innocent XI. & comment il déchoit de ce poste. *ibid.*
COLLOREDO. Créature d'Innocent XI. 39
Ses qualités. *ibid.*

Son humilité un peu suspecte. 40
S'interesse peu dans les affaires de la Penitencerie. *ibid.*
Ofre son Chapeau pour être donné à un autre. 41
Grand zelateur de l'abolition du Nepotisme. 79
d'ENOF, Polonois, Créature d'Innocent XI. 36
D'une grande bonté, & peu Courtisan. *ibid.*
N'estime pas beaucoup les Jesuites. 37
Ce qui lui arriva dans un Convent de Religieux, avec lesquels il veut assister aux Matines. 93
GABRIELI, de l'Ordre de S. Bernard, Créature d'Innocent XII. 132
Ce qui lui attira l'estime du Pape. 133
de KIEMBOURG, fait Cardinal par Innocent XI. & pourquoi. 31
de MEDICIS se donne au parti de France. 114
Raillé par la Comtesse de Lamberg sur le motif qui l'avoit tiré à ce parti. 115
Expose les Armes d'Espagne à gauche de celles de France, & reclamation de l'Ambassadeur de l'Empereur pour cela. 114
NORIS, Créature d'Innocent XII. 133
Fait honneur à la Pourpre par son savoir. *ibid.*
OTTOBON. Créature & petit Neveu d'Alexandre VIII. 67
Chargé de trés-grands revenus & benefices. *ibid.*
Ses premiers amusemens. 68
Dépense ses grands revenus en choses inutiles. *ibid*
Va en poste de Venise à Gennes, pour y oüir une Cantatrice à l'Opera. 69
Negligé par le Pape Clement XI. & pourquoi. 189
PANCIATICI. Créature d'Alexandre VIII. 78
Cause de sa Promotion. *ibid.*
Son génie. *ibid.*
PAOLUCCI. Créature d'Innocent XII. 133
A quelle occasion il est fait Cardinal. 168

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0206
DFG

Est fait Ministre de Clement XI. 167
Ses qualités & talens. *ibid. & suiv.*
PETRUCCI. Créature d'Innocent XI. 43
Défend les opinions de Molinos, qu'il est obligé d'abjurer dans la suite. 18. *& suiv.*
Tous ses Livres sont condamnés. 23
On envoye des Commissaires pour faire inquisition de sa conduite. *ibid.*
RADZIOWSCHI. Créature d'Innocent XI. 35
Les troubles qu'il fomente en Pologne. 186
En est repris par le Pape Clement XI. *ibid.*
Ses Amours. 35
RANUCCI. Créature d'Innocent XI. 30
Les mortifications qu'il reçoit à Paris pendant sa Nonciature. 31
Volé à son retour à Rome. *ibid.*
Meurt avant que d'y arriver. *ibid.*
TANARA. Créature d'Innocent XII. 134
Ce même Pape témoigna d'en faire peu d'état. *ib.*
CAS DE CONSCIENCE condamné par le Pape Clement XI. 174
CASONI. Monsieur Casoni substitué auprés du Pape Innocent XI. au Cardinal Cibo. 58
On fait promettre au Pape Innocent XII. de ne le point élever. 85
Fait Cardinal par Clement XI. 187
CHAUNES. Le Duc de Chaunes Ambassadeur de France au Conclave, aprés la mort d'Innocent XI. 61
Difficultés qu'il a à sa premiere Audience. 62 *& suiv.*
CHINE. Controverse sur le Culte Chinois en quoi consiste. 126
Clement XI. envoye à la Chine pour en avoir de nouvelles informations. 171
Livres des Jesuites sur cette affaire, censurez à Paris & à Rome. 142

CIBO. Voyez Cardinaux.
CLEMENT XI. Sa famille. 142
Circonstances de son élevation au Pontificat. 143
Ses qualités, & ses premiers emplois. 143
D'où peut venir son ménagement pour la France. 144
Son indolence dans les affaires du Royaume de Naples. 146
Connive à la condamnation du Marquis del Vasto 163
Envoye un Legat au Roy Philippe V. à Naples. 166
Quels titres il donne à ce Roy. *ibid.*
Il prend le Cardinal Paolucci au Palais. 167
Lui reproche son peu d'habileté. 168
Envoye à la Chine pour de nouvelles informations. 171
Condamne le Cas de Conscience. 174
Et les Ecrits de l'Evêque des Pons. 177
Observe exactement la Bulle du Nepotisme. 179
Donne le Voile de Religieuse à une de ses Niéces. 179
Les qualités de ses Neveux. *ibid.*
La Ville de Nuremberg fait frapper une Medaille à son honneur. 180
Ses bonnes qualités. 181
Il prêche en public. 181
Pense à une reforme du Calendrier. 182
Favorise les Lettres & les beaux Arts. *ibid.*
Son zele pour l'ornement de la Ville de Rome. 183
Oblige ses Domestiques à frequenter les Assemblées des Savans. *ibid.*
Empêche qu'on n'expose le Portrait du Roi Charles III. dans l'Eglise des Allemands. 184
Fait mettre le Pere Diaz dans le Château S. An-

Ange, sous quel prétexte. 185
Il favorise le Roi Auguste. *ibid.*
L'Empereur des Abissins lui envoye une Ambassade. 187
Il fait une Promotion de vingt Cardinaux. *ibid.*
Ne contente ni ses Parens. 187
Ni le Cardinal Ottobon. 188
Ni les Reguliers. 189
Ni l'Empereur. 191
Ni dans le tems. 193
Ni dans la qualité des Elûs. 194
COLOGNE. Election de Cologne en faveur du Prince de Furstemberg, recusée par Innocent XI. 9
Qui aprouve celle du Prince Clement de Baviere. 10
Et contribue à la soûtenir. 11
COLONNE de Tibere nouvellement découverte à Rome. 183
Le Pape Clement XI. la fait placer. *ibid.*

D

Mr. DAVIA devient Nonce à Vienne, & comment. 100
Pourquoi haï des François. *ibid.*
Negligé dans la Promotion de Clement X. 192

E

CARDINAL D'ENOF. Voyez Cardinaux.

F

Mr. DE FOURBIN n'est point fait Cardinal par Innocent XI. & les plaintes du Cardinal d'Etrées à ce sujet. 32
Ses merites décrits par ce Cardinal. 46
Promû par le Pape Alexandre VIII. 79
FRANCE. Procedé de la France, terriblement décrié dans une Lettre du Roi d'Espagne au Pape Innocent XII. 104
Ses démarches dans l'affaire de le Succession d'Es-

d'Espagne, par raport à la Cour de Rome. 109
Elle abandonne le Prince Vaini, & desavoue son Ambassadeur. 140. & suiv.
FURSTEMBERG fait Cardinal par Innocent XI. 32
Sa postulation à l'Electorat de Cologne recusée par le même Pape. 9
GRANITI. Le Pere Pierre Paul Graniti, Moine de S. Augustin, les desordres de sa vie. 136

I

JANSENISME. Cardinaux taxez par les Jesuites de Jansenisme. 37 & suiv.
Innocent XII. donne un Bref contre les accusations vagues de Jansenisme. 118
JESUITES. Leurs sentimens & procedé dans l'affaire du Culte Chinois. 172 & suiv.
Jesuites François sortent de Rome, & ce que leur dit Innocent XI. à cette occasion. 7
Leur cabale pour déposer leur dernier Géneral. 121
Moyen dont un de leurs Peres se sert pour se délivrer des tentations. 17
Negligez par le Pape Clement XI. dans sa Promotion des Cardinaux. 190
On bâtit des Palais à Rome pour le logement de leurs Cardinaux. 191
Innocent XI. refuse le Chapeau au P. Peters. 8
INNOCENT XI. s'empresse d'étouffer le Quietisme. 22
Son Regne apellé le Regne des Barbons. 24
Il écoute les délateurs, mais se desabuse de quelques uns. 25
Ne fait que deux Promotions pendant tout son Pontificat. 25
Réponse agréable qu'il donne à un Moine, qui venoit solliciter cette Promotion. 26
Qualités des Cardinaux qu'il créa. 26 & suiv.

Son

Son zele pour le respect dû aux Eglises. 28
Bonnes qualités d'Innocent. 50
Il travaille à exterminer les Assassins de la Province de Romagne. 51
Sa mort & son éloge. 59
INNOCENT XII. Sa famille. 85
Comment élû Pape. 83
Peu favorable à la Maison d'Autriche, & pourquoi. 105
Ses premiers emplois. 86
Suprime la Bulle d'Alexandre VIII. contre la France. 87
S'accommode avec cette Cour. 88
Abolit le Nepotisme par une Bulle. 88
Entreprend la Reforme des Reguliers, & les difficultés qu'il y trouve. 90. *& suiv.*
Détruit le Theatre des Operas. 96
Fait bâtir un Palais pour la Justice. 97
Et un Hopital pour les Enfans abandonnez. 98
Son humeur inflexible. 100
Ses démêlés avec l'Ambassadeur de l'Empereur à l'occasion des Fiefs. 101
S'empresse à procurer la Paix de l'Europe, & la réponse que lui fait le Roi d'Espagne là-dessus 104. *& suiv.*
Détache le Duc de Savoye de la Ligue. 107
Se mêle dans la Succession d'Espagne. 108
La reception qu'il fait à Rome au Grand Duc de Toscane. 110
Qu'il crée Chanoine de S. Pierre, & pourquoi. 112
Donne un Bref contre l'accusation vague de Jansenisme. 118
Condamne le Livre des Maximes des Saints de l'Archevêque de Cambrai. 120
Trompé par le P. Segneri, donne & retire la main à la déposition du Géneral des Jesuites. 121. *& suiv.*

Ne

Ne peut terminer l'affaire du Culte Chinois. 127
Ses bonnes qualités. 128 & suiv.
Fait venir Monsieur Pignatelli à Rome, qu'il relegue ensuite en Pologne. 130
Les qualités des Cardinaux de sa Création. 131
Son ingenuité extraordinaire, & quelques cas ou il la fit paroître. 134
Sa mort. 137

K

KALENDRIER.
Clement XI. pense à faire une nouvelle Reforme du Kalendrier. 182

L

Le Marquis de LAVARDIN rapellé de Rome. 6
Son Ambassade inutile pour la fin propolée. ibi.

M

Le Comte de MARTINITS. Ses démêlez avec le Gouverneur de Rome. 116 & suiv.
MOLINOS. Michel Molinos, Prêtre Espagnol, Auteur de l'Héresie des Quietistes. 13
Son Livre de la Guide spirituelle en donne l'occasion. 15
Ses excés avec ses Dévotes. 15
Son effronterie à soûtenir ses erreurs aprés sa prison. 19
Sa condamnation, & son châtiment. 20
Le Prince de MONACO, Ambassadeur de France desavoué de ce qu'il avoit fait pour le Prince Vaini. 141
Il avoit brigué cette Ambassade, & pourquoi. ibid.
Sa mort, causée de regret. ibid.
MOSCOVIE. Le Czar accorde liberté & Eglises dans ses Etats aux Catholiques Romains. 187

N

NEPOTISME. Innocent XI. pense à l'abolir. 79

Les

Les Cardinaux zelez exigent cette abolition de celui qui ſeroit élû aprés Alexandre VIII. 79
Innocent XII. en forme la Bulle, & la fait jurer à tous les Cardinaux. 90
La Ville de NUREMBERG fait fraper une Medaille à l'honneur du Pape Clement XI. 180

O

OTTOBON. Voyez Cardinaux & Alexandre VIII.

P

PALLAVICINI. Monſieur Pallavicini Gouverneur de Rome. Ses démêlés pour le pas avec l'Ambaſſadeur de l'Empereur. 115
Condamne à mort le Marquis de Vaſto. 161
Ouverement partial de la France. 165
Créé Cardinal par le Pape Clement XI. 192
PANCIATICI. Voyez Cardinaux.
PAOLUCCI. Voyez Cardinaux.
PECHE' PHILOSOPHIQUE, ſoûtenu dans les Theſes de deux Peres Jeſuites. 72
Déferé au Pape Alexandre VIII. *ibid.*
Qui le condamne ſolemnellement. 73
PETRUCCI. Voyez Cardinaux.

Q

QUIETISME. Héreſie nouvelle de Michel Molinos. 13
Veritable ſource de cette Héreſie. 14
Excés que ſes Sectateurs commettoient. 16
L'Inquiſition de Rome défend leurs Aſſemblées. 20

R

RADZIOWSCHI. Voyez Cardinaux.
RANUCCI. Voyez Cardinaux.
REGULIERS. Maniere de vivre des Religieux d'Italie. 91. *& ſuiv.*

S

SAINT SIEGE. Zele de quelques Cardinaux pour

pour la gloire du S. Siege & la qualité de ce zele. 37
SIAM. Le Roi de Siam envoye des Ambassadeurs au Pape Innocent XI. 12

T

TALON. Les Anglois traduisent en leur Langue le Plaidoyer de Mr. Talon contre le Pape Innocent XI. à quelle fin. 5
TOSCANE, Le Grand Duc de Toscane va à Rome. 110
Innocent XII, le crée Chanoine de S. Pierre & pourquoi. 112
Comment il voit les Cardinaux. 113
Sa qualité d'Alteſſe Royale n'eſt pas reconnue de tous. *ibid.*
TOURNON. Monsieur de Tournon envoyé à la Chine pour de nouvelles informations. 171

V

VAINI. Le Prince Vaini veut empêcher les Tambours de passer prés de son Palais. 138
Le fâcheux embarras ou il se met à cette occasion. 139. *& suiv.*
VASTO. Le Marquis del Vasto. Son sejour à Rome. 147
Le Cardinal de Janson tâche de le faire enlever. 148
Il est averti qu'un de ses Esclaves le veut tuer. 149
Sentence du Gouverneur de Rome contre lui. 150 *& suiv.*
Se met sous la Protection de l'Empereur. 162
Sa cause défendue dans une Congrégation. 164

Fin de la Table du Second Tome.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0214
DFG

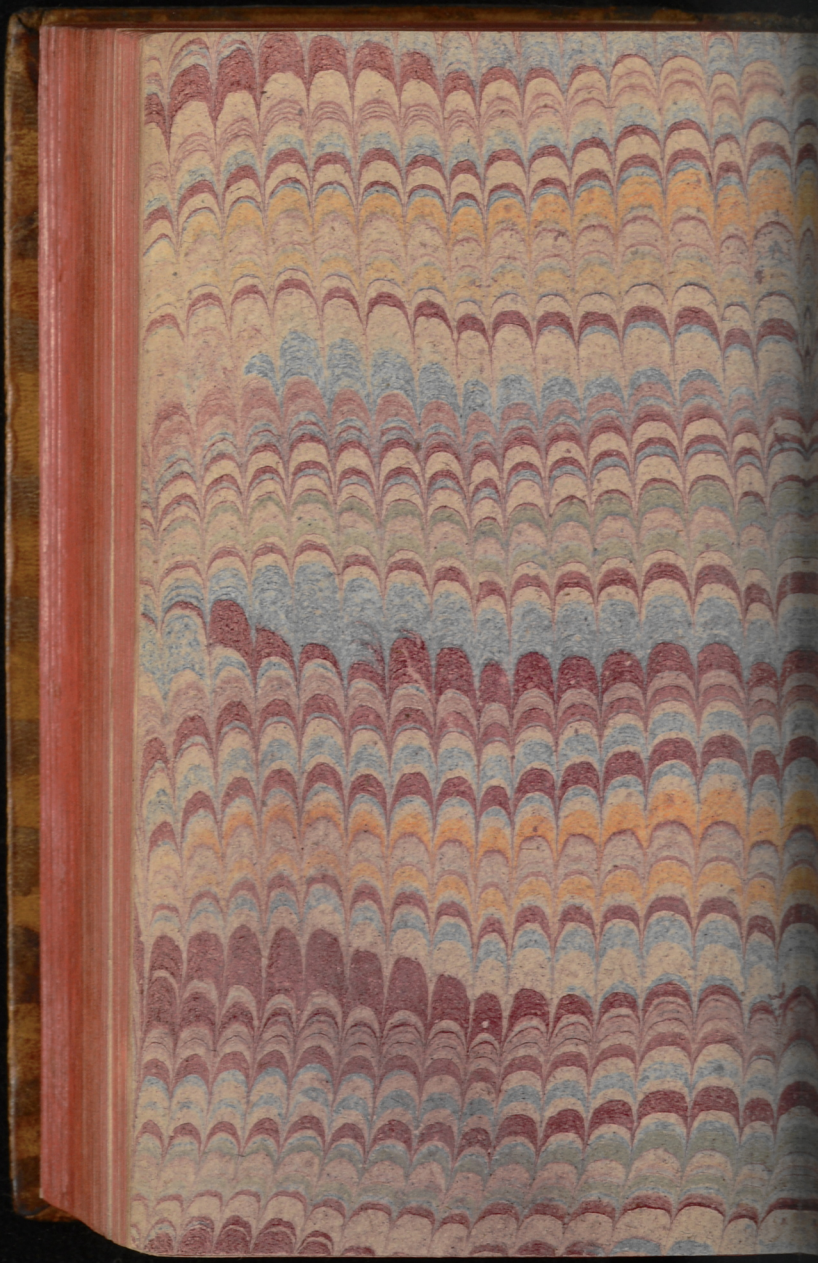

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0218
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0219
DFG

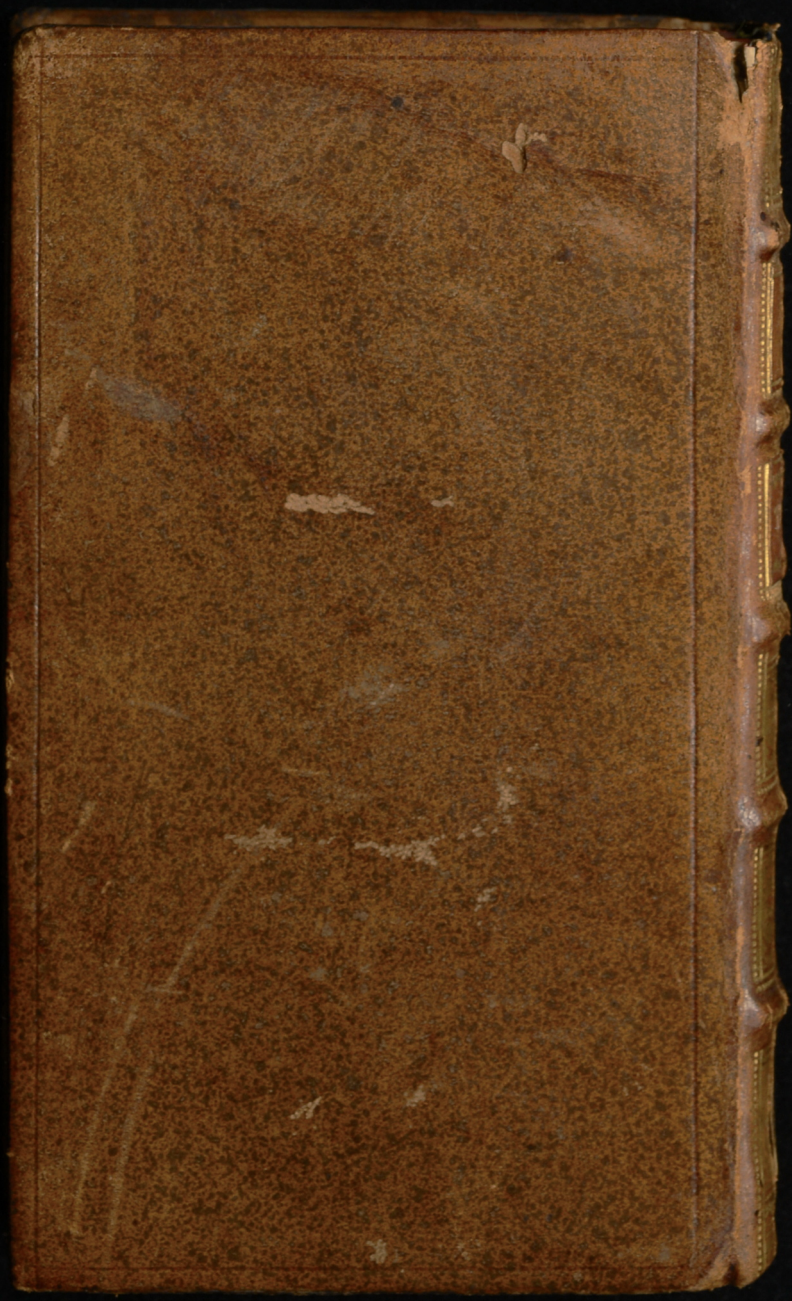
Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn820549584/phys_0220
DFG

formes aux siens,
l'autorité de l'Ecri-
st toûjours d'un trés
tis est mutare con-
contre la sagesse de
selon la varieté des
es autres circonstan-
onsiderations à faire
ince même, qui veut
blissemens éternels;
ain ne disconvient
e soit le Juge de la
ons ne doivent être
s, qu'aucuns chan-
ms ne doivent alte-
finitions, qui doi-
res de Foi, & de
à salut, il y en a
n croit s'étendre au
ans la vûe de porter
là des bornes legiti-
encore, qui ne re-
de l'Eglise, & qu'on
r pour irrevocables,
oiroit faire un grand
utorité du Pape en
gle, qui semble in-
cice d'autorité, est,
cause plus de mal
suspendre. Tous
d'accord, que la
, dés qu'on sait,
lement: qu'elle pro-
auvais que bons:

&

Image Engineering Scan Reference Chart TE263 Serial No. 011
Patch Reference numbers on UTT
C1 B1 A1 C2 B2 A2 B5 A5 20 18 17 16 11
10 09 03 02 01 C7 B7 A7 C8 B8 A8 C9 B9
the scale towards document

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn820549584/phys_0221
DFG